

RAPPORT DE PRÉSENTATION

ANNEXE 1 Diagnostic Socio-économique



PLUi approuvé le 19 décembre 2019



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
LA DÉMOGRAPHIE	6
1.1 Évolution et répartition géographique de la population.....	6
1.2 Les grandes caractéristiques de la population	16
L'HABITAT	22
1.1 Évolution et structure du parc de logements	22
1.2 Dynamique de la construction 2008-2013.....	27
1.3 Les Résidences Principales.....	29
1.4 Les logements sociaux	31
1.5 Les Résidences Secondaires	33
1.6 Les Logements vacants	36
1.7 Age du parc de logement et réglementation thermique.....	38
1.8 L'accueil spécifique et les structures d'hébergement.....	40
1.9 Le logement des saisonniers	41
1.10 Le marché du logement	41
1.11 La problématique de l'habitat indigne	42
L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	45
1.1 Caractéristiques de la population active	45
1.2 Évolution de l'emploi et répartition territoriale	46
1.3 Caractéristique des emplois	49
1.4 Le tissu économique et son évolution.....	52
1.5 Le tissu commercial	54
1.6 Focus sur l'économie de la santé et du social en Cerdagne	57
1.7 L'agriculture, élément constitutif fort du territoire	58
1.8 Le Tourisme	58
1.9 Les zones d'activités	74
LA MOBILITÉ.....	76
1.1 Les temps de déplacement	76
1.2 Les infrastructures et moyens de déplacement	77
1.3 Les modes de transport	85
1.4 Les mobilités alternatives	86
1.5 Les déplacements pendulaires.....	87
1.6 Le stationnement	89
LE CADRE DE VIE	92
1.1 L'accueil des jeunes enfants et les équipements scolaires	92
1.2 Les services publics.....	94
1.3 Les équipements et services liés à la santé et au social.....	95
1.4 Les équipements sportifs et de loisirs	97
1.5 Les équipements culturels	99
1.6 Les équipements de secours et de gendarmerie.....	100
1.7 L'équipement numérique et les perspectives pour l'aménagement numérique	100
1.8 La Vie associative, l'animation du territoire.....	103
LISTE DES FIGURES	107





PRÉAMBULE

Le code de l'Urbanisme et son article L.151-4 règlemente le contenu du rapport de présentation du PLUI :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

Le présent document comprend les études, analyses et évaluations réalisées dans le cadre du diagnostic socio-économique du PLUI valant SCOT de Pyrénées-Cerdagne.

Il expose les dynamiques, tendances, caractéristiques et besoins en lien notamment avec la démographie, les logements, les équipements, l'emploi, les activités économiques, l'immobilier de loisirs, l'accessibilité et les déplacements, les équipements et les services. Ce document est complété par le diagnostic agricole et forestier (cf. annexe 2 du rapport de présentation).

Il constitue un état des lieux à l'échelle du territoire communautaire, les conclusions et les enjeux qui en découlent ont permis de guider les élus lors des choix retenus dans le cadre de la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

LA DÉMOGRAPHIE

1.1 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION

1.1.1 Évolution de la population, et répartition géographique

La communauté de communes Pyrénées-Cerdagne comptait **8727** habitants en 2013 (population Municipale - Source INSEE 2014) ce qui représente **1,88 %** de la population départementale implantée sur **10,7 %** du territoire des PO.

Le dernier chiffre disponible (INSEE-Population Légale 2014) est de **9041** habitants au 1^{er} janvier 2014 ce qui montre une nette reprise démographique et une augmentation de cette population.

La densité de population de Pyrénées-Cerdagne est très faible, de 19,9 habitants/km² contre 111,2 hab./km² pour le département.

Cependant, ce calcul statistique ne reflète pas la réalité démographique compte tenu de la superficie et de la topographie des communes concernées puisque par exemple pour des communes ayant un nombre d'habitants comparable, les densités sont complètement différentes : Angoustrine 8,1 et Enveitg 22,1 ou bien encore Égat 99,1 et Latour de Carol 33,6 (nota : 157,1 à Bourg-Madame).

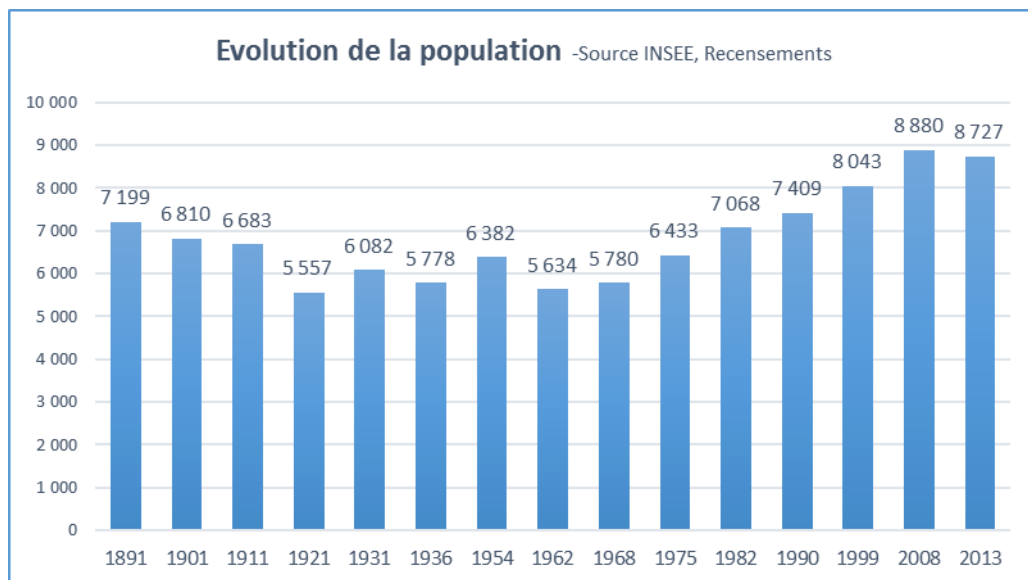


Figure 1 : Evolution de la population

Touchée par l'exode rural de la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, la Cerdagne a, contrairement à de nombreux territoires ruraux, renoué avec la croissance démographique dès la fin des années 1960, le territoire enregistrant entre 1962 et 2007 un gain de 3 200 habitants. Continuellement positif, le rythme de croissance s'est accéléré entre 1999

et 2007. À partir de 2008, la crise économique est venue contrarier les dynamiques de croissance. Pour la première fois en cinquante ans, la Cerdagne a perdu de la population, bien que cette érosion soit relativement contenue.

L'amorce de la hausse de population est enregistrée sur la période 1954-1968 avec +146 habitants et se poursuit ensuite à un rythme un peu plus soutenu avec de +653 et +635 habitants respectivement entre 1968 et 1975 puis 1975 et 1982. Sur la période suivante, on remarque une moindre augmentation de seulement +341 personnes avant de retrouver le même ordre de grandeur de +634 habitants entre 1990 et 1999. La communauté de communes a retrouvé le nombre d'habitants de l'année 1881 (7498 habitants) entre les recensements de 1990 et 1999.

La période 1999-2007 a vu une augmentation plus importante avec +793 habitants, avant le recensement de 2012 au cours duquel la tendance s'est complètement inversée et où le nombre d'habitants a baissé (-37). Le mouvement se confirme en 2013 avec une population de 8727 habitants, soit une perte de 72 personnes.

Cette baisse de population globale sur le périmètre de la communauté de communes se trouve inégalement répartie, puisque Osséja perd quasiment 150 habitants et Palau environ 90 en 2013 alors que certaines communes voient leur population augmenter de manière nette sur le graphique suivant (Angoustrine, Enveitg, Llo, Saillagouse et Ur), et d'autres dans une moindre mesure (Latour-de-Carol, Sainte-Léocadie).

D'autre part, 3 Communes accusent deux baisses consécutives de leur nombre d'habitants : Dorres, Égat et Targassonne, toutes trois faisant partie du bassin de la Soulane.

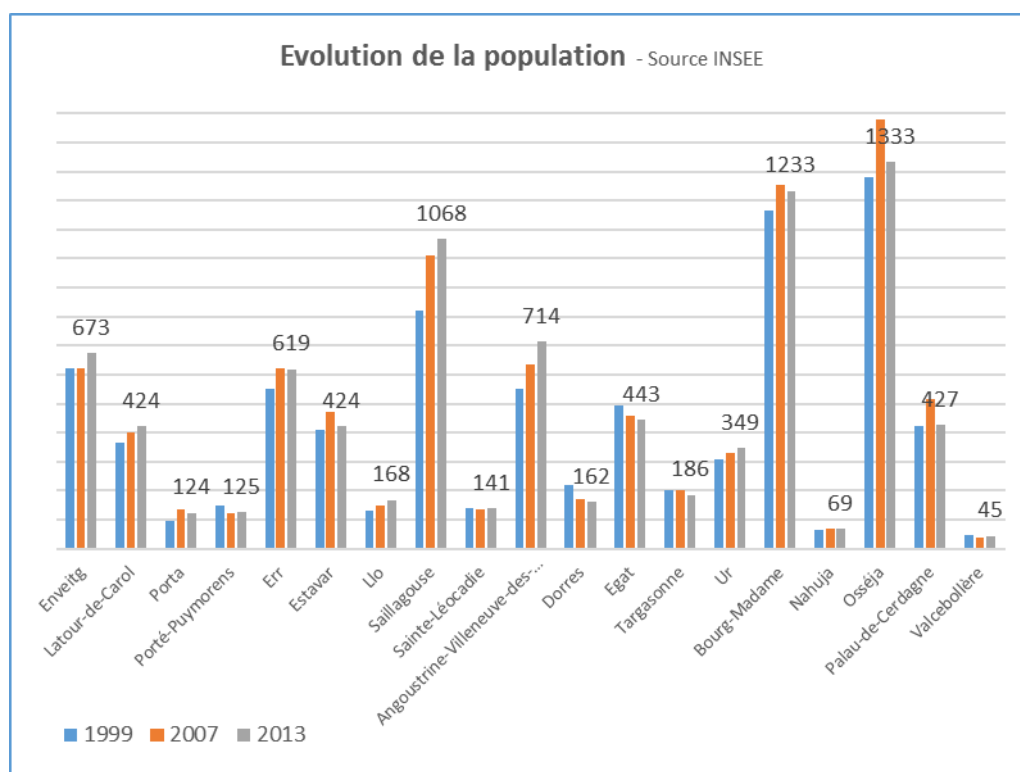


Figure 2 : Evolution de la population par commune

Le territoire compte trois communes de plus de 1 000 habitants.

La plus peuplée, Osséja, (1 333 habitants) rayonne sur la vallée de la Vanéra ; Bourg Madame (1233 habitants), située à la charnière entre la vallée de la Vanéra et du Carol constitue le second

pôle de la communauté. C'est toutefois sous l'influence grandissante de Puigcerdà que ces deux vallées sont placées. Avec ses quelques 9 000 habitants, la capitale de la Comarca de Cerdanya s'affirme en effet comme pôle structurant d'un vaste bassin de vie de 30 000 habitants de part et d'autre de la frontière franco-espagnole. Beaucoup moins peuplée, Bourg Madame apparaît cependant comme un satellite de Puigcerdà.

Saillagouse constitue le troisième pôle territorial, jouant un rôle socio-économique important dans la vallée du Sègre et au-delà.

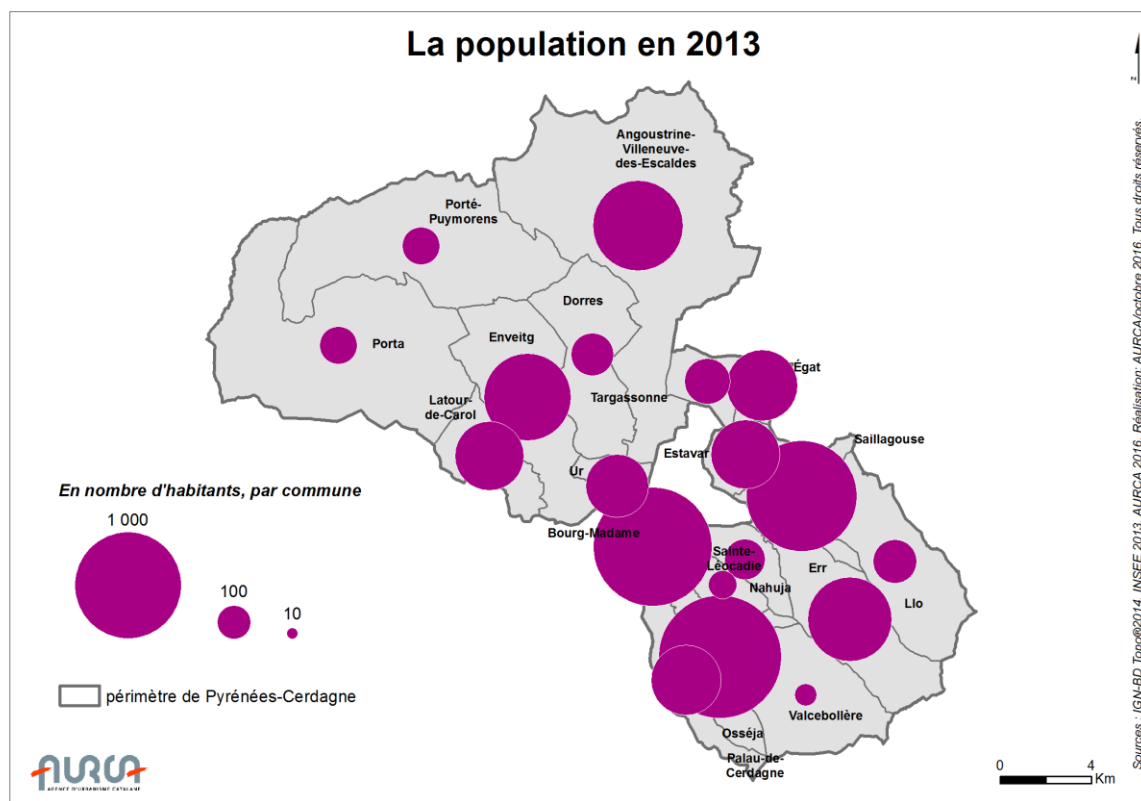


Figure 3 : Répartition géographique de la population en 2013

On notera que la vallée de la Soulane est quant à elle plutôt tournée vers Font Romeu, cité de 1 950 habitants qui connaît une déprise démographique depuis la fin des années 1990.

13 des 19 communes du périmètre comptent moins de 500 habitants et 2 ont une population stable inférieure à 100 habitants (Nahuja et Valcebollère).

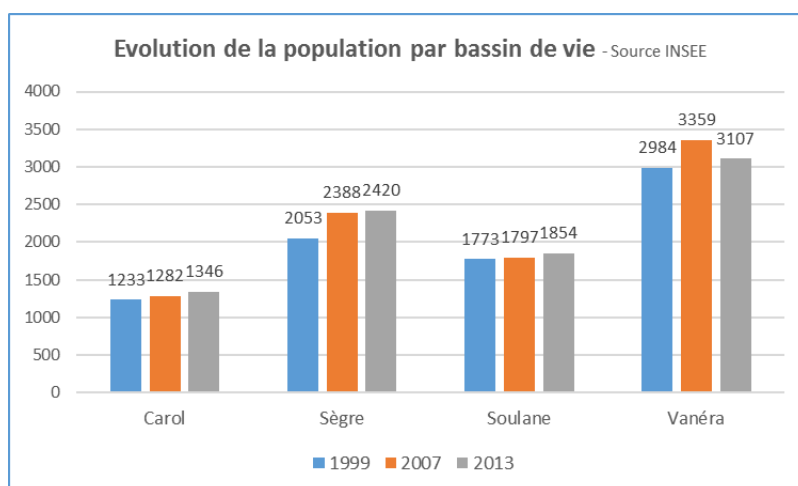


Figure 4 : Evolution de la population par bassin de vie

3 bassins de vie voient leur population augmenter légèrement mais régulièrement, alors que celui de la Vanéra perd des habitants (-252) au dernier recensement après en avoir accueilli 375 lors de la période précédente

On recense entre 1 346 et 3 107 habitants selon les vallées, le Carol étant le secteur le moins peuplé, la Vanéra le plus peuplé.

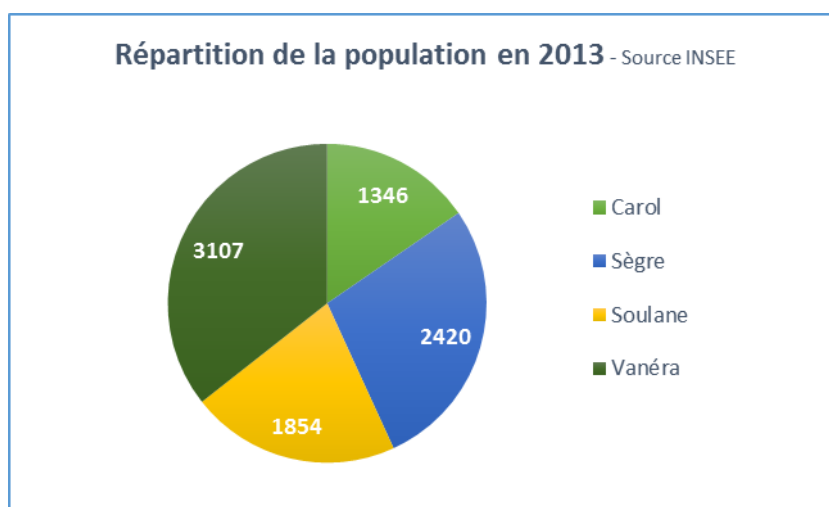


Figure 5 : Répartition de la population par bassin de vie en 2013

1.1.2 Évolution des composantes démographiques

Comme le montre le graphique suivant, la baisse démographique enregistrée en 2012 est due à la combinaison d'une forte chute du solde migratoire qui est passé de 1,4 % à 0,4 % entre 2007 et 2012, ainsi que du solde naturel qui est devenu négatif depuis le recensement précédent.

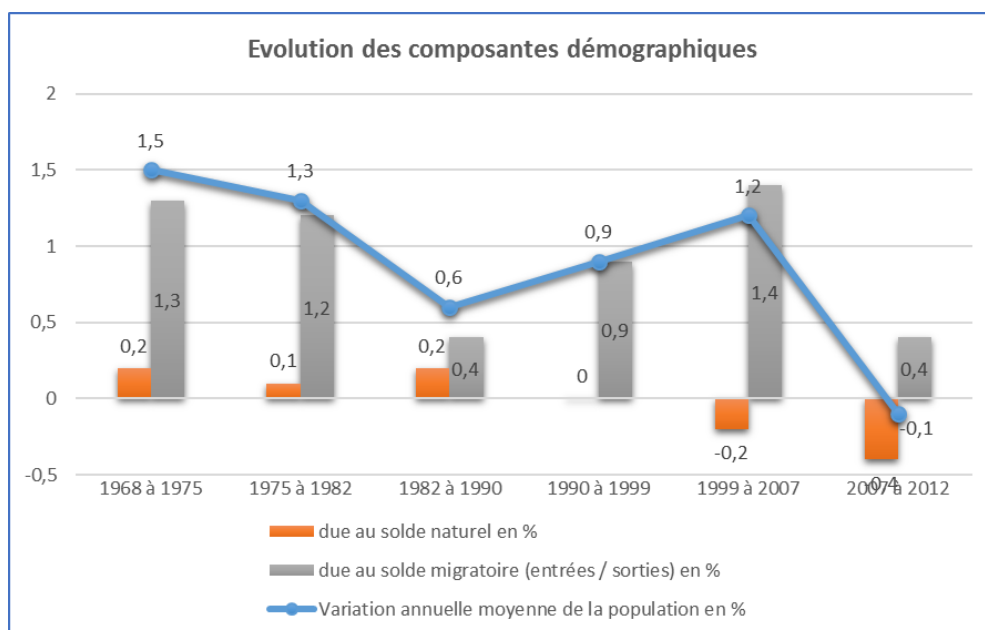


Figure 6 : Evolution des composantes démographiques

Le ralentissement observé en 1990 est également expliqué par la baisse de 1,2 % à 0,4 % des apports migratoires. Entre 1999 et 2007, ces apports migratoires sont les plus élevés observés depuis 1968 (1,4 %) et ils permettent non seulement de compenser la chute du solde naturel, mais génèrent une augmentation de la population sur la période.

Les chiffres négatifs du dernier recensement pour le mouvement naturel entraînent la seule baisse démographique depuis 1968, qui reste modérée, certes, mais doit cependant interroger sur les raisons de la baisse d'attractivité du territoire. En effet, on observe une baisse de 1 point des apports migratoires sur cette dernière période.

Source INSEE			Variation 1999-2007 (% par an)				Variation 2007-2012 (% par an)		
	Population 1999	Population 2007	Total	Due au Mouvement Naturel	Due au Mouvement Migratoire	Population 2012	Total	Due au Mouvement Naturel	Due au Mouvement Migratoire
CdCPC	8 043	8 836	1,2	-0,2	1,4	8 799	-0,1	-0,4	0,4
Pyrénées - Orientales	392 803	437 157	1,3	-0,1	1,4	457 793	0,9	0	0,9
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées	4 847 335	5 371 117	1,3	0,1	1,2	5 626 858	0,9	0,2	0,7
France Métropolitaine	58 518 395	61 795 238	0,7	0,4	0,3	63 375 971	0,5	0,4	0,1

Figure 7 : Analyse et comparaison des composantes démographiques

Nota : les taux de variation 2007-2012 sont arrondis par l'INSEE ce qui explique que le total ne tombe pas juste, il y a effectivement une variation à la baisse de la population.

À titre de comparaison, le mouvement naturel sur les PO s'est stabilisé à 0 % par an et l'accueil de population étant resté positif, permet de faire augmenter la population même si le rythme



observé est moindre que lors de la période précédente. On note que sur l'ensemble de la région, le mouvement naturel est très légèrement positif.

Le tableau ci-dessous précise les chiffres par commune, ceux-ci sont repris dans le diagramme suivant qui permet de mettre en évidence des dynamiques de croissance qui sont très inégales.

	Évolution 2007-2012 - Source INSEE	taux annuel moyen	dû au Solde Naturel	dû au Solde Migratoire
CAROL	Enveitg	1,3	-0,7	2
	Latour-de-Carol	0,7	-0,7	1,4
	Porta	-0,3	-0,3	0
	Porté-Puymorens	1,6	0,3	1,3
SÈGRE	Err	0	-2,4	2,4
	Estavar	-2,8	0,2	-3
	Llo	1,6	0	1,6
	Saillagouse	0,8	0,2	0,6
	Sainte-Léocadie	0,9	0,3	0,6
SOULANE	Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	1,6	0	1,7
	Dorres	-2	-0,9	-1
	Égat	-0,7	0	-0,7
	Targassonne	-0,7	-0,2	-0,5
	Ur	1,2	-1,8	3
VANNES	Bourg-Madame	-0,2	-0,4	0,2
	Nahuja	-0,9	0	-0,9
	Osséja	-1,1	-0,6	-0,5
	Palau-de-Cerdagne	-3	0,1	-3
	Valcebollère	3,8	1	2,9

Figure 8 : Composantes démographiques par commune

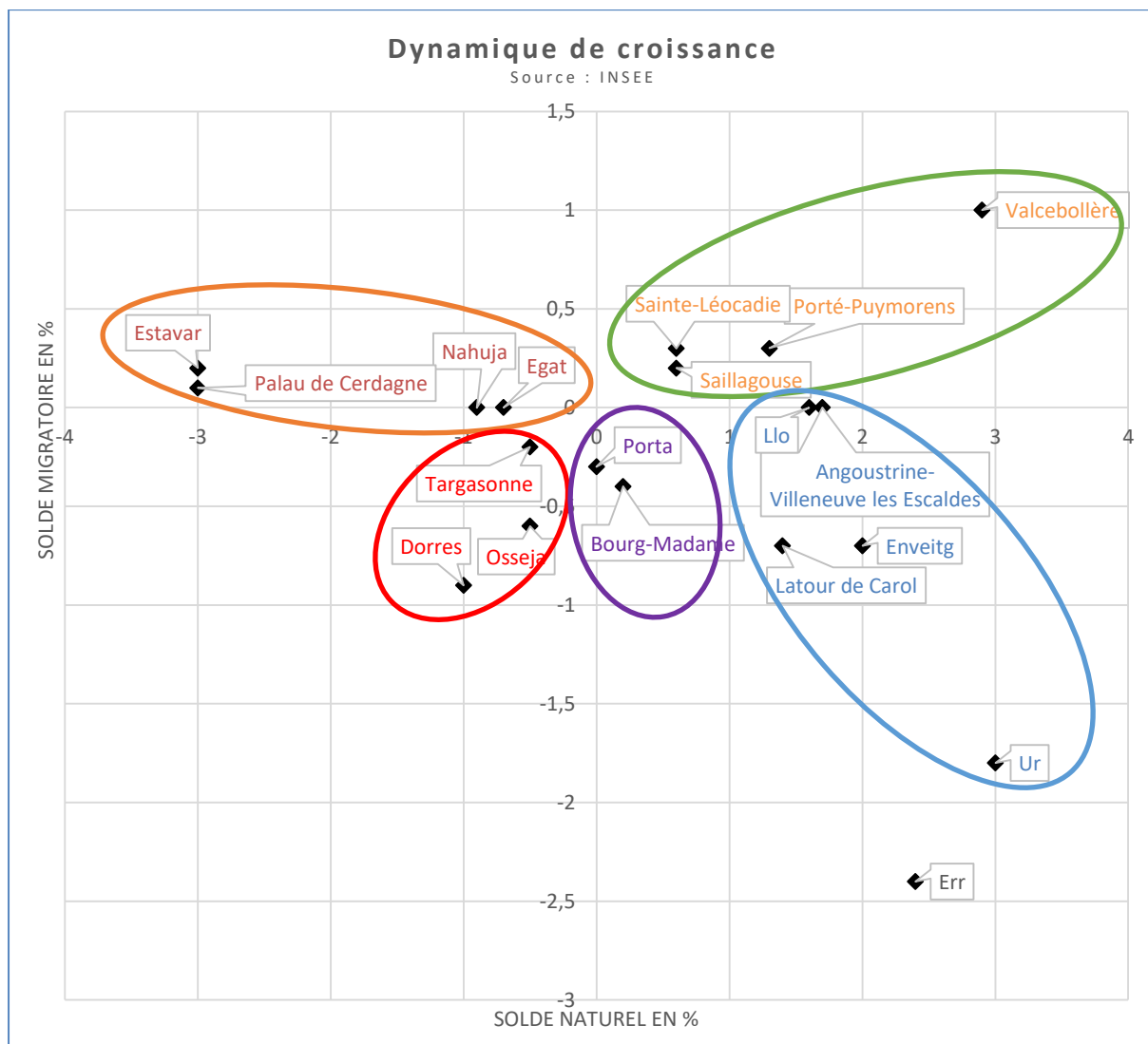


Figure 9 : Comparaison des dynamiques de croissance par commune

Les communes où la population augmente : en **bleu** et en **vert**

En **vert** les communes dont la croissance est due en particulier à l'attractivité,

En **bleu** les communes où l'attractivité compense un mouvement naturel négatif ou nul et permet une augmentation de population.

Les communes où la population diminue : en **orange**, en **rouge** et en **violet**

En **orange**, des communes où la dynamique naturelle ne permet pas de compenser les pertes de population dues au mouvement migratoire.

En **violet**, les communes où les apports migratoires ne permettent pas de compenser un mouvement naturel négatif ou nul.

En **rouge**, les communes où la conjugaison des mouvements naturels et migratoires sont négatifs.

Un cas particulier à Err où la combinaison des 2 mouvements donne un taux de variation moyen nul sur la période ; malgré des apports migratoires importants, le mouvement naturel très négatif entraîne une stagnation de la population.

Dans l'ensemble de la communauté de communes, l'évolution due au mouvement naturel reste négative, ce qui se confirme avec la précision des naissances et décès sur les 10 dernières années durant lesquelles le différentiel reste important.

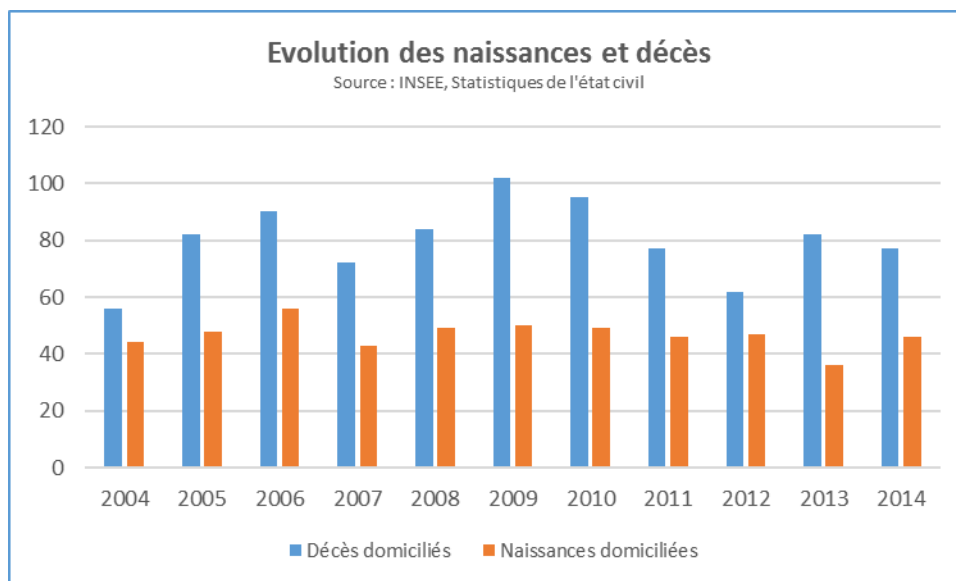


Figure 10 : Evolution des naissances et décès 2004-2014

1.1.3 La mobilité résidentielle

Les dernières données de l'INSEE concernant la mobilité résidentielle détaillée par commune et par tranche d'âge sont un peu anciennes et reflètent une période durant laquelle la dynamique de croissance était positive.

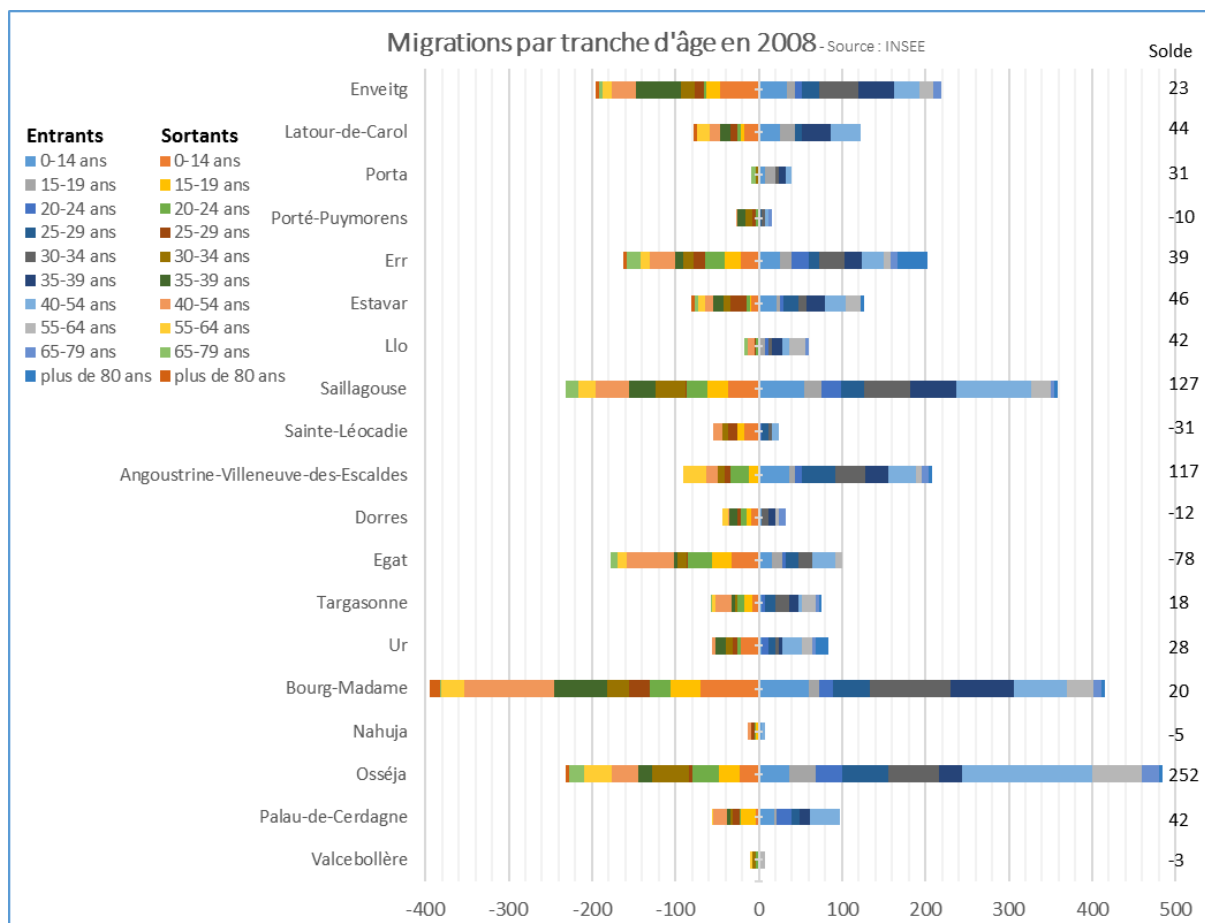


Figure 11 : Migrations résidentielles par tranche d'âge en 2008

Le solde total des entrées/sorties sur le territoire de la CdCPC était de 690 habitants, avec des arrivées importantes sur les communes présentant une attractivité particulière : Osséja et Angoustrine -Villeneuve les Escaldes et leurs activités médico-sociales ; Saillagouse et sa dynamique commerciale et économique.

La mobilité résidentielle en 2008 était caractérisée par le départ des étudiants (15-24 ans) et dans une moindre mesure des plus jeunes. En compensation, on note les arrivées de familles avec les tranches d'âge de 20 à 54 ans qui sont les plus importantes.

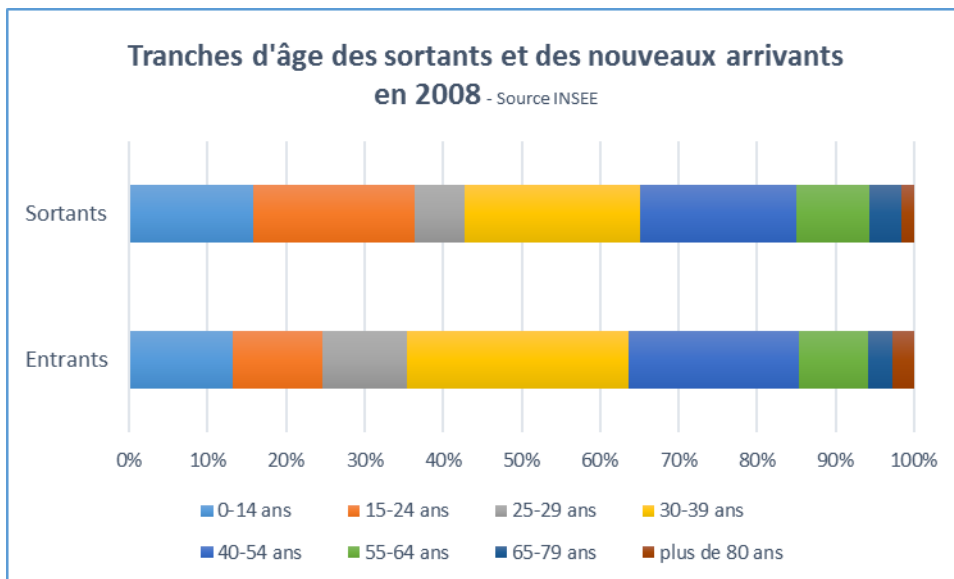


Figure 12 : Tranches d'âge des sortants et des arrivants en 2008

En 2012, sur le territoire de la CdCPC les personnes d'1 an ou plus habitaient 1 an auparavant en majorité le même logement. On note cependant que 306 personnes ont changé de logement tout en restant dans leur commune de résidence (3.5 %) et 551 habitants du département des PO ont été accueillis en territoire Cerdan (6.3 %).

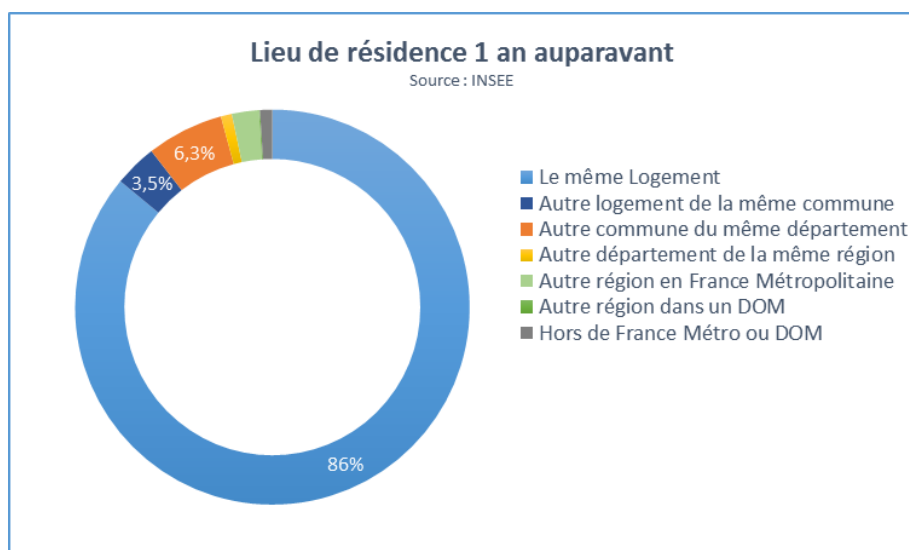


Figure 13 : Lieu de résidence 1 an auparavant en 2012



1.2 LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

1.2.1 Évolution du nombre de ménages et de leur taille

Le nombre de ménages augmente régulièrement avec en particulier 305 ménages supplémentaires entre 2007 et 2012 ; et s'accompagne d'une réduction importante de leur taille depuis 1968.

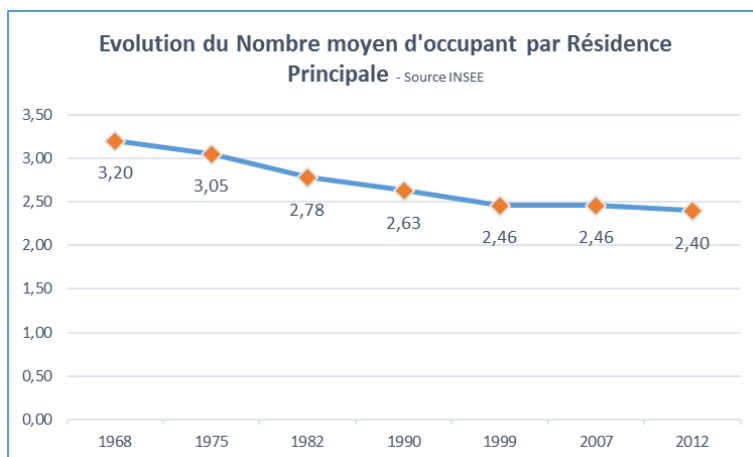


Figure 14 : Evolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale

La taille des ménages est la plus faible dans les communes de Dorres et de Valcebollère où le nombre moyen d'occupant des résidences principales est passé en dessous de 2 personnes ; en revanche, on note que Osséja et Angoustrine ont une moyenne bien supérieure avec respectivement 2.74 et 2.87 personnes par résidences secondaire.

Ceci peut s'expliquer par la présence des structures médicalisées existantes sur ces 2 communes qui attirent des familles ; même si le centre des Escaldes est en cours de fermeture.

		Nombre moyen d'occupant par Résidence Principale Source : INSEE
CAROL	Enveitg	2,30
	Latour-de-Carol	2,11
	Porta	2,24
	Porté-Puymorens	2,20
SÈGRE	Err	2,57
	Estavar	2,23
	Llo	2,38
	Saillagouse	2,37
	Sainte-Léocadie	2,48
SOULANE	Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes	2,87
	Dorres	1,98
	Égat	2,21
	Targassonne	2,41
	Ur	2,50
VALCERDAGNE	Bourg-Madame	2,26
	Nahuja	2,20
	Osséja	2,74
	Palau-de-Cerdagne	2,29
	Valcebollère	1,96
	Communauté de Commune PC	2.40

Figure 15 : Nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2012

Ce chiffre reste assez élevé car à titre de comparaison, la moyenne pour le département des PO est de 2,2 ; pour la Région de 2,22 et pour la France Métropolitaine de 2,3 personnes par Résidence principale.

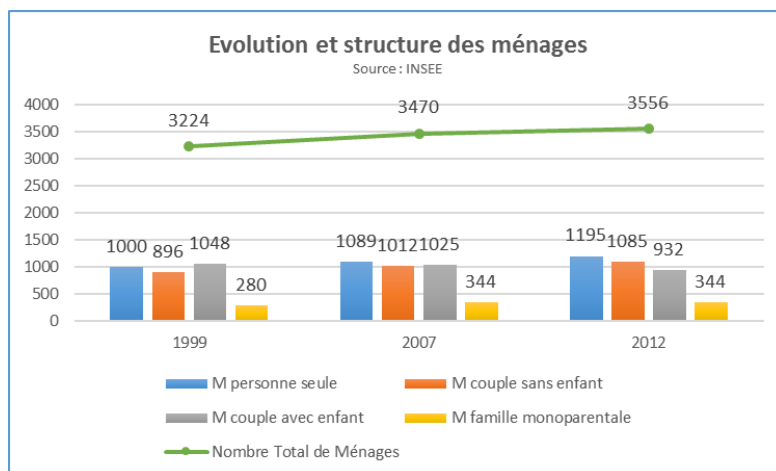


Figure 16 : Evolution et structure des ménages

La structure des ménages évolue au cours du temps avec une forte baisse de la part des ménages familiaux (couples avec enfants ; -6% entre 1999 et 2012 soit 116 familles de moins) qui ne représentent plus qu'un quart des ménages ; et à l'inverse une augmentation de la part des personnes seules (+ 3% entre 1999 et 2012, soit +195 ménages) et des couples sans enfants (+ 2%, soit 189 couples supplémentaires).

Le nombre et la part des familles monoparentales n'évoluent pas au dernier recensement.

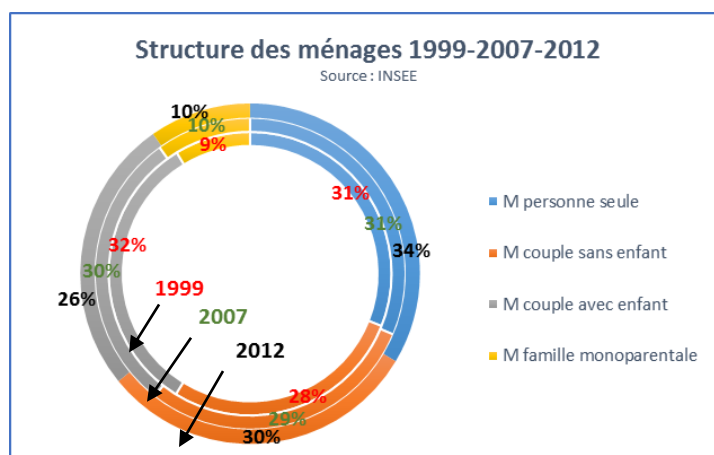


Figure 17 : Structure des ménages 1999-2007-2012

1.2.2 Évolution des tranches d'âge et indice de vieillissement

On note que le nombre des 25-39 ans baisse fortement alors que celui des 60-74 ans augmente. Cela dénote d'un certain vieillissement de la population. En terme de répartition, la part des 25-39 est passée de 20 % à 18 % pendant que celle des 60-74 ans est passée de 13 % à 15 % donnant une part globale des plus de 60 ans à 24 % de la population.

Globalement, ce vieillissement est à relativiser au regard des parts respectives de cette tranche de population qui représente 24 % sur la France Métropolitaine, 27 % dans la Région et surtout 30 % sur le département des PO.



Cependant, cette diminution de la tranche d'âge des 25-39 ans est préoccupante pour l'évolution future de la population.

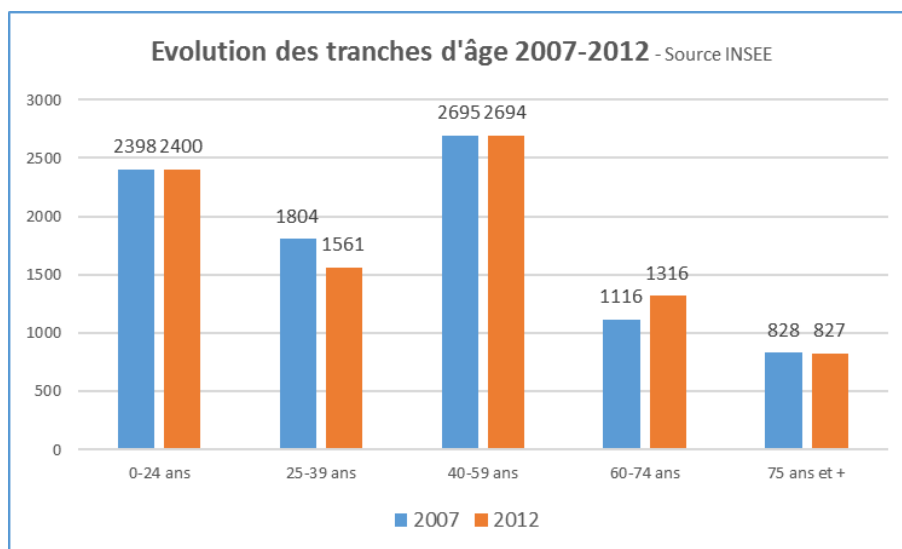


Figure 18 : Evolution des tranches d'âge 2007-2012

L'indice de vieillissement indiqué dans le tableau par commune vient confirmer cela. En effet, un indice autour de 100 indique que les plus de 65 ans et les moins de 20 ans sont représentés à peu près dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

L'indice sur la Communauté de communes est comparable à celui de la France Métropolitaine (71,9) mais celui de la commune d'Err est beaucoup plus élevé ; certaines communes comme Targassonne, Nahuja, ou Porté Puymorens ont un indice plutôt bas, et donc une population relativement jeune.

	Source : INSEE	Pop de moins de 20 ans	Pop de plus de 65 ans	Indice de Vieillessement
CAROL	Enveitg	150	97	65
	Latour-de-Carol	95	81	85
	Porta	34	21	62
	Porté-Puymorens	36	15	42
SÈGRE	Err	119	154	129
	Estavar	95	58	61
	Llo	36	27	75
	Saillagouse	255	130	51
	Sainte-Léocadie	33	21	64
SOULANE	Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes	204	106	52
	Dorres	32	33	103
	Égat	107	49	46
	Targassonne	47	15	32
	Ur	80	79	99
CANTÈRE	Bourg-Madame	337	227	67
	Nahuja	17	7	41
	Osséja	273	269	99
	Palau-de-Cerdagne	115	59	51
	Valcebollère	5	4	80
	CdCPC	2070	1452	70

Figure 19 : Indice de vieillissement



1.2.3 Les revenus

Le revenu médian en 2012 sur le territoire de la CdCPC est légèrement supérieur à celui du département des PO 18009€ contre 17522€ (18887€ pour la Région et 19785€ pour la France Métropolitaine).

		2012			2014		
		Nombre Foyers Fiscaux	Nombre Foyers Fiscaux Imposables	Part de foyers imposables	Nombre Foyers Fiscaux	Nombre Foyers Fiscaux Imposables	Part de foyers imposables
Source : Gouvernement							
CAROL	Enveitg	393	179	45,5	378	136	36,0
	Latour-de-Carol	208	111	53,4	220	89	40,5
	Porta	70	30	42,9	68	20	29,4
	Porté-Puymorens	68	33	48,5	67	30	44,8
SÈGRE	Err	348	184	52,9	353	139	39,4
	Estavar	253	126	49,8	250	109	43,6
	Llo	89	45	50,6	88	40	45,5
	Saillagouse	583	303	52,0	603	245	40,6
SOULANE	Sainte-Léocadie	67	36	53,7	81	42	51,9
	Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes	302	197	65,2	304	166	54,6
	Dorres	98	64	65,3	106	61	57,5
	Égat	264	161	61,0	242	125	51,7
VAL D'AUD	Targassonne	101	57	56,4	107	42	39,3
	Ur	189	94	49,7	193	83	43,0
	Bourg-Madame	618	306	49,5	616	233	37,8
	Nahuja	37	23	62,2	29	13	44,8
VAL D'AUD	Osséja	690	356	51,6	650	255	39,2
	Palau-de-Cerdagne	189	113	59,8	204	101	49,5
	Valcebollère	32	20	62,5	29		
CdCPC		4599	2438	53	4588	1929	42

Figure 20 : Foyers fiscaux et foyers imposables 2012-2014

On note une baisse importante du nombre de foyers imposables en 2014 ce qui peut être dû à l'évolution des calculs de l'impôt en 2014. Sur certaines communes, la part de foyers non imposables dépasse 60 %.

Cependant, cela engendre des questions quant à la difficulté des ménages pour accéder à des logements abordables en zone de montagne, ou à leur vulnérabilité face à l'augmentation du coût de l'énergie.

1.2.4 Évolution comparée des Catégories Socio-professionnelles

La part des agriculteurs exploitants se maintient à 1% sur les 2 périodes grâce à une augmentation de leurs effectifs au sein de la population des 15 ans ou plus.

Ceci est à remarquer particulièrement au regard des évolutions globales des agriculteurs sur le département ; en effet, il s'agit là d'une singularité en Pyrénées Cerdagne où l'agriculture s'avère très dynamique (Cf Cahier 3, Diagnostic agricole).

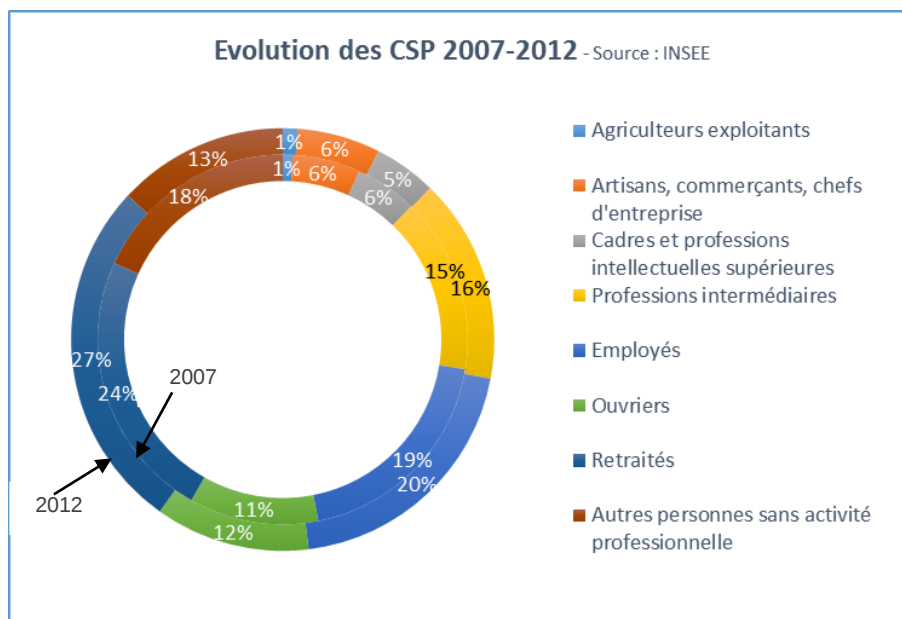


Figure 21 : Evolution des Catégories Socio-Professionnelles 2007-2012

L'évolution en nombre la plus importante concerne les retraités (+378) dont la part augmente de 3% pour atteindre 27% et qui correspond donc au vieillissement de la population. Dans le même temps, on note la forte baisse du nombre des personnes sans activité professionnelle dont la part passe de 18% à 15%.

Il faut remarquer également la légère baisse du nombre des cadres et professions Intellectuelles supérieures.

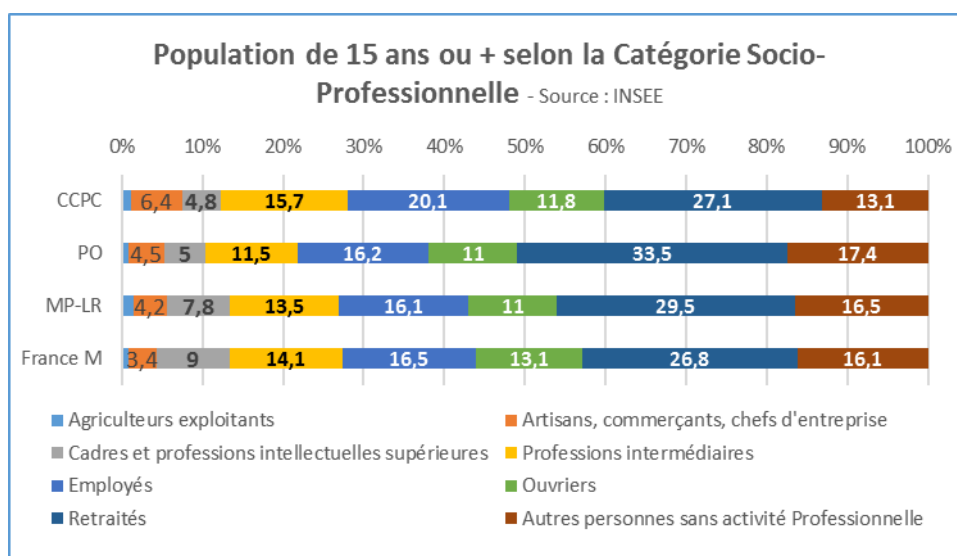


Figure 22 : Population de 15 ans ou + selon la catégorie socio-professionnelle

Les catégories socio-professionnelles de la CdCPC sont réparties très différemment de celles du département des PO. En effet, on recense beaucoup plus de professions intermédiaires et d'employés. A l'inverse la part des retraités représente 6,4 % de moins et celle des personnes sans activités professionnelles 4,3% de moins que sur le département.



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Un territoire globalement moins attractif en termes de population et des dynamiques de croissance inégales selon les communes.

Un fléchissement de la courbe démographique dû à la chute des apports migratoires mais aussi à celle du mouvement naturel

Un vieillissement de la population mais qui reste globalement plus jeune que la moyenne départementale

Une diminution de la taille des ménages à 2,4 personnes par ménage et à moins de 2 sur certaines communes

Une diminution de la population essentiellement sur le bassin de vie de la Vanéra

L'HABITAT

1.1 ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

Pyrénées-Cerdagne compte 10446 logements en 2012. Après une augmentation très forte du nombre de logements entre 1999 et 2007 (+ 1983), on note un très net ralentissement au cours de la période suivante avec 1069 logements supplémentaires.

Le nombre de résidences principales n'augmente que de 81 unités entre 2007 et 2012 alors que dans le même temps, le nombre de logements vacants augmente de 187 unités et celui des résidences secondaires de 801 unités.

Cette hausse des résidences secondaires dont le nombre a presque doublé entre 1999 et 2012 est liée à l'attractivité des stations de sports d'hiver et à certains produits d'investissement immobiliers défiscalisés pour du locatif touristique sur une certaine période.

Les investisseurs espagnols ont également fait bondir le nombre de résidences secondaires jusqu'en 2007 et la crise immobilière se ressent fortement sur les chiffres de 2012.

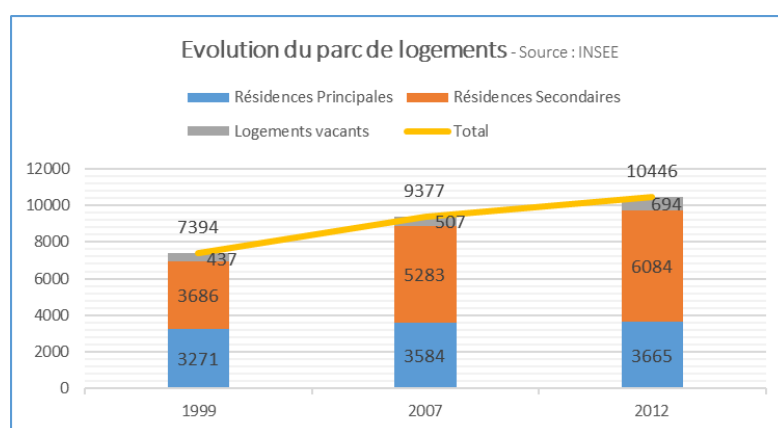


Figure 23 : Evolution du parc de logements 1999-2007-2012

568 logements correspondant en majorité aux centres anciens et aux vieux corps de fermes ont été bâtis avant 1946 (16%) et plus de la moitié des logements ont été bâtis entre 1946 et 1990 (54%), période où l'isolation thermique et la performance énergétique des bâtiments n'étaient pas en tête des préoccupations lors de la construction.

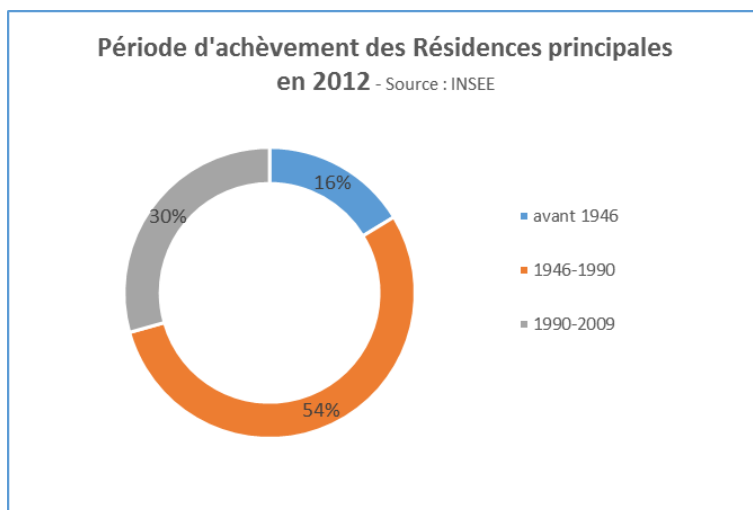


Figure 24 : Période d'achèvement des résidences principales en 2012

En 1999, la répartition était relativement équilibrée entre les résidences principales et secondaires (respectivement 44% et 50 %). En 2012, on note un très net recul de la part des résidences principales qui ne représentent plus que 35% du parc contre 58 % pour les résidences secondaires. Ce déséquilibre entraîne des difficultés de logement pour certaines catégories de personnes, les saisonniers par exemple, pour lesquels les tarifs de location sont prohibitifs.

La part des logements vacants sur le territoire de la CdCPC est de 7% du parc total ce qui représente un potentiel de près de 700 logements à remobiliser.

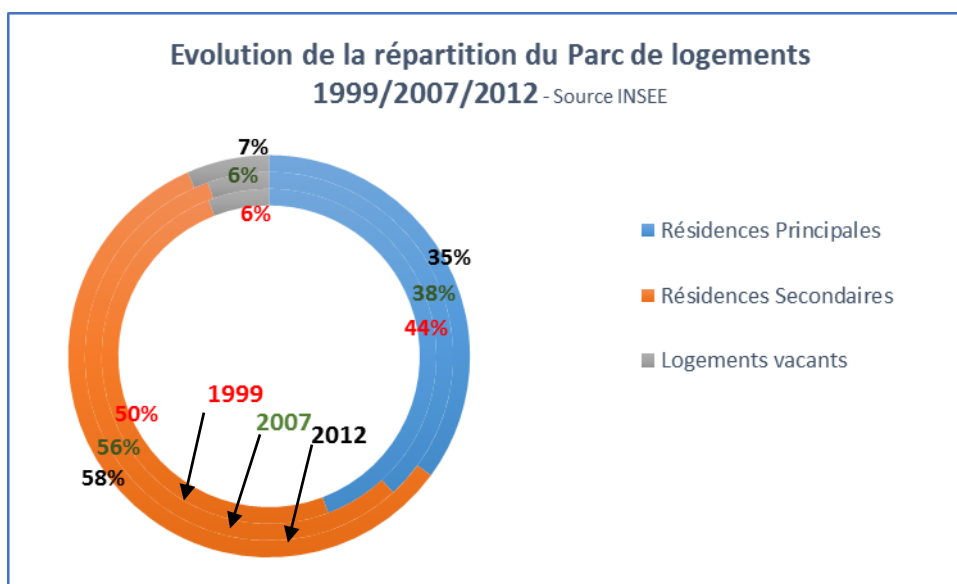


Figure 25 : Evolution de la répartition du parc de logements 1999-2007-2012

Source : INSEE	Résidences Principales	Résidences Secondaires	Logements Vacants
France Métropolitaine	83%	9,5%	7,5%
Région	76%	15,8%	8,2%
PO	63,4%	28,7%	7,9%
CdCPC	35,1%	58,3%	6,7%

Figure 26 : Comparaison de la répartition du parc de logements en 2012

Par comparaison, même si le nombre de logements vacants a augmenté de manière importante au dernier recensement, leur taux est inférieur à ceux observés sur les autres périmètres.

Cependant, cela doit interroger les communes sur les possibilités de réhabilitation de ces logements dans le cadre du renouvellement urbain et de la reconquête des centres anciens.

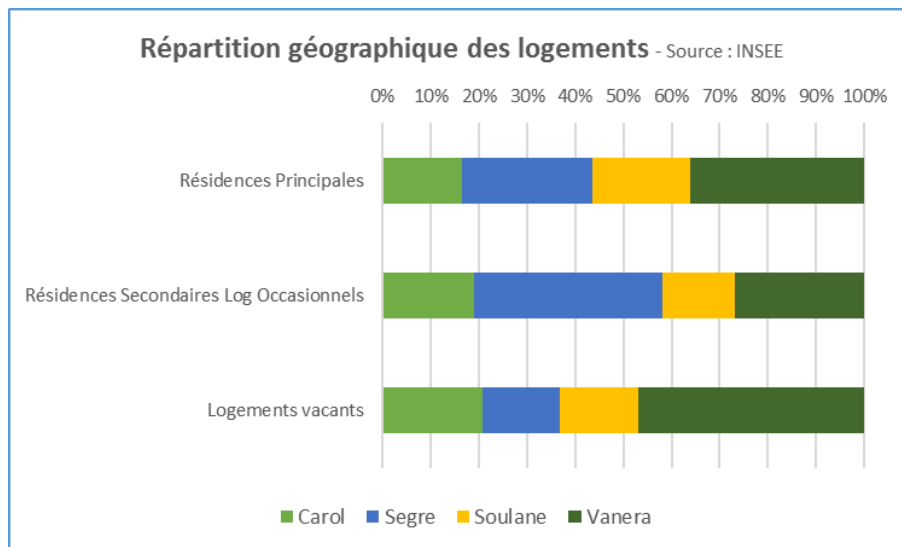


Figure 27 : Répartition géographique des logements par bassin de vie

La vallée du Sègre concentre près de 40 % des résidences secondaires (2380) alors que celle de la Vanéra comprend plus de 45% des logements vacants comptabilisés sur le territoire de la CdCPC (325).

Si l'on regarde le détail par commune, on note que les résidences principales représentent 50 % du parc de logements seulement sur les communes de Bourg-Madame et Égat ; cette proportion est quasiment atteinte sur Saillagouse et Angoustrine.

A l'inverse, sur les communes de Sainte-Léocadie, Porté-Puymorens et Estavar, la part des résidences principales est très faible avec respectivement 10,9% ; 15,9% et 20,7% des parcs.

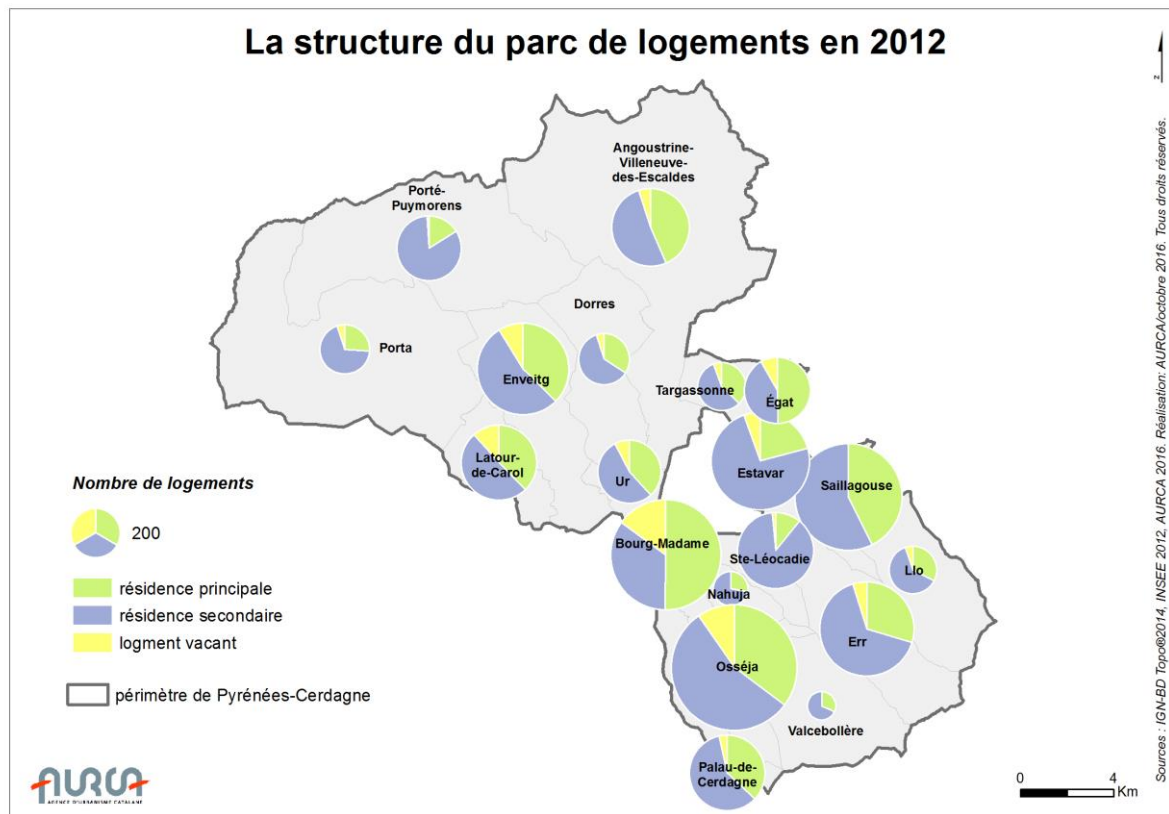


Figure 28 : Structure du parc de logements en 2012 et répartition géographique

La part des logements vacants est préoccupante dans les communes de Bourg-Madame (167 logements vacants soit 14,9% du parc) et Latour de Carol (61 logements soit 11,7% du parc) ; elle approche les 10% sur les communes de Osséja, Enveitg et Égat.

Ce phénomène de vacance peut s'expliquer par une certaine vétusté du parc qui ne répond plus aux normes actuelles et entraîne des difficultés face à l'augmentation de la facture énergétique, en particulier en zone de montagne.

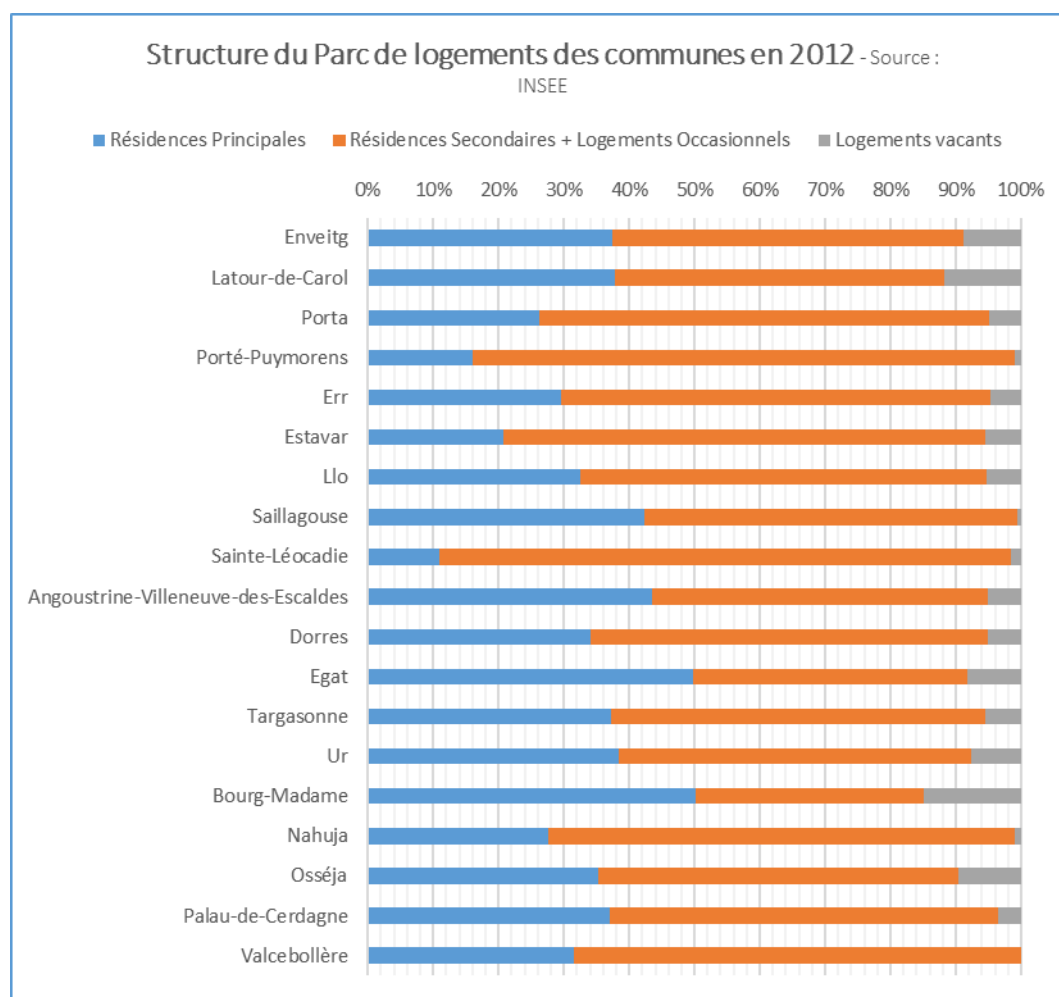


Figure 29 : Structure du parc de logements des communes en 2012

En ce qui concerne le type des logements, globalement, on observe une majorité de maisons individuelles qui représentent 55,9% sur le territoire de la CdCPC.

La répartition entre les communes montre des variations importantes en fonction de leur taille et de leur spécificité. Par exemple, Bourg-Madame et Osséja, les 2 communes les plus importantes en nombre d'habitants, ont une majorité de logements collectifs (58,9 et 53,3 %). Targasonne, Sainte-Léocadie ou Err présentent également une part de collectifs légèrement plus importante que les logements individuels, généralement du fait des opérations immobilières des résidences secondaires des années 2000.

A l'inverse, des communes comme Llo, Porta, Latour de Carol ou Valcebollère ont une large majorité de logements individuels.

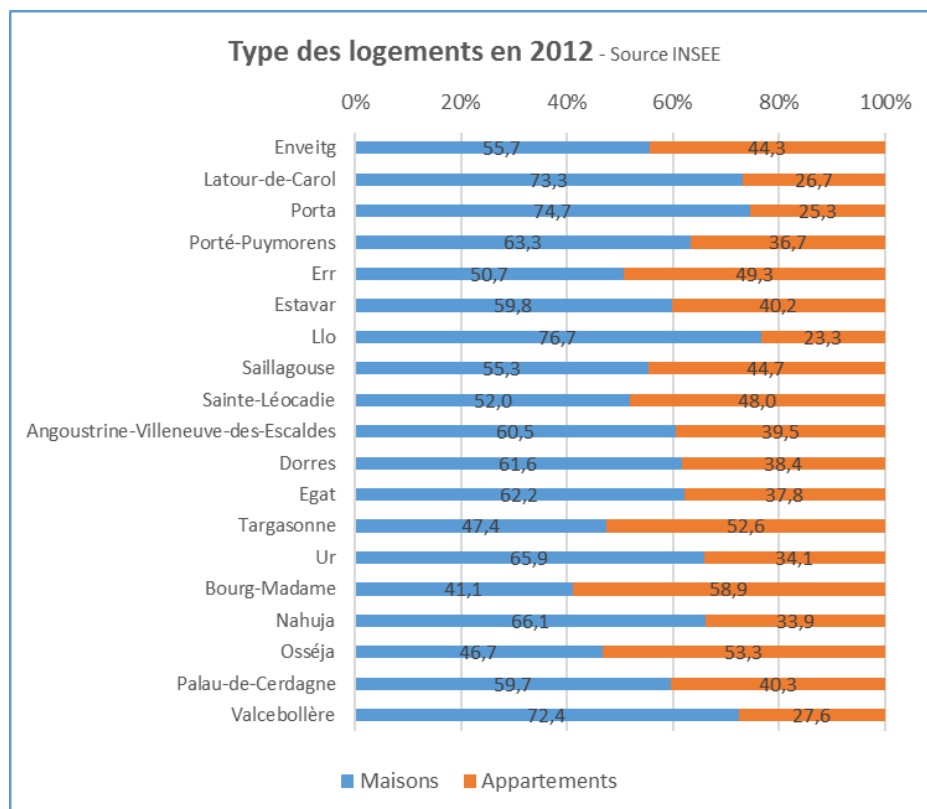


Figure 30 : Type des logements en 2012 par commune

1.2 DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION 2008-2013

Le nombre total de logements autorisés entre 2008 et 2013 sur le territoire de la CdCPC s'élève à 635, dont la répartition montre une prédominance de logements individuels.

Cette répartition pose la question de la consommation d'espace puisque seulement 29% des logements sont des immeubles collectifs.

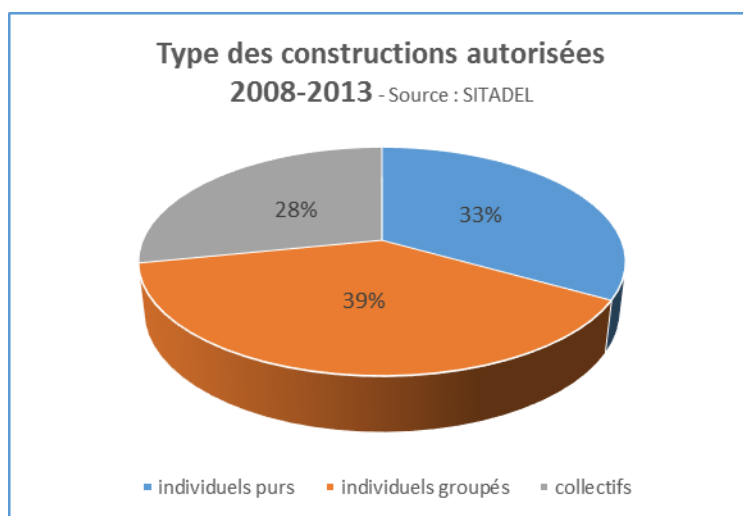


Figure 31 : Type des constructions autorisées 2008-2013

Les communes les plus dynamiques en matière de construction de logements sont Osséja, commune la plus importante en nombre d'habitants, puis Enveitg et Err, Angoustrine et Saillagouse. Bourg- Madame qui est pourtant la 2ème commune en nombre d'habitants n'arrive qu'en 6ème position pour le nombre de constructions autorisées.

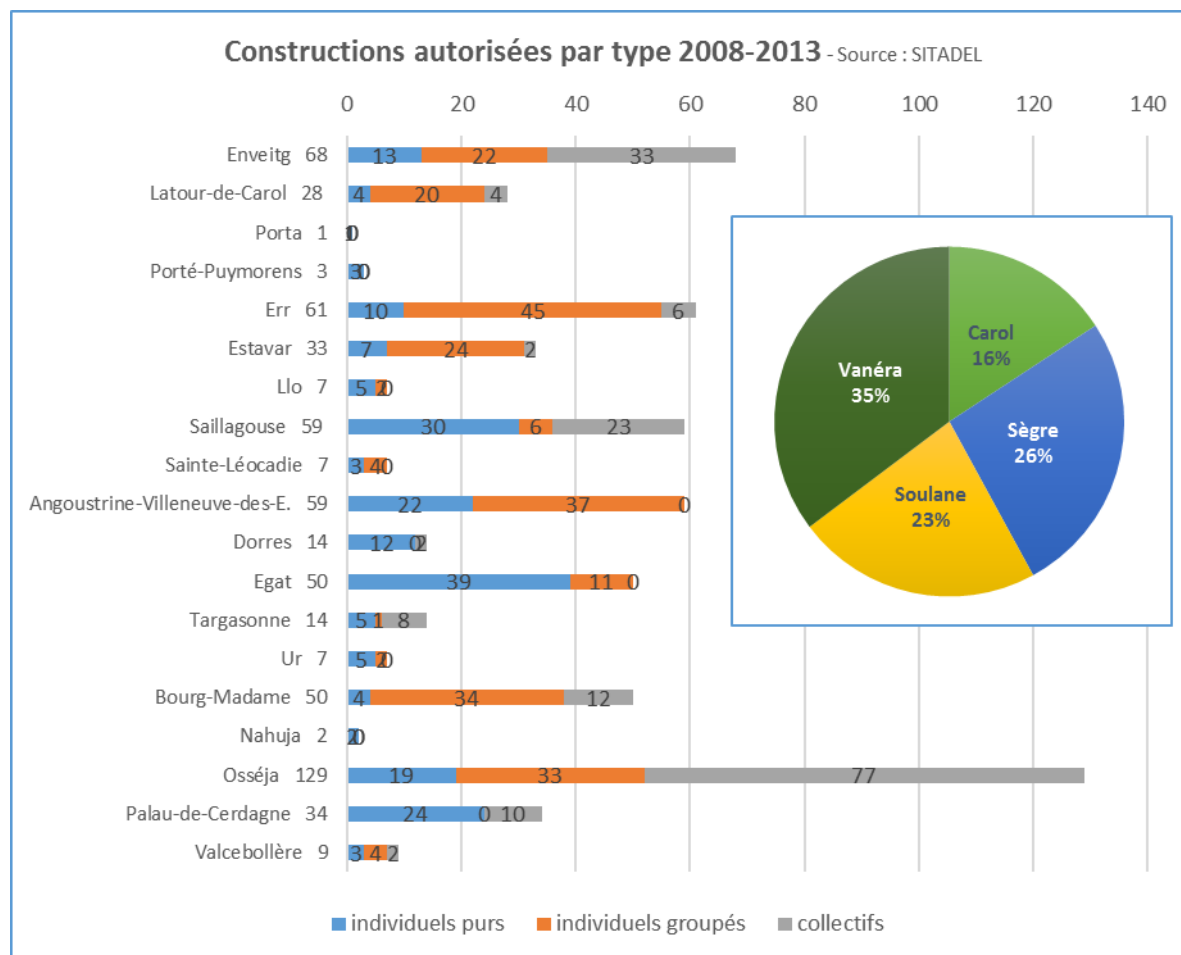


Figure 32 : Constructions autorisées par type 2008-2013 et répartition par commune et par bassin de vie

D'autre part, compte tenu de l'évolution de la répartition du parc, la plupart de ces logements construits sont des résidences secondaires, ce qui accroît encore le déséquilibre et montre un rythme de construction très important (bien que ralenti) qui n'est pas en phase avec l'évolution de la population sur le territoire.

En effet, le secteur de la Vanéra est celui qui perd le plus de population, qui présente le plus fort taux de vacance et qui en même temps, construit le plus de logements sur la période 2007-2012.



1.3 LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

En ce qui concerne la taille des résidences principales, le parc comprend une large majorité de grands logements de 4 pièces ou plus : 30,6% de 4 pièces et 42,1% de 5 pièces et plus (soit 72,7%) ; ce qui correspond à la typologie puisque 66% des résidences principales sur l'ensemble du territoire sont des maisons individuelles.

Cependant, ceci n'est plus en adéquation avec la taille des ménages toujours plus faible dont la moyenne s'établit à 2,4 personnes sur le territoire de la CCC en 2012 et passe à moins de 2 personnes pour certaines communes.

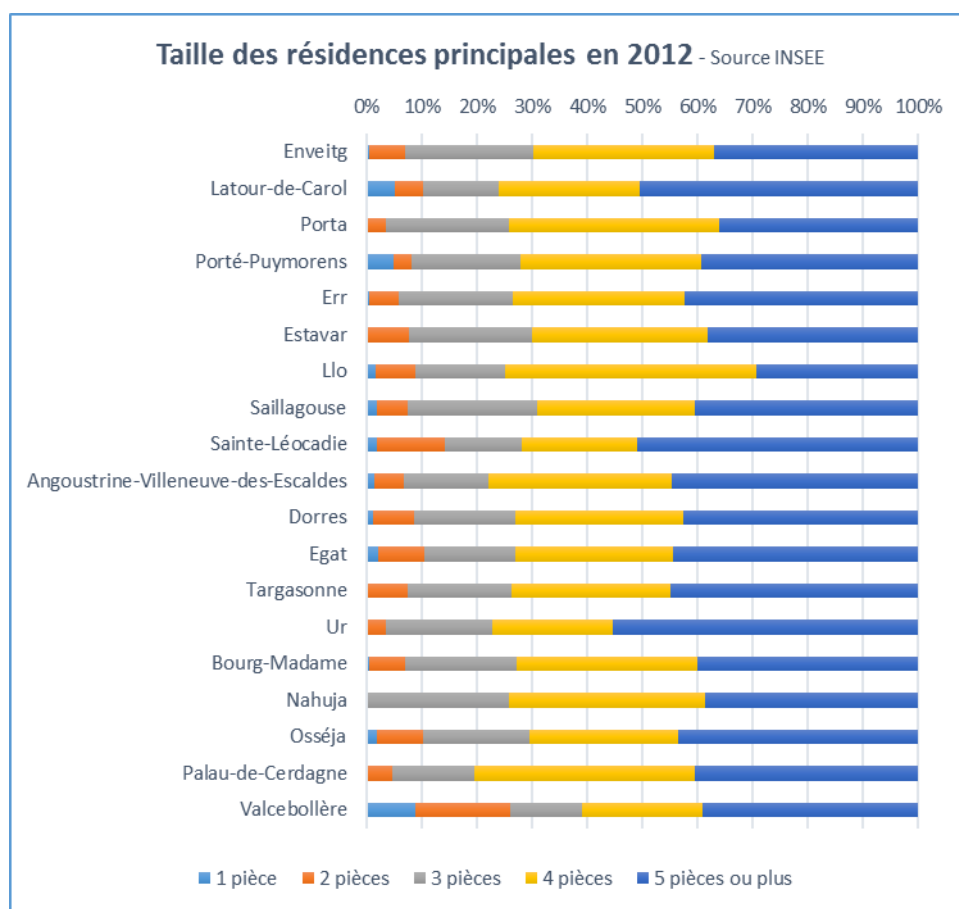


Figure 33 : Taille des résidences principales en 2012 par commune

La part des propriétaires augmente au fil du temps et concerne ainsi 54 % des résidences principales en 2012.

La part des locataires baisse donc logiquement et perd 4 % entre 1999 et 2012 pour atteindre 35%.

Le parc locatif doit cependant conserver une part conséquente du parc de logement afin de répondre aux besoins de la population liés à l'évolution de sa structure, lors de la décohabitation des jeunes par exemple ou pour répondre aux éventuels besoins des saisonniers.

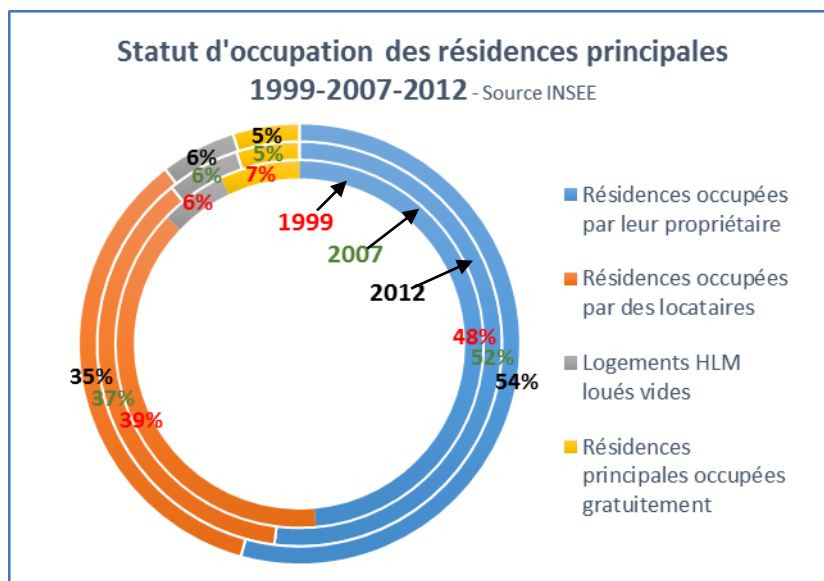


Figure 34 : Statut d'occupation des résidences principales et évolution 1999-2007-2012

Le nombre de logements HLM loués vides passe de 202 à 223 puis diminue légèrement pour atteindre 215 en 2012 et une part de seulement 6% du parc.

L'analyse de la date d'emménagement des ménages dans leur résidence principale montre que près de la moitié habite leur commune et le même logement depuis plus de 10 ans (48 %) dont 17,1 % depuis plus de 30 ans ce qui montre une rotation assez faible au sein des logements. Le fait que la part de propriétaires soit plus représentée, combiné à l'ancrage des ménages dans leur logement peut entraîner des difficultés de logements pour des jeunes ménages désireux de s'installer.

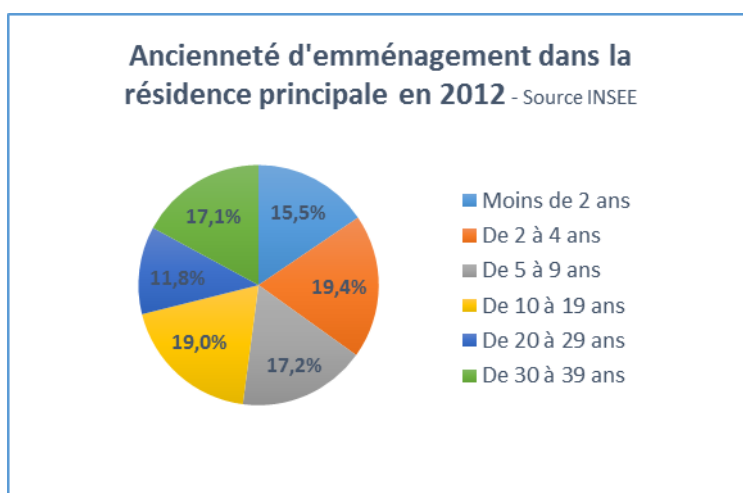


Figure 35 : Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012

1.4 LES LOGEMENTS SOCIAUX

L'analyse du poids des logements locatifs sociaux (LLS) dans la construction confirme la très faible part des logements sociaux dans la construction au cours des quatre dernières années. Pour Pyrénées Cerdagne, ils représentent moins de 1% de la construction entre 2011 et 2015.

Le parc de logements sociaux de la Communauté de communes est en outre confronté à un taux de vacance de 7%. Les causes de cette vacance sont soumises à polémique (inadaptation du parc, problème d'isolation thermique...), mais viennent contrarier les perspectives d'investissement des bailleurs sur le secteur.

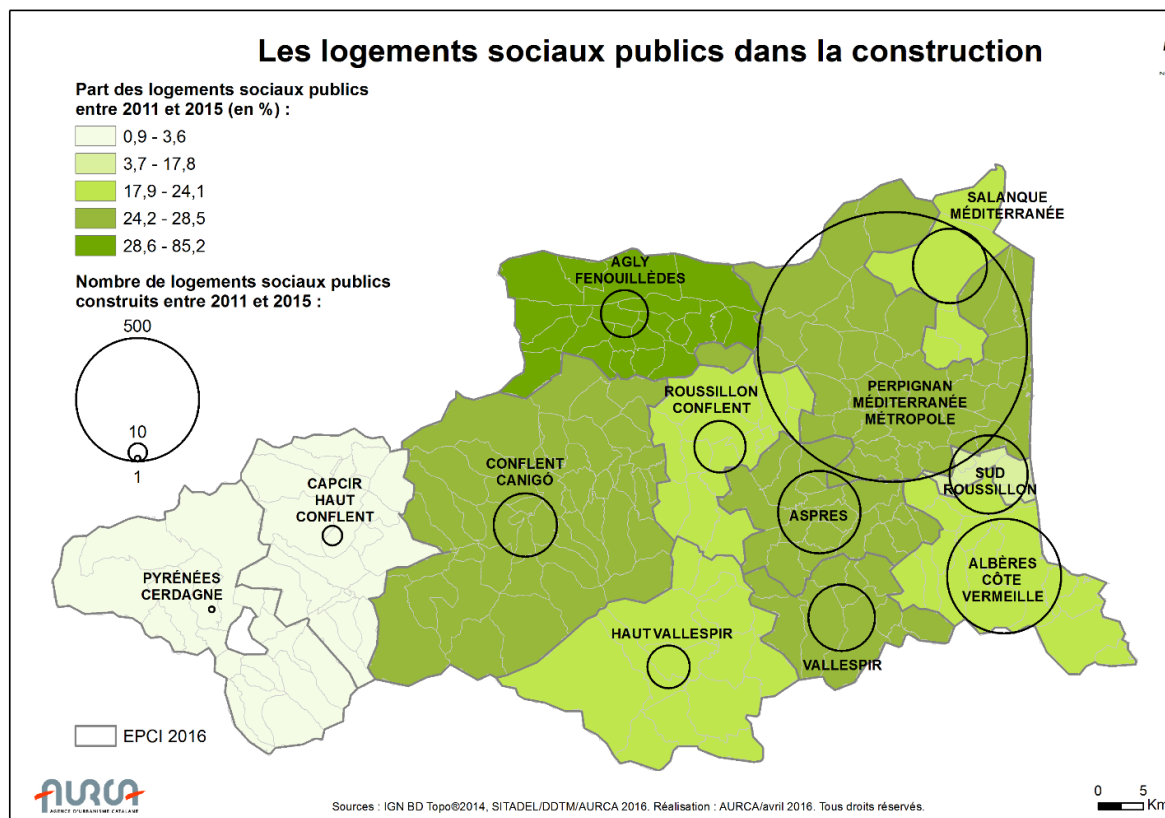


Figure 36 : Les logements sociaux dans la construction entre 2011 et 2015

En 2015, on dénombre 272 logements sociaux publics (242 appartenant à l'Office Public 66) dont seulement 31,6 % sont des logements individuels (86 pavillons).

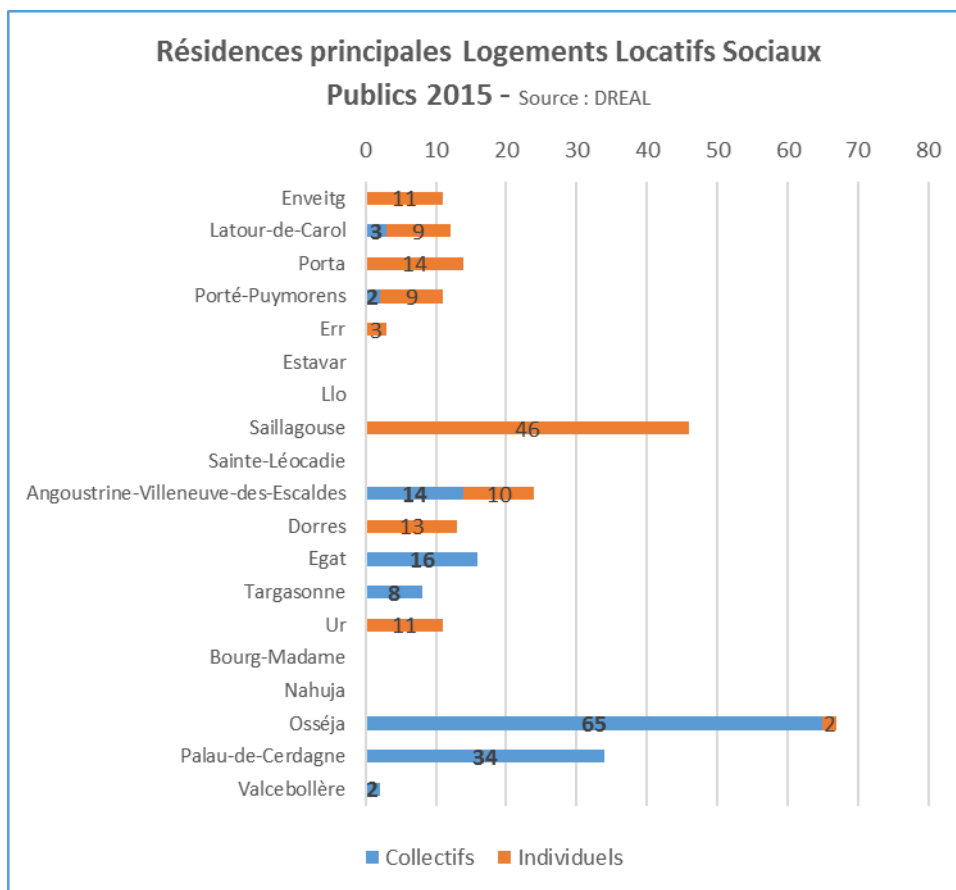


Figure 37 : Résidences Principales Logements Locatifs Sociaux par commune et par type

		LLS privés	LLS pub RPLS	total parc social	RP Filocom 2013	part communale
CAROL	Enveitg	0	11	11	296	3,7
	Latour-de-Carol	1	12	13	173	7,5
	Porta	0	14	14	50	28,0
	Porté-Puymorens	0	11	11	57	19,3
SÈGRE	Err	1	3	4	242	1,7
	Estavar	2	0	2	202	1,0
	Llo	0	0	0	67	0,0
	Saillagouse	1	46	47	455	10,3
	Sainte-Léocadie	0	0	0	52	0,0
SOULANE	Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes	0	24	24	266	9,0
	Dorres	0	13	13	92	14,1
	Égat	0	16	16	209	7,7
	Targasonne	0	8	8	74	10,8
	Ur	0	11	11	143	7,7
VALNÈBRE	Bourg-Madame	0	0	0	522	0,0
	Nahuja	0	0	0	33	0,0
	Osséja	0	67	67	534	12,5
	Palau-de-Cerdagne	1	34	35	162	21,6
	Valcebollère	0	2	2	28	7,1
CdCPC		6	272	278	3657	7,6

Figure 38 : Résidences Principales Logements Locatifs Sociaux, part communale



Porta et Palau de Cerdagne offrent à leur population plus de 20 % de LLS, Porté-Puymorens se rapproche de ce seuil.

On note l'absence de LLS sur les communes de Llo, Sainte-Léocadie et Nahuja, mais également sur Bourg-Madame ce qui semble plus surprenant au regard de la taille de la commune où la demande doit exister puisqu'il s'agit de la 2ème plus importante en nombre d'habitants comme en nombre de résidences principales.

Malgré cela, la vallée de la Vanéra reste le secteur le plus pourvu en logements locatifs sociaux répartis principalement sur Osséja et Palau de Cerdagne.

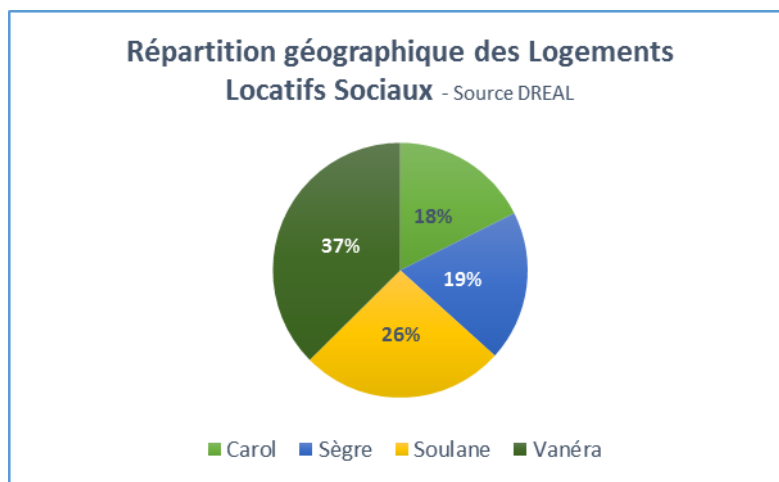


Figure 39 : Répartition Géographique des Logements Locatifs sociaux par bassin de vie

Même si les communes de la CdCPC ne sont pas concernées par l'article 55 de la Loi SRU (20% minimum des résidences principales en logements locatifs sociaux) ; elles devront, si cela s'avère nécessaire, réfléchir à la production de ce type de logements pour ancrer les jeunes ménages sur le territoire.

Selon l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales, trois nouvelles opérations seront livrées dans le courant de l'année 2017 :

- 12 logements collectifs et 6 pavillons à Osséja,
- 4 pavillons à Saillagouse,
- 6 pavillons à Targassonne.

Une antenne de l'Office 66 doit être ouverte à Saillagouse dans le courant du premier semestre 2017 afin d'accompagner et orienter les demandeurs et locataires du territoire.

1.5 LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le boom de la construction des résidences secondaires sur le territoire de la CdCPC est bien visible sur ce graphique qui montre que 53 % des résidences secondaires ont été bâties sur la période 1999-2009. Le frein à cette frénésie est également bien visible à partir de 2010 car le nombre de logements construits sur une même durée de 9 ans ne pourra jamais atteindre les chiffres observés précédemment.

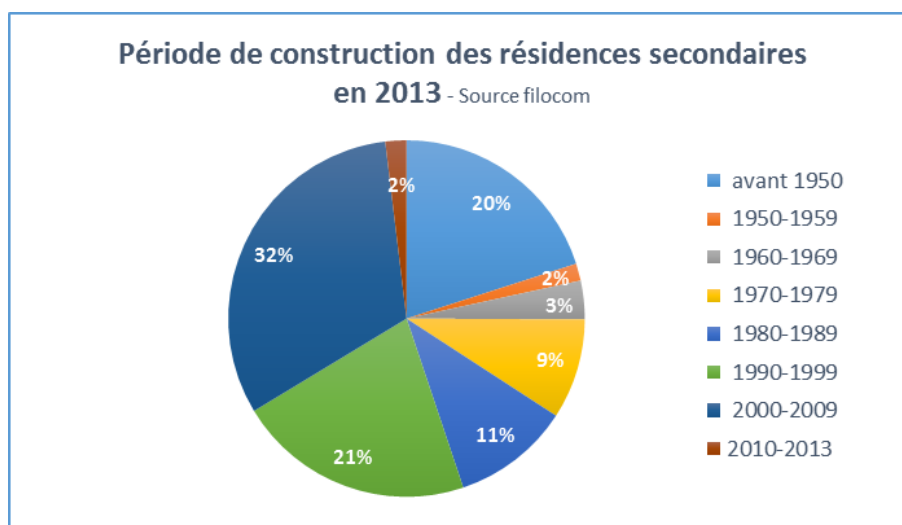


Figure 40 : Période de construction des résidences secondaires en 2013

Les résidences secondaires sont assez grandes, seulement 5% de logements d'une seule pièce et 16 % de 2 pièces. Le modèle « studio cabine » des années 70-80 fréquent dans les stations de sports d'hiver semble révolu.

De plus, la construction récente donne à penser que la qualité thermique des bâtiments a été prise en compte et que certaines de ces résidences secondaires pourraient éventuellement être habitées à l'année. 77,8% de ces résidences secondaires disposent d'ailleurs de tout le confort (seulement 2,5 % sans confort, ce qui peut correspondre à la partie de ce parc la plus ancienne).

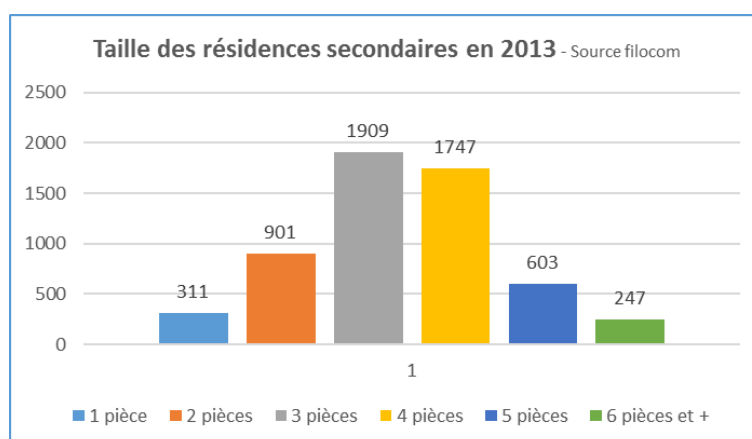
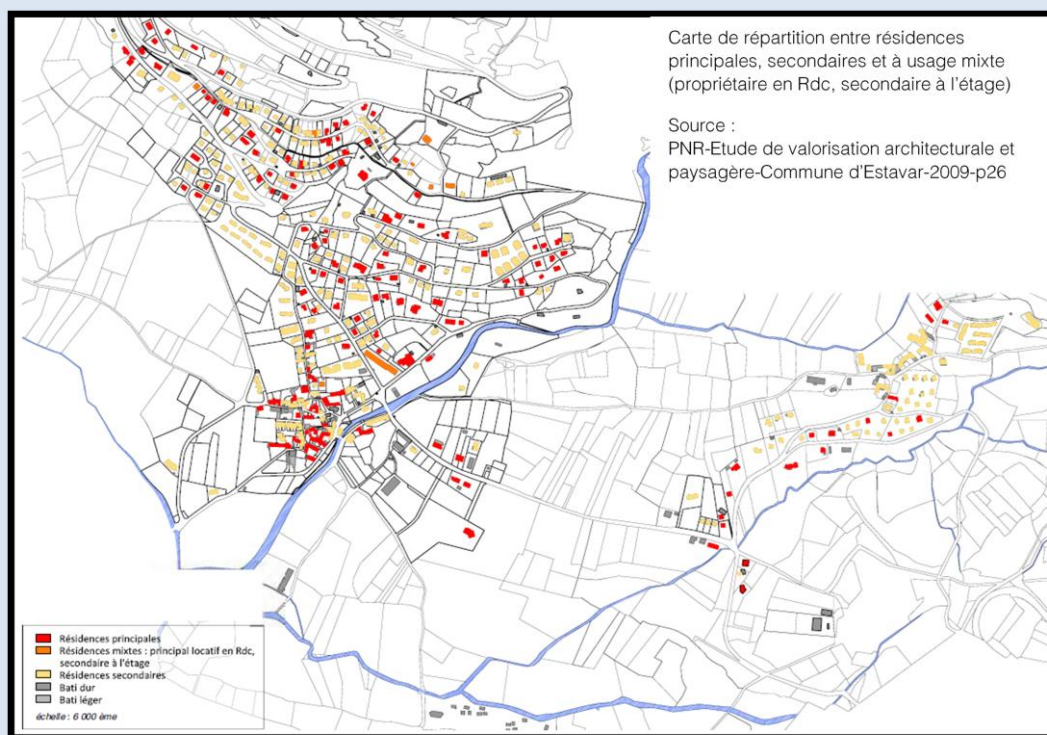


Figure 41 : Taille des résidences secondaires en 2013

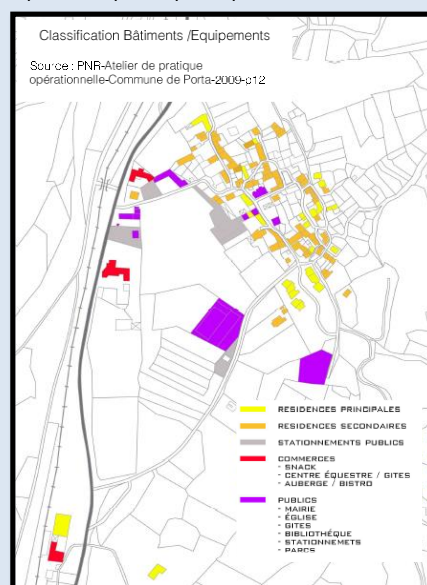
Rappel : près de 40 % des Résidences secondaires de la CdCPC sont localisées dans le bassin de vie du Sègre.

FOCUS – La prédominance du Parc des résidences secondaires sur certaines communes



La part de résidences secondaires sur la commune d'Estavar est de 73,8 % et de 68,9 % sur la commune de Porta (Source : INSEE 2012).

Cette proportion génère 2 problématiques : les difficultés que peuvent rencontrer les habitants pour se loger et les résidences qui ne sont occupées que quelques semaines par an et ne font pas vivre les villages.



1.6 LES LOGEMENTS VACANTS

Ces dernières années, on relève une hausse générale de la vacance. Pour autant, il s'agit avant tout d'une vacance conjoncturelle, liée à la rotation des ménages dans le parc ou au délai de commercialisation des logements neufs. En effet, la vacance supérieure à trois ans a fortement chuté. La part des logements vacants longue durée est de 37% en 2013 (336 logements) contre 53% six ans plus tôt (460).



Figure 42 : Evolution de la vacance entre 2007 et 2013

L'âge du parc des logements vacants peut aussi expliquer en partie ce phénomène de vacance puisque 41 % d'entre eux datent d'avant 1950, et se localisent principalement dans les centres anciens des villages, ce qui correspond souvent à des logements peu éclairés et mal isolés qui ne répondent plus aux attentes des habitants.

La reconquête de ces logements peut constituer un enjeu pour modérer l'étalement de l'urbanisation.

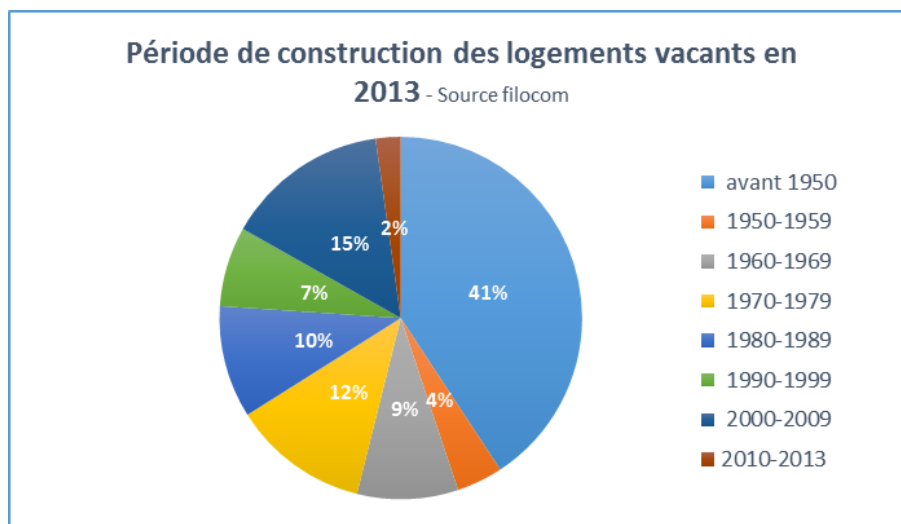


Figure 43 : Période de construction des logements vacants en 2013

Selon les fichiers fiscaux (Filocom 2013), 66,5% des logements vacants sont en collectif. 28,61 % présentent un niveau de confort partiel et 60,35 % sont tout confort.

La répartition des vacants selon leur taille montre une adéquation possible avec la réduction de la taille des ménages observée globalement sur la CdCPC (2,4 personnes par ménage en 2012) avec 54 % de logements de 3 et 4 pièces.

D'autre part, le nombre de logements vacants de plus de 2 ans est de 273 en 2013 (logements sans confort exclus), qui pourraient faire l'objet d'une mesure incitative de remise en logement par le biais de la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants).

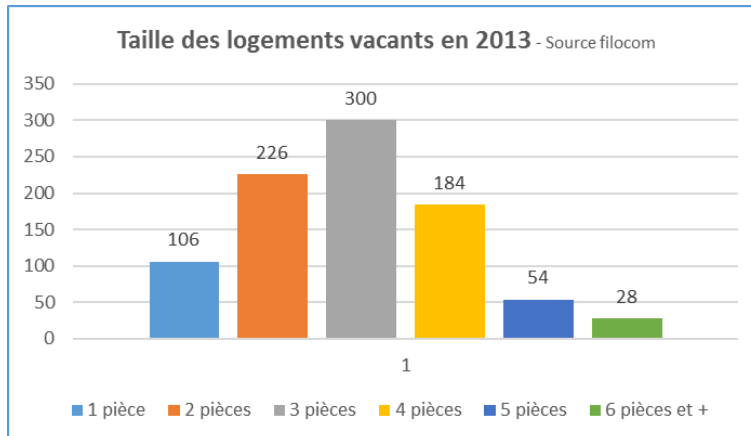


Figure 44 : Taille des logements vacants en 2013

Rappel : plus de 45 % des logements vacants de la CdCPC sont localisés dans le bassin de vie de la Vanéra.

1.7 AGE DU PARC DE LOGEMENT ET RÉGLEMENTATION THERMIQUE

La première réglementation thermique française dans le bâtiment résidentiel a été mise en place au lendemain du premier choc pétrolier et de la hausse brutale du prix des hydrocarbures, soit en 1974.

Depuis, elle a évolué régulièrement (Réglementation Thermique 1982, RT 1988, RT 2000, et RT 2005) avec des ambitions continuellement à la hausse en matière de performances énergétiques jusqu'à la RT 2012 en vigueur aujourd'hui.

Les critères et les exigences changent au fil des années, mais la RT garde pour but de fixer une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage (source : Article 2 du décret no 2000-1153 du 29 novembre 2000).

La performance énergétique moyenne des logements a ainsi été réduite de 300 kWh_{ep}/m²/an (ep = énergie primaire) avant la RT 1974 à 125 kWh_{ep}/m²/an après la RT 2005. Soit une division par 2,5.

Arrivée après le Grenelle de l'environnement et particulièrement ambitieuse, la RT 2012, est devenue la référence en visant à diminuer encore la consommation énergétique des bâtiments neufs, s'alignant sur le label BBC (Bâtiment Basse Consommation), soit une exigence de 50 kWh_{ep}/m²/an. Ces 50 kWh sont à moduler en fonction de la zone géographique, de l'altitude, de la surface habitable...

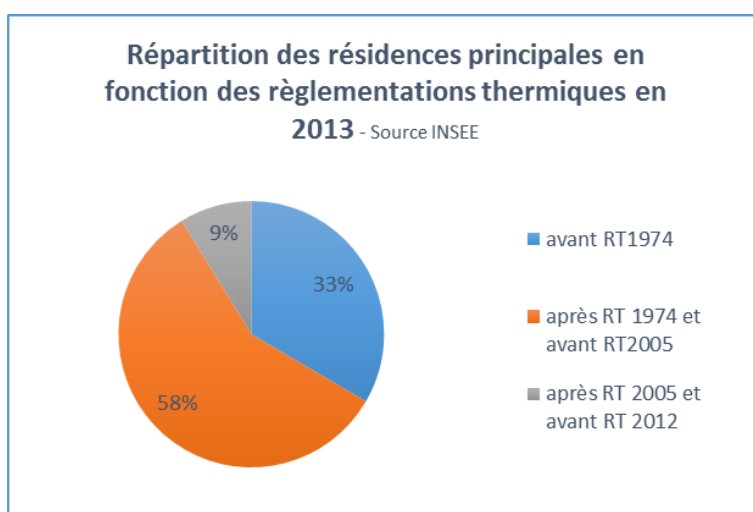


Figure 45 : Répartition des résidences principales en fonction des réglementations thermiques en 2013

En ce qui concerne les résidences principales, 91% du parc a été construit avant 2005, et 33% avant 1974 donc avant la mise en place de la première réglementation thermique.

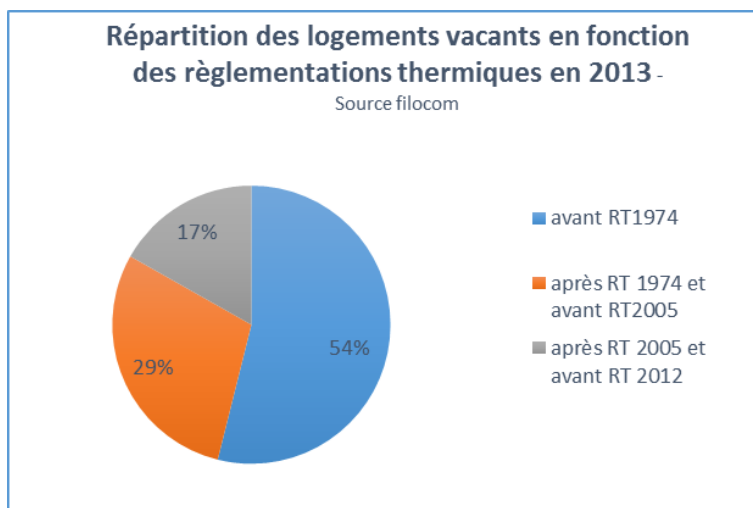


Figure 46 : Répartition des logements vacants en fonction des réglementations thermiques en 2013

Les ratios sont différents en matière de logements vacants et montrent que plus de la moitié de ceux-ci datent d'avant 1974, ce qui explique peut-être la raison de leur vacance.

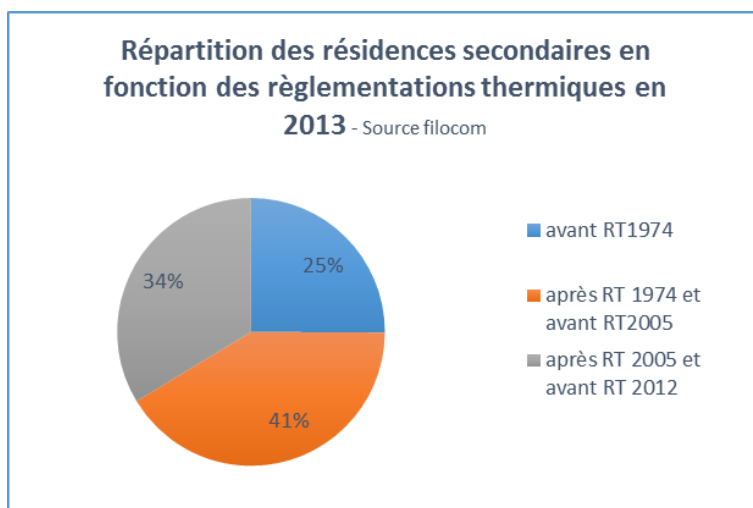


Figure 47 : Répartition des résidences secondaires en fonction des réglementations thermiques en 2013

Pour les résidences secondaires, les chiffres sont très différents puisqu'un tiers d'entre elles ont été bâties en tenant compte de la RT2005 et disposent donc d'un certain confort thermique.

L'âge du parc des logements renseigne donc sur le potentiel d'amélioration énergétique des constructions.

On notera que le PNR des Pyrénées-Catalanes a engagé un programme intitulé « PYLOT » (PYrénées LOgement Tourisme) à savoir un « guichet » proposant gratuitement des conseils et un accompagnement dans les domaines de l'architecture, de l'économie d'énergie et de la valorisation touristique des logements. Ce système permet d'accéder à des subventions financières afin d'améliorer le confort et la consommation énergétique des meublés de tourisme et de locations saisonnières.



1.8 L'ACCUEIL SPÉCIFIQUE ET LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

1.8.1 L'accueil des personnes âgées

Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 9.4 % de la population de la CdCPC en 2012.

Leur logement est assuré soit dans le parc de résidences principales, soit dans des structures d'hébergement spécialisées. On dénombre sur le territoire de la CdCPC 4 structures spécialisées (Source CD66) :

- La maison de retraite Joseph Sauvy à Err, d'une capacité d'accueil de 75 lits ;
- L'Unité de Soins de Longue Durée à Err, d'une capacité de 15 lits ;
- La maison de retraite Les Myosotis à Ur, d'une capacité de 35 lits, gérée par l'association Joseph Sauvy ;
- La Petite Unité de Vie « El Reparo » à Latour de Carol, d'une capacité de 35 lits et 3 places d'accueil de jour, gérée par l'association Joseph Sauvy ;

Le nombre total de lits en maison de retraite ou unités spécialisées se porte donc à 160 ce qui correspond à 1 lit pour 5 personnes âgées de 75 ans et plus en 2012.

1.8.2 L'accueil des personnes handicapées

On recense sur le territoire de la CdCPC :

- Une maison d'accueil spécialisée (MAS) « Le Nid Cerdan » à Saillagouse qui a une capacité de 45 lits dont 5 places en accueil temporaire. Cette structure accueille des adultes lourdement handicapés atteints d'une déficience intellectuelle, motrice, cérébrale ou d'un polyhandicap. Le petit nombre de résidents permet un accueil familial en chambre individuelle dans de petites unités.
- Le Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) et un institut de formation situé à Angoustrine-Villeneuve-les-Escalades s'adresse à des adultes handicapés, ou non, en situation de reconversion professionnelle. Il permet de favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées qui à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle ne peuvent plus exercer leur métier et envisagent une reconversion professionnelle. Le Centre de Rééducation Professionnelle et l'Institut de Formation s'adressent à deux publics distincts et assurent :
 - Une formation qualifiante Aide-Soignante de courte durée (10 mois) en section mixte de 25 places prioritairement travailleurs handicapés et de 5 places ouvertes sous certaines conditions à des stagiaires non travailleurs handicapés, en internat ou externat. Cette formation permet l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.
 - Une préparation polyvalente de 5 mois au concours d'entrée en formation qualifiante Aide-Soignant ou Aide Médico-Psychologique, pour 10 places travailleurs handicapés et des places disponibles sous certaines conditions à des stagiaires non travailleurs handicapés (7 semaines).

(Source : <http://www.ugecam-lrmp.fr>)



L'ESAT (Établissement ou Service d'Aide par le Travail) « Cal Cavaller » ouvert depuis 1988 à Enveitg accueille 39 personnes reconnues comme travailleurs handicapés en semi-internat.

Les activités sont multiples :

- ✓ Blanchisserie industrielle
- ✓ Conserverie, charcuterie, plats cuisinés
- ✓ Boulangerie, pâtisserie, biscuiterie
- ✓ Entretien et création d'espaces verts
- ✓ Petits travaux de bâtiment
- ✓ Toutes activités en entreprise

1.9 LE LOGEMENT DES SAISONNIERS

Une étude avait été menée par le Pays Terres Romanes en Pays Catalan démontrant que, du fait de l'origine locale des travailleurs saisonniers, les besoins en logements étaient relativement minimes, tandis que la problématique des déplacements restait prégnante.

L'Office 66 a par ailleurs expérimenté la mise en location de logements de son parc "classique" à des saisonniers. Il ne s'agit pas d'un parc dédié (logements meublés et équipés), néanmoins, l'Office assure un traitement réactif et souple de la demande de logement et de son suivi.

1.10 LE MARCHÉ DU LOGEMENT

Le site des Notaires de France (Base de données PERVAL) donne la tendance du marché de l'immobilier. Pour la CdCPC, seules sont disponibles les données concernant le marché des maisons, dans le parc ancien.

Le marché est considéré comme homogène (fourchette de prix resserrée) avec un niveau de prix moyen mais ayant une tendance à la baisse, contrairement à celui de la communauté de communes voisine où le marché est bien reparti à la hausse depuis 1 an.

Dans les PO, le marché repart également à la hausse mais est beaucoup plus hétérogène au regard des fourchettes de prix observées.

La majorité des transactions concerne des habitations de grande taille (5 pièces et plus) qui caractérisent bien le parc de logements existant.

Marché immobilier (maisons)	CC Pyrénées-Cerdagne	CC Pyrénées-Catalanes	Département des PO
Niveau des prix (prix médian de vente)	164 500 €	160 700 €	174 500 €
Tendance des prix			
- évolution des prix médians sur 3 mois	Non Disponible	4,5%	9,1 %
- évolution des prix médians sur un an	- 3,2 %	5,7%	2,6 %

- évolution des prix médians sur 5 ans	Non Disponible	-14,8%	- 6,7 %
Répartition des ventes			
- maisons de 1 à 3 pièces	16,7 %	30,2%	24,3%
- maisons de 4 pièces	11,1 %	34,9%	33,6 %
- maisons de 5 pièces	38,9 %	20,6%	22,5 %
- maisons de 6 pièces et +	33,3 %	14,3%	19,6 %
Etat du marché / Fourchette de prix	De 141 500 € à 202 500 €	De 109 900 € à 211 000 €	De 120 000 € à 235 000 €
Source : Notaires de France – base de données PERVAL	Période de calcul : les données sont issues de la période du 01/08/2015 au 31/07/2016	Période de calcul : les données sont issues de la période du 01/08/2015 au 31/07/2016	Période de calcul : les données sont issues de la période du 01/05/2016 au 31/07/2016

Figure 48 : Analyse et Comparaison des marchés immobiliers

En ce qui concerne le **marché locatif**, le niveau des loyers est de 12,2 €/m², supérieur à celui observé sur l'ensemble du Département des PO qui est de 9,9 €/m² mais légèrement inférieur à celui observé sur la Communauté de communes Pyrénées-Catalanes. On peut noter que le chiffre le plus bas observé dans les PO est celui de la CC du Vallespir avec 8,3€/m².

(Source : <http://www.clameur.fr/> août 2016)



Figure 49 : Maison à vendre à Estavar - mai 2017

1.11 LA PROBLÉMATIQUE DE L'HABITAT INDIGNE

336 résidences principales sont recensées comme étant potentiellement indignes sur le territoire de la CdCPC, dont 40,77 % de logements individuels.

En terme de répartition communale, le tableau suivant recense les chiffres disponibles pour les communes de plus de 200 habitants. Sont comptabilisés ici 230 logements potentiellement indignes.

(voir tableau page suivante)



Nombre de logements potentiellement indignes (s = secret statistique) - Source : FILOCOM	individuels	collectifs	TOTAL en 2013
Enveitg	12	16	28
Latour-de-Carol	12	s	12 + s
Err	s	18	s + 18
Estavar	s	16	s + 16
Saillagouse	15	27	42
Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes	13	s	13 + s
Égat	s	13	s + 13
Ur	s	0	s + 0
Bourg-Madame	s	26	s + 26
Osséja	14	32	46
Palau-de-Cerdagne	s	16	s + 16
TOTAL CdCPC	137	199	336

Figure 50 : Logements potentiellement indignes, répartition communale en 2013

Pour des raisons de secret statistique, certains chiffres ne sont pas disponibles de façon détaillée. Cependant, considérant le total connu sur l'ensemble de la Communauté de communes, on dénombre donc 106 logements supplémentaires de ce type.

On peut noter que la problématique de la cabanisation pourtant prégnante sur une bonne partie du territoire des PO ne se retrouve pas sur la Communauté de communes, le facteur climat étant certainement limitant, un seul cas serait connu.



CE QU'IL FAUT RETENIR

Un rythme de construction de logements important mais considérablement ralenti avec la crise

Un parc de logements relativement déséquilibré à dominante de résidences secondaires

Des résidences principales de taille importante et en majorité individuelles

Un taux de logements vacants globalement faible mais qui est préoccupant sur certaines communes

Un parc locatif en baisse et un logement locatif social peu représenté

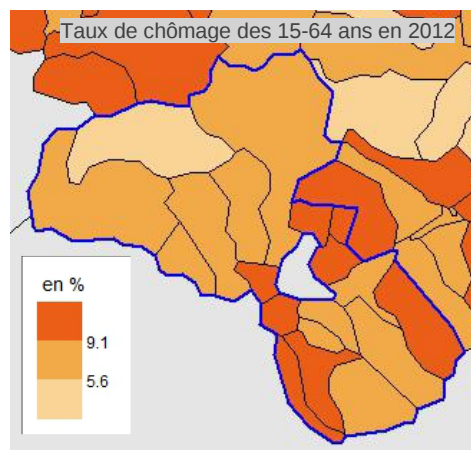
Un parc de logements indignes relativement important

Des besoins en logement à calibrer en tenant compte de la demande en résidences principales mais également des résidences secondaires

L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

Malgré une hausse du taux de chômage quasi généralisée sur les communes de la CdCPC depuis 2007 (sauf à Porta, Porté et Saillagouse) le taux de chômage reste modéré et nettement en deçà de celui du département des Pyrénées-Orientales.



Source : Insee, RP 2012-exploitation principale ©

Figure 51 : Taux de chômage par commune

Source INSEE		Population âgée de 15 à 64 ans	Nombre de personnes actives occupées de 15 à 64 ans	Nombre de chômeurs de 15 à 64 ans	Taux de chômage
CAROL	Enveitg	438	299	29	8,8%
	Latour-de-Carol	255	172	11	6%
	Porta	81	60	4	6,3%
	Porté-Puymorens	89	72	1	1,4%
SÈGRE	Err	368	271	16	5,6%
	Estavar	266	190	20	9,5%
	Llo	104	75	10	11,6%
	Saillagouse	712	497	41	7,6%
	Sainte-Léocadie	97	70	5	6,7%
SOULANE	Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes	431	271	23	7,8%
	Dorres	101	70	5	6,7%
	Égat	302	234	28	10,7%
	Targasonne	136	100	10	9,1%
	Ur	211	138	20	12,7%
VAL D'AUD	Bourg-Madame	762	498	55	10%
	Nahuja	45	35	3	7,9%
	Osséja	912	553	72	11,5%
	Palau-de-Cerdagne	295	205	25	10,9%
	Valcebollère	37	23	2	8%
CdCPC		5642	3819	380	9%
France Métropolitaine		40624625	25869455	3770002	12,7%
Région		3538433	2165331	361290	14,3%
PO		274489	153341	33703	18%

Figure 52 : Comparaison de la population active et du nombre de chômeurs, taux de chômage

Le taux d'activité dans la Communauté de communes (74,7%) est largement supérieur à celui du département des PO (68,10%) et de la région (71,40%) ; il se situe également au-dessus de celui de la France métropolitaine (73%).

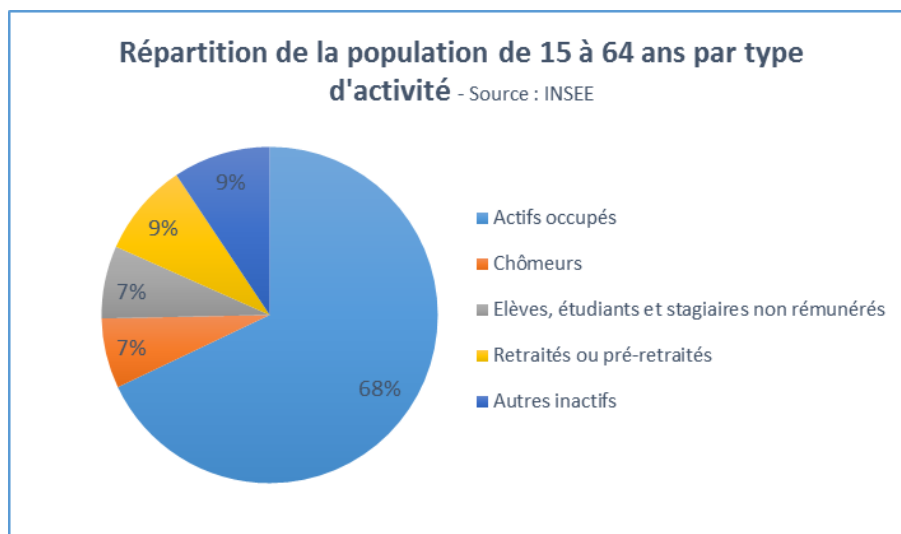


Figure 53 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité

La part des actifs ayant un emploi sur le territoire de la CdCPC est largement supérieur à celui du département des PO avec 68% contre 55,8 ; ce chiffre est également bien supérieur à celui de la grande Région (61,2 %) ou de la France Métropolitaine (63,7 %).

1.2 ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET RÉPARTITION TERRITORIALE

Globalement, le nombre d'emplois existants sur le territoire de la CdCPC baisse et passe de 3500 en 2006, à 3442 en 2007, à 3444 en 2009, à 3468 en 2012 et à 3370 en 2013. Plus de 82% d'entre eux sont des emplois salariés.

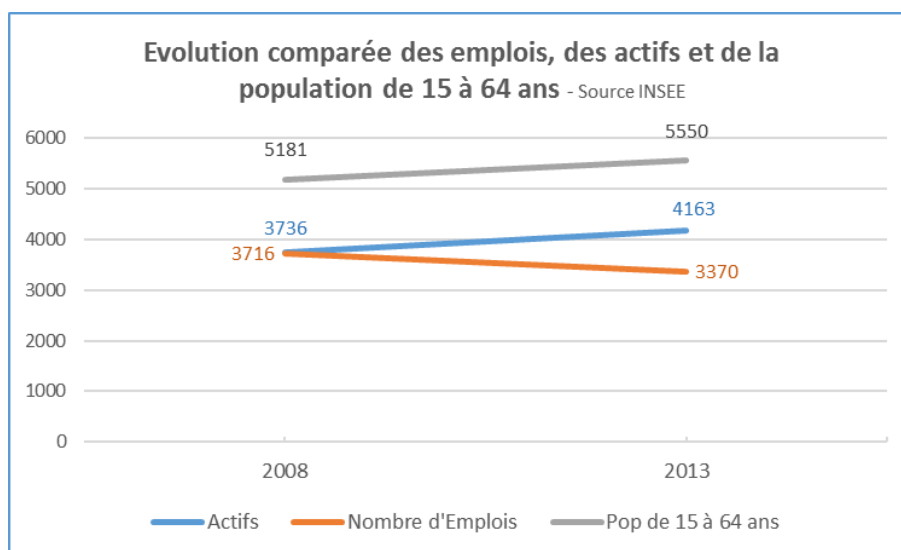


Figure 54 : Evolution comparée des emplois, des actifs et de la population de 15 à 64 ans

Dans le même temps, le nombre d'actif augmente, et si en 2008 l'équilibre entre le nombre d'emplois et d'actifs était presque atteint, ce n'est plus le cas en 2013 puisque le différentiel est de 793.

Au regard des chiffres détaillés des communes on note que seule la commune de Saillagouse voit le nombre d'emplois augmenter régulièrement. En revanche, la fermeture progressive des Escaldes se ressent fortement sur la commune d'Angoustrine avec la perte de 93 emplois entre 2009 et 2013, mais également sur la commune voisine de Dorres (- 8 emplois entre 2009 et 2013, chiffre très important pour une commune de cette taille).

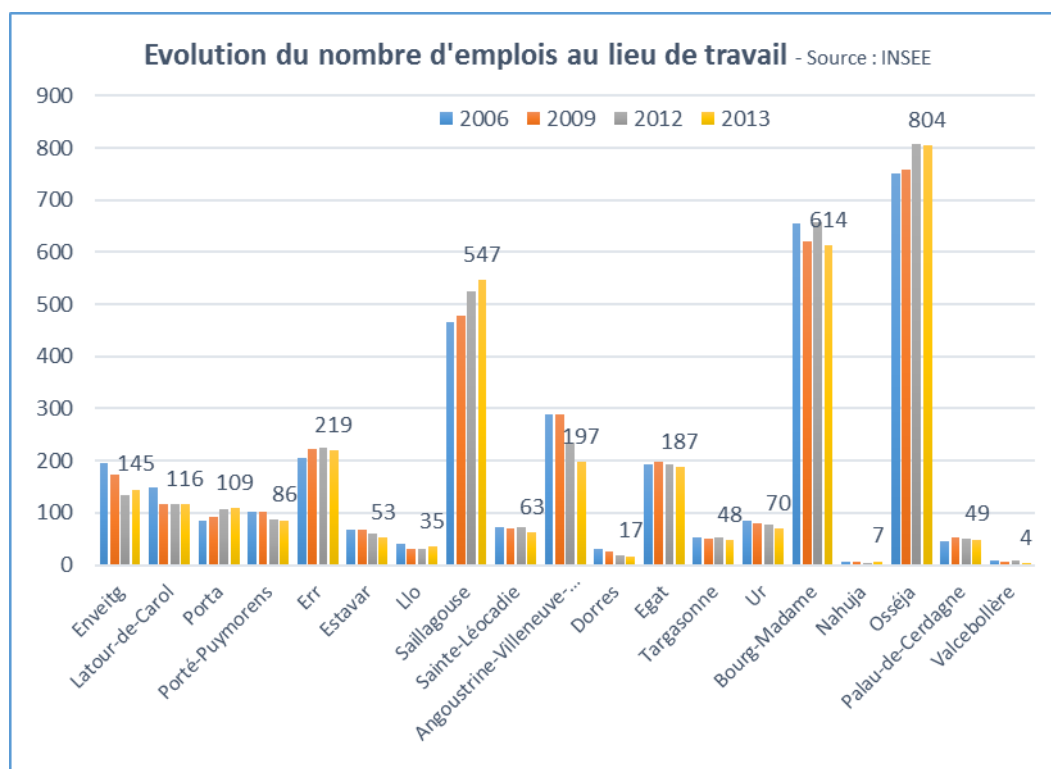


Figure 55 : Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail par commune 2006-2006-2012-2013

La commune d'Enveitg accuse également une forte baisse du nombre d'emplois (-51) qui s'explique peut-être par la restructuration ferroviaire.

L'indice de concentration d'emploi mesure la capacité d'un territoire à offrir un nombre d'emplois suffisant. Quand le nombre d'emplois sur un territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, alors ce territoire est qualifié de résidentiel.

Le tableau suivant donne le nombre d'emplois existant sur chaque commune pour 100 actifs occupés.

Les 3 communes les plus importantes apparaissent là aussi comme attractives en matière d'emploi, et se dégagent également Porté-Puymorens (station de sports d'hiver) et Porta (Douanes et DIRSO), mais également Sainte-Léocadie, commune présentant le nombre le plus élevé d'exploitations agricoles et accueillant la base militaire.

On remarque l'impact de la fermeture du centre des Escaldes sur la commune d'Angoustrine entre les 2 dates.

Source INSEE		Indice 2007	Indice 2012
CAROL	Enveitg	58	43
	Latour-de-Carol	76	66
	Porta	136	176
	Porté-Puymorens	167	122
SÈGRE	Err	87	83
	Estavar	28	31
	Llo	52	42
	Saillagouse	105	105
	Sainte-Léocadie	82	104
SOULANE	Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes	109	86
	Dorres	36	25
	Égat	76	81
	Targassonne	46	51
	Ur	60	56
CERDAGNE	Bourg-Madame	105	131
	Nahuja	20	14
	Osséja	142	144
	Palau-de-Cerdagne	25	24
	Valcebollère	34	34

Figure 56 – Indice de concentration d'emploi par commune 2007-2012

En bref, un indice supérieur à 100 signifie un profil plus orienté vers l'économie pour les communes concernées ; à l'inverse, les communes sont donc qualifiées de plus résidentielles lorsqu'elles présentent un indice inférieur à 100.

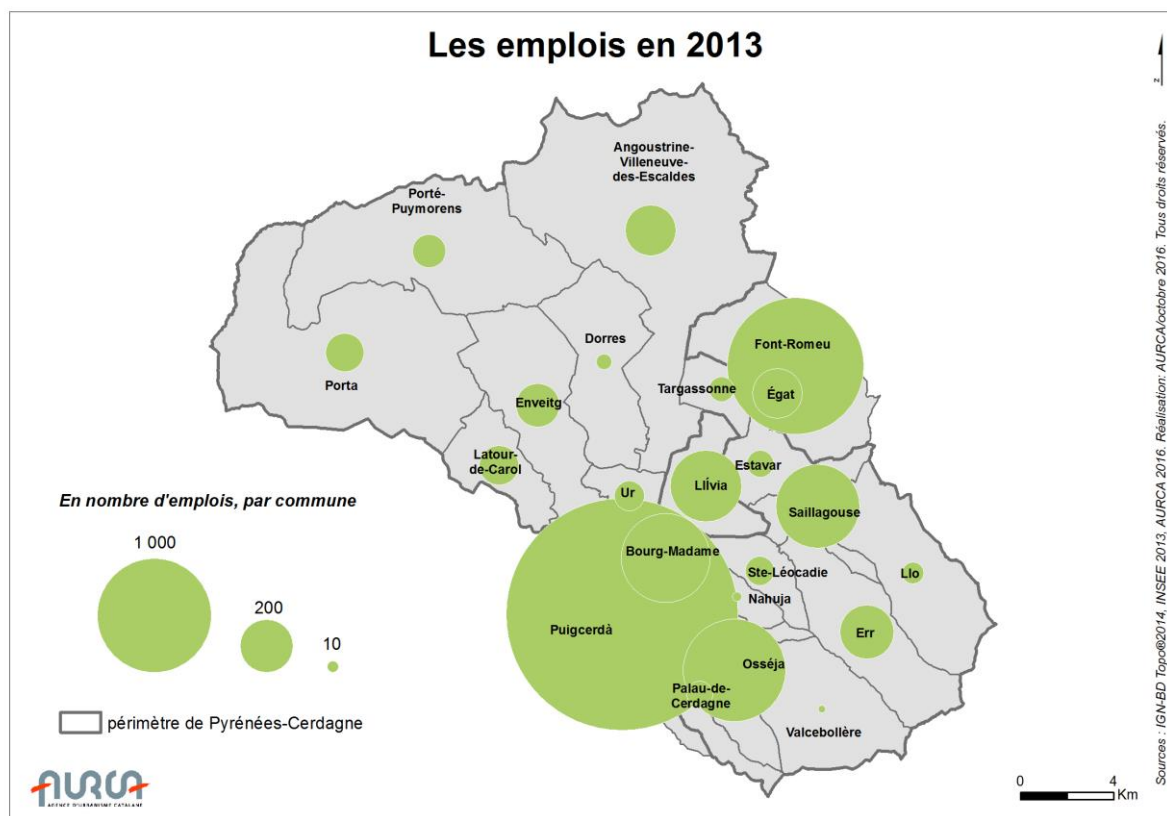


Figure 57 : Répartition géographique des emplois en 2013



Les 3 communes principales concentrent à elles seules 58,3 % des emplois de Pyrénées-Cerdagne. Cependant, des communes beaucoup moins importantes présentent un ratio d'emplois non négligeable à l'image d'Angoustrine (5,8%), d'Err (6,5%) ou d'Égat (5,5%). Ces emplois sont liés pour les 2 premières à la présence des établissements de santé, et pour Égat à la zone d'activités économiques et commerciales.

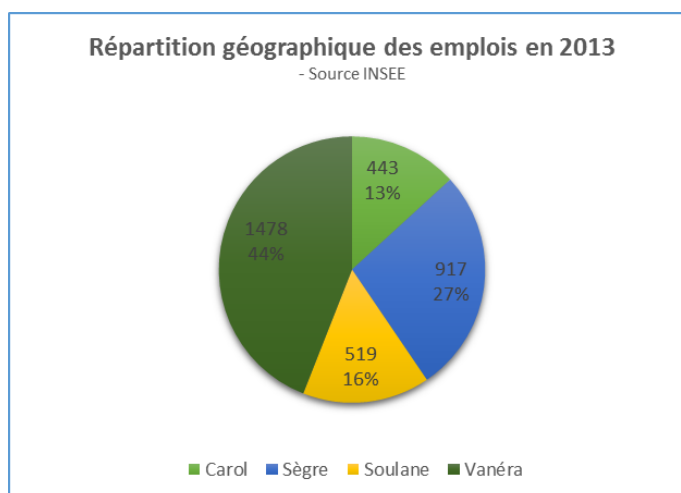


Figure 58 : répartition géographique des emplois par bassin de vie en 2013

La répartition géographique confirme bien la prépondérance des emplois liés à la santé sur le secteur de la Vanéra. La vallée du Carol et la Soulane sont les bassins de vie les moins pourvoyeurs d'emplois.

1.3 CARACTÉRISTIQUE DES EMPLOIS

1.3.1 Répartition par secteurs d'activités

Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale est le plus important pourvoyeur d'emplois du territoire puisqu'il représente 53% de ceux-ci, part largement supérieure à celle observée sur le département des PO et qui montre bien la spécificité liée à l'économie de la santé du territoire.

Le secteur du commerce, transport et services divers arrive en 2^{ème} position avec 32,9 % des emplois.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (source INSEE 2013)	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale
Pyrénées-Cerdagne	87 2,5 %	162 4,7 %	236 6,8 %	1137 32,9 %	1829 53 %
Comparaison département des PO	3,6 %	6,1 %	8,4 %	45 %	36,9 %

Figure 59 : Comparaison de la répartition des emplois par secteur d'activité en 2013



Il faut noter que le secteur de l'agriculture ne diminue que très légèrement (moins 6 emplois seulement entre 2007 et 2013) alors que ce secteur d'activité subit de fortes baisses dans le reste du département.

Le secteur qui a gagné le plus d'emplois entre 2007 et 2013 est celui de l'industrie (+60 emplois) et celui qui en a perdu le plus est celui du commerce, transports... (-87 emplois).

1.3.2 Des emplois occupés en majorité par les habitants du territoire

Les emplois de la CdCPC sont occupés à 83 % par les habitants de la CdCPC, qu'ils travaillent dans leur commune de résidence (43 %) ou dans une autre commune du territoire.

Il faut noter que 17% des emplois existants sont cependant occupés par des actifs résidents hors territoire de la CdCPC, soit 590 personnes qui entrent sur le territoire chaque jour pour y travailler alors que 941 habitants de la CdCPC sortent du territoire pour la même raison.

Certains emplois sont occupés par des catalans du Sud ou des habitants de Llivia venant travailler sur le territoire, cependant, l'INSEE ne fournit pas cette donnée qu'il est donc difficile de quantifier.

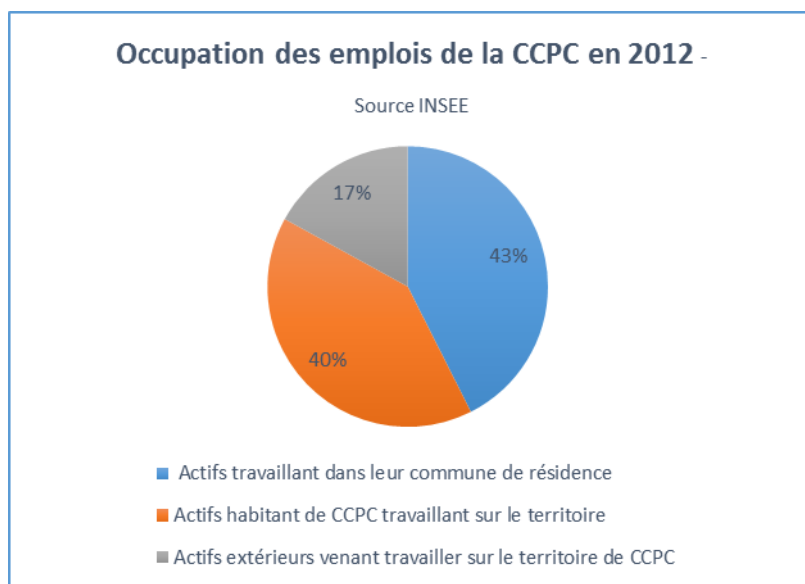


Figure 60 : Occupation des emplois en 2012

1.3.3 Les emplois salariés : répartition géographique et par secteur d'activités

La vallée du Carol se démarque des autres bassins de vie avec un plus grand nombre de salariés dans le secteur du commerce, transport et services divers, reflétant la présence de la gare internationale mais aussi de la DIRSO et de la Douane. On note également 36 salariés dans le secteur de l'agriculture et de la sylviculture.

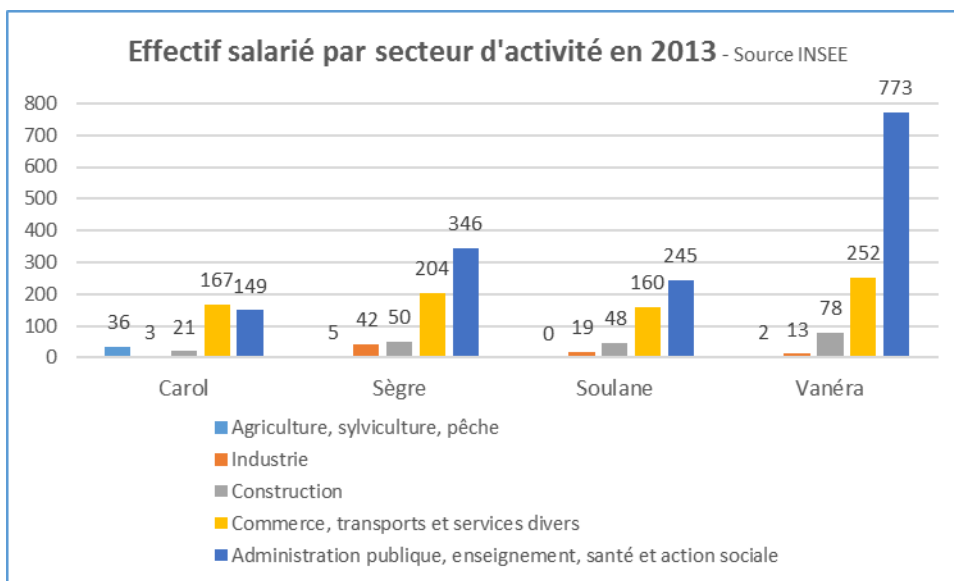


Figure 61 : Effectif salarié par secteur d'activités et par bassin de vie en 2013

Sur les 3 autres bassins de vie, c'est le secteur de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé et l'action sociale qui offre le plus d'emplois ; ce secteur représente même 70% des salariés dans le bassin de vie de la Vanéra.

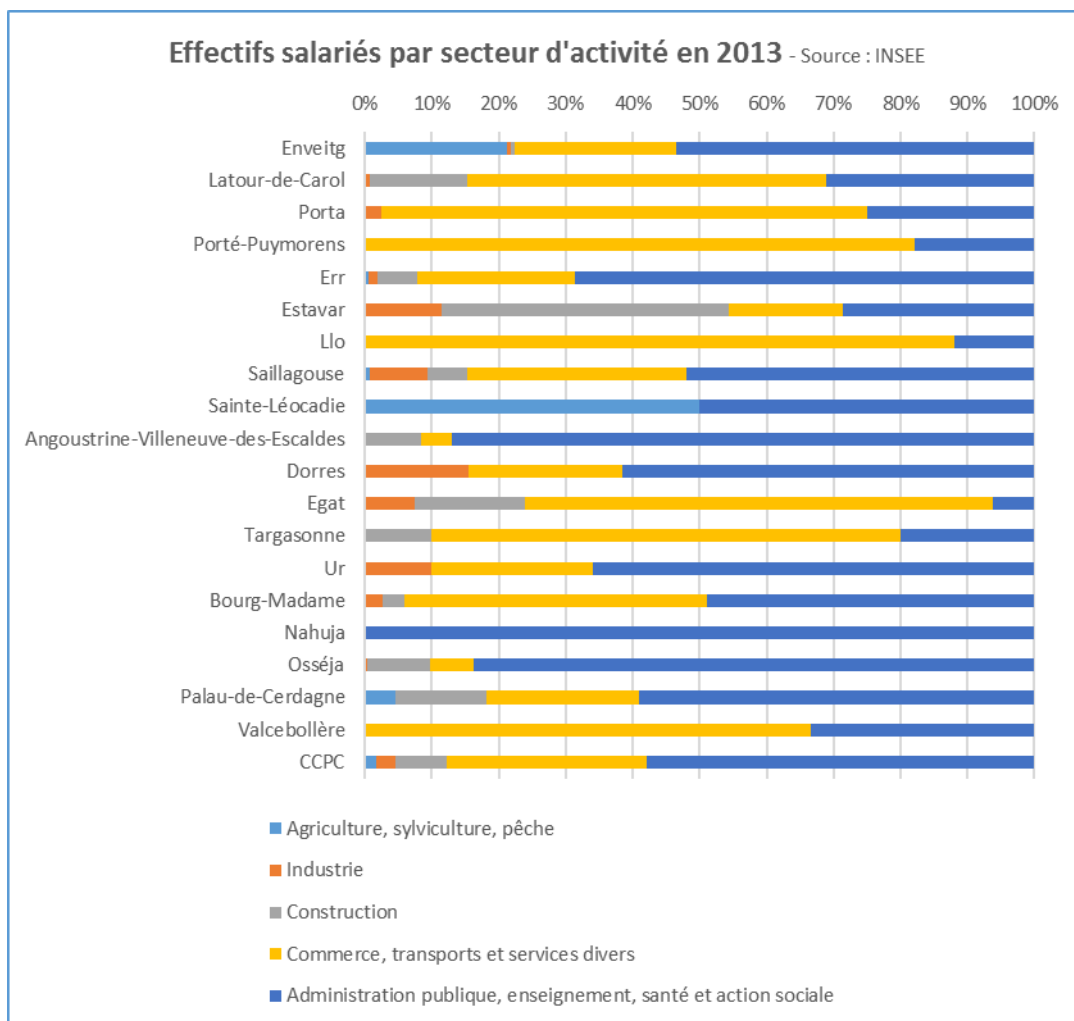


Figure 62 : Effectif salarié par secteur d'activités et par commune en 2013



Plus de la moitié des emplois salariés (58%) sont offerts par le secteur de l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale ; le secteur des commerces et services représente 30 %, celui de la construction est faible avec moins de 10% en 2013 après avoir subi la crise immobilière.

Les chiffres de l'URSSAF montrent une baisse régulière du nombre d'emplois salariés depuis 2011 avec la perte globale de 58 emplois entre 2009 et 2014 à l'échelle de la CdCPC. Le secteur médical étant durement impacté puisque Angoustrine perd 62 emplois et Osséja 19. Sont également touchées de manière importante les communes d'Égat (-16), de Bourg-Madame (-14) et de Dorres (-8) ; et le dynamisme de Saillagouse (+66) n'arrive pas à compenser ce mouvement.

1.4 LE TISSU ÉCONOMIQUE ET SON ÉVOLUTION

On compte globalement 2206 établissements sur l'ensemble du territoire en 2013.

Le nombre d'établissements employeurs du secteur privé sur le territoire de la CdCPC baisse régulièrement depuis 2008 et les effectifs correspondants baissent également.

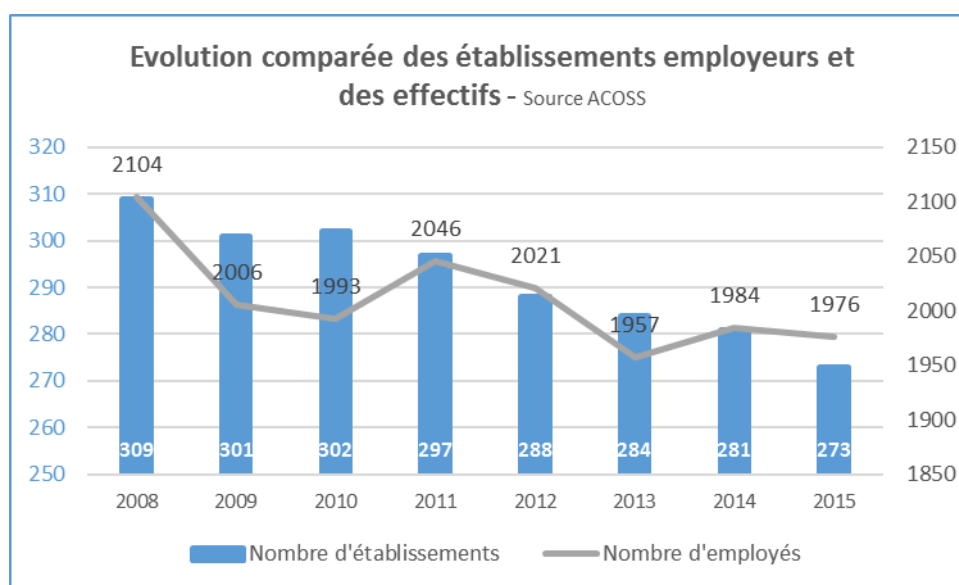


Figure 63 : Evolution comparée des établissements employeurs et des effectifs

Les établissements les plus importants en terme d'effectifs, soit ceux qui ont plus de 200 salariés, sont au nombre de 2, et situés à Osséja. Il s'agit des établissements de santé. De même, on recense 4 établissements de 100 à 200 salariés, situés à Angoustrine et à Osséja également dans le domaine de la santé.

On dénombre 12 établissements de 50 à 99 salariés (4 à Bourg-Madame, 2 à Égat, 2 à Err, 2 à Osséja et 2 à Saillagouse), et 36 établissements de 20 à 49 salariés sur la CdCPC.

La majorité de ces établissements les plus importants exercent dans le domaine de la santé.

La répartition des établissements ayant moins d'effectifs est présentée ci-dessous :



Source INSEE 2013	0 salariés	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés
CdCPC	1570	428	94	60

Figure 64 : Répartition des établissements par nombre de salariés en 2013

La répartition des emplois selon les sphères économiques présentielle et non présentielle (ou productives) permet de comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (commerce de détail, éducation, santé, administration, action sociale, services aux particuliers, construction). Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (industrie, agriculture, services aux entreprises et commerce de gros). (Source : INSEE)

Sur le territoire de la CdCPC, **la sphère présentielle représente 88% du nombre d'emplois total** ce qui s'explique par l'impact de l'activité touristique sur le territoire et par l'existence des services à la personne dans le domaine de la santé et de l'action sociale en particulier.

La sphère productive à 12 % est moins représentée que sur l'ensemble du Département des PO (22.8 %) ou sur l'ensemble de la Région (30,3%).

La création d'établissements de ces dernières années (2011 à 2015) sur le territoire intercommunal montre un nouveau ralentissement en 2015 après une forte augmentation en 2014. Les secteurs de la construction et du commerce sont les plus représentés, suivis de près par le secteur de l'administration et de la santé.

Il faut noter que le secteur de la construction a subi de plein fouet la crise immobilière, en particulier avec le recul des projets espagnols sur le territoire et que la concurrence des entreprises du bâtiment espagnoles s'est également faite sentir sur le secteur.

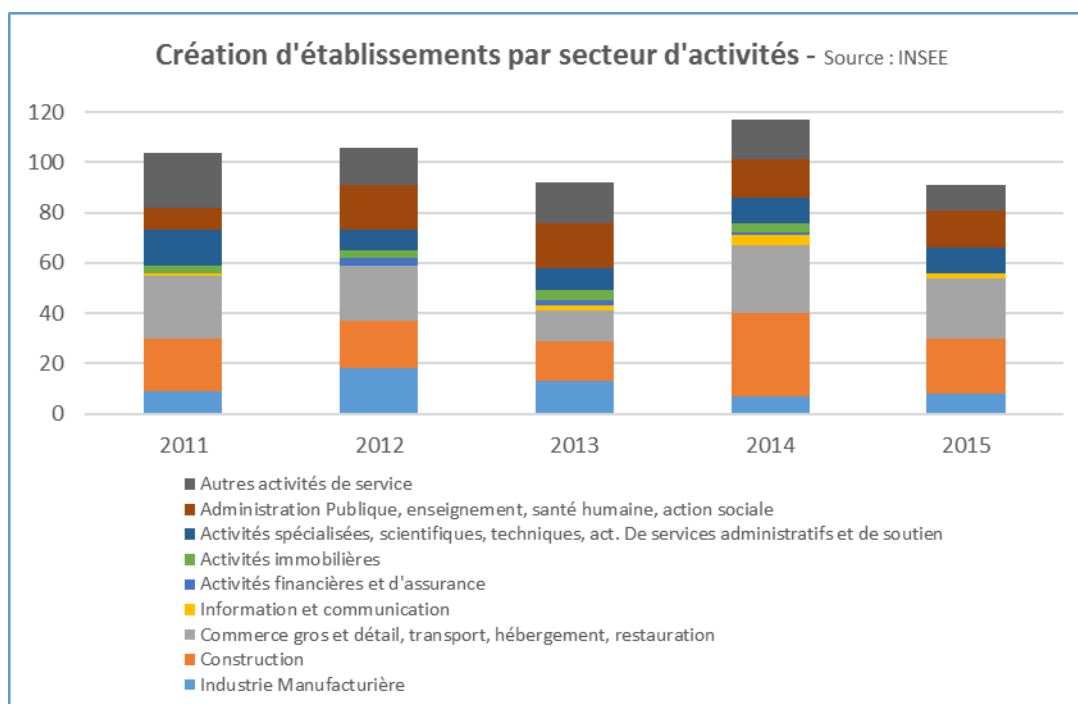


Figure 65 : Création d'établissements par secteur d'activités de 2011 à 2015



1.5 LE TISSU COMMERCIAL

Le tissu commercial représente près de 30 % des emplois salariés dans la communauté de communes et se répartit de façon inégale en fonction des secteurs. Les communes les plus petites ne disposent d'aucun commerce à l'image de Valcebollère, Nahuja ou Sainte-Léocadie alors que les communes de Bourg-Madame, Osséja ou Saillagouse affichent une dynamique commerciale intéressante.

La base permanente des équipements 2015 (INSEE) classe les équipements et services selon 3 gammes : proximité, intermédiaire et supérieure. Sur le territoire on dénombre 30/30 en gamme de proximité, 28/34 en gamme intermédiaire et 19/40 en gamme supérieure. La liste présentée ci-après faisant apparaître en police de **couleur rouge** les équipements et services **non présents** sur le territoire.

PROXIMITÉ	domaine	INTERMÉDIAIRE	domaine	SUPÉRIEURE	Domaine
Banque, Caisse d'Épargne	Services aux particuliers	Police, gendarmerie	Services aux particuliers	Pôle emploi : réseau de proximité	Services aux particuliers
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Services aux particuliers	Centre de finances publiques	Services aux particuliers	Location d'automobiles et d'utilitaires légers	Services aux particuliers
Réparation automobile et de matériel agricole	Services aux particuliers	Pompes funèbres	Services aux particuliers	Agence de travail temporaire	Services aux particuliers
Maçon	Services aux particuliers	Contrôle technique automobile	Services aux particuliers	Hypermarché	Commerces
Plâtrier, peintre	Services aux particuliers	École de conduite	Services aux particuliers	Produits surgelés	Commerces
Menuisier, charpentier, serrurier	Services aux particuliers	Vétérinaire	Services aux particuliers	Poissonnerie	Commerces
Plombier, couvreur, chauffagiste	Services aux particuliers	Blanchisserie, teinturerie	Services aux particuliers	Magasin de revêtements murs et sols	Commerces
Électricien	Services aux particuliers	Supermarché	Commerces	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Enseignement
Entreprise générale du bâtiment	Services aux particuliers	Librairie, papeterie, journaux	Commerces	Lycée d'enseignement professionnel	Enseignement
Coiffure	Services aux particuliers	Magasin de vêtements	Commerces	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	Enseignement
Restaurant	Services aux particuliers	Magasin d'équipements du foyer	Commerces	Établissement de santé de court séjour	Santé
Agence immobilière	Services aux particuliers	Magasin de chaussures	Commerces	Établissement de santé de moyen séjour	Santé
Soins de beauté	Services aux particuliers	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Commerces	Établissement de santé de long séjour	Santé
Épicerie, supérette	Commerces	Magasin de meubles	Commerces	Établissement psychiatrique	Santé
Boulangerie	Commerces	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Commerces	Urgences	Santé
Boucherie, charcuterie	Commerces	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Commerces	Maternité	Santé
Fleuriste	Commerces	Parfumerie	Commerces	Centre de santé	Santé
École maternelle	Enseignement	Horlogerie, bijouterie	Commerces	Structures psychiatriques en ambulatoire	Santé
École élémentaire	Enseignement	Magasin d'optique	Commerces	Dialyse	Santé
Médecin omnipraticien	Santé	Station-service	Commerces	Spécialiste en cardiologie	Santé
Chirurgien-dentiste	Santé	Collège	Enseignement	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	Santé
Infirmier	Santé	Sage-femme	Santé	Spécialiste en gynécologie	Santé

Masseur kinésithérapeute	Santé	Orthophoniste	Santé	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	Santé
Pharmacie	Santé	Pédicure, podologue	Santé	Spécialiste en psychiatrie	Santé
Taxi	Transport et déplacements	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Santé	Spécialiste en ophtalmologie	Santé
Boulodrome	Sports, loisirs et culture	Ambulance	Santé	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Santé
Tennis	Sports, loisirs et culture	Personnes âgées : hébergement	Santé	Spécialiste en pédiatrie	Santé
Salle ou terrain multisports	Sports, loisirs et culture	Personnes âgées : soins à domicile	Santé	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	Santé
Salle de sport spécialisée	Sports, loisirs et culture	Personnes âgées : services d'aide	Santé	Orthoptiste	Santé
Terrain de grands jeux	Sports, loisirs et culture	Garde d'enfant d'âge préscolaire	Santé	Audio prothésiste	Santé
		Gare	Transports et déplacements	Psychomotricien	Santé
		Bassin de natation	Sports, loisirs et culture	Enfants handicapés : hébergement	Santé
		Athlétisme	Sports, loisirs et culture	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Santé
		Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Sports, loisirs et culture	Adultes handicapés : hébergement	Santé
				Adultes handicapés : services	Santé
				Travail protégé	Santé
				Aide sociale à l'enfance : hébergement	Santé
				Théâtre	Sports, loisirs et culture
				Cinéma	Sports, loisirs et culture
				Musée	Sports, loisirs et culture

Figure 66 : Classement de la Base Permanente des équipements 2015

Si l'on compare cette liste avec celle de 2007, en matière de commerces et services aux personnes exclusivement, on note la fermeture de 10 établissements et dans le même temps l'ouverture de 9 ; avec la perte d'une droguerie-quincaillerie, et l'arrivée d'une station-service à Égat.

Le territoire est cependant globalement bien équipé avec 33 commerces de proximité (Boucherie-charcuterie, Boulangerie, Épicerie, Librairie-papeterie, Magasin de vêtements, Pharmacie, Supérette, Supermarché) et les commerces et services non présents de la gamme intermédiaire se trouvent tous à proximité sur la commune de Font-Romeu, une bonne part des autres établissements de la gamme supérieure existant sur la commune de Puigcerdà (hôpital transfrontalier par exemple).



Figure 67 : Commerces à Latour de Carol

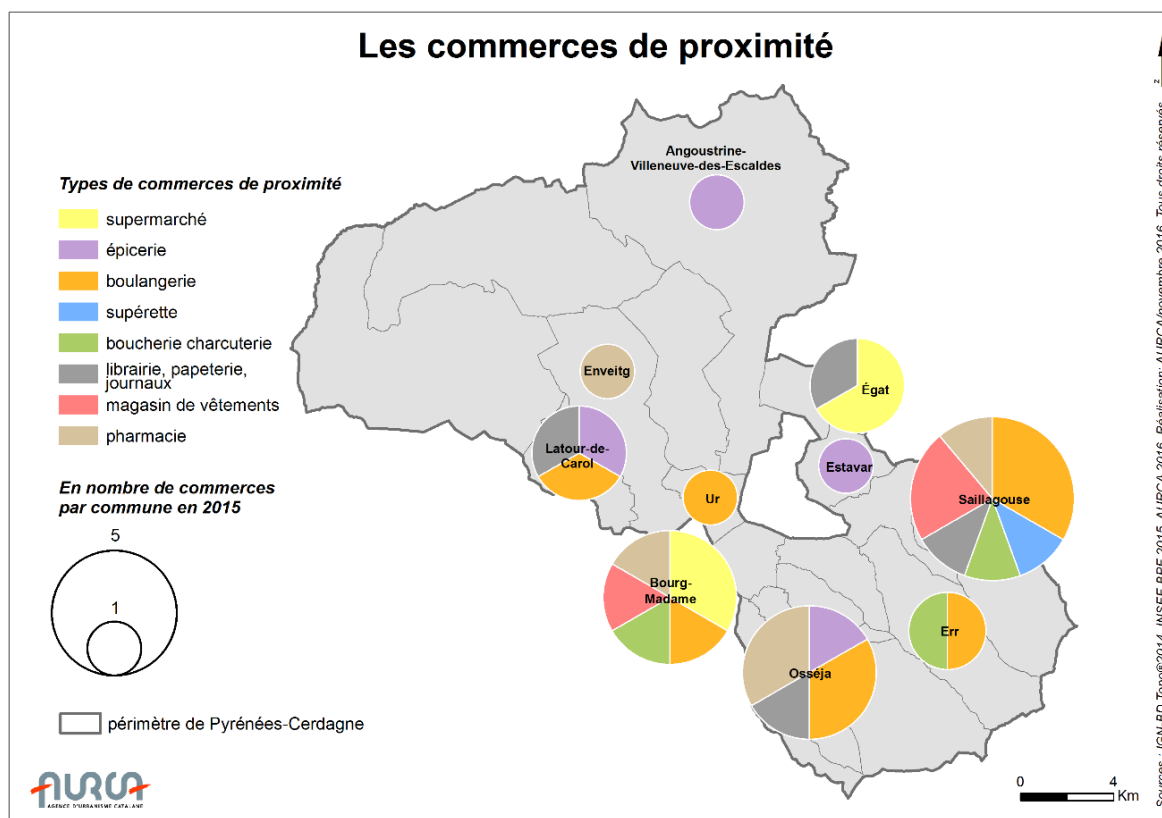


Figure 68 : Répartition géographique des commerces de proximité en 2015

Le commerce se maintient donc bien sur le territoire et l'ouverture de la zone commerciale d'Ur va venir compléter l'offre en place.

Dans bien des communes, et pour plusieurs types de commerces, l'attractivité touristique du territoire en hiver et en été principalement, permet le maintien de cette dynamique commerciale et la survie du commerce de proximité.

On peut noter la mise en place dernièrement de distributeurs automatiques de pains sur certaines communes dépourvues de ce commerce auparavant, ce service étant bien complémentaire et permettant un dépannage tout en limitant les déplacements.

Pour compléter cette offre, plusieurs marchés sont organisés comme celui de Saillagouse le mercredi et le dimanche matin, ou celui d'Osséja le jeudi et celui d'Err le dimanche. Certains marchés sont uniquement saisonniers comme à Err le mercredi matin du 15 juin au 15 septembre ou à Bourg-Madame le jeudi en saison estivale.

Lorsqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un vrai marché, quelques commerçants se déplacent dans certaines communes. Par exemple, à Porté-Puymorens, une marchande de légumes et de fromages passe 1 fois par semaine et livre les commandes effectuées par téléphone. Un boulanger passe à Dorres tous les jours en saison estivale et un peu moins souvent le reste de l'année.



1.6 FOCUS SUR L'ÉCONOMIE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL EN CERDAGNE

Le climat cerdan caractérisé par un ensoleillement exceptionnel, une bonne qualité de l'air et de l'eau, une pollution atmosphérique moins présente que dans la plaine et l'absence d'allergène confère historiquement au territoire une spécialisation dans les domaines de la santé et du médico-social.

Le traitement des maladies respiratoires, des allergies, ou de différentes pathologies psychiatriques ainsi qu'un grand nombre d'affection pédiatriques ou gériatriques constitue un des éléments fondamentaux de l'économie de la Cerdagne qui attire des patients bien au-delà du seul territoire Cerdan ou même départemental.

En 2015, il existe en Cerdagne **26 établissements dans les domaines médicaux et/ou sociaux qui emploient 998 salariés** ; chiffres en hausse puisqu'en 2008, la même source donnait 23 établissements et un effectif de 959 employés. (Source : ACROSS)

Le nombre d'emplois salariés (dans le privé) sur la CdCPC étant de 1976 en 2015, le secteur de la santé et du social offre donc 50,5 % des emplois salariés privés du territoire ; auxquels il faut ajouter les emplois dans le domaine public.

Le tableau suivant donne la liste des structures de santé spécialisées existantes sur le territoire et leurs caractéristiques.

Nom	Nombre de places / lits	Public et pathologies	Localisation
Établissements de Santé – Public Adulte			
Pôle Sanitaire Cerdan	15 lits de médecine dont 3 dédiés aux soins palliatifs 15 lits USLD 37 lits SSR Polyvalents 20 lits gériatriques	Personnes âgées SSR Polyvalent	ERR
Clinique SENSEVIA	60 lits	Psychiatrie	Osséja
Clinique du Souffle LA SOLANE	98 lits	Réhabilitation Respiratoire et sevrage du tabac et du cannabis	Osséja
Clinique Soleil Cerdan	80 lits	Réhabilitation Respiratoire	Osséja
Établissement de santé SSR enfants			
ALEFPA LA PERLE CERDANE (Même association que le Joyau Cerdan)	92 lits 4 Places d'hospitalisation partielle	Soins nutritionnels enfants et adolescents > 6 ans	Osséja
Les Tout-Petits	40 lits	Pneumologie et soins nutritionnels Compétence allergologie (consultations en allergologie en lien avec l'hôpital de Puigcerdà) Enfants de 0-10 ans	Bourg-Madame
Établissements médico-socio - public handicapé			
ALEFPA – Joyau Cerdan			
IME Les Isards	21 places	Enfants et adolescents traumatisés crâniens	Osséja
IME Le Joyau Cerdan	32 places	Enfants et adolescents polyhandicapés atteints de déficiences graves et durables	Osséja
SESSAD La Perle Cerdane (Dépend du Joyau Cerdan)	13 places	Enfants et adolescents	Osséja
MAS Les Myrtilles		Adultes handicap intellectuel et polyhandicap	Osséja
Groupe Le Parc			
CRP Le Parc	96 places	Adultes reconnus handicapés par la MDPH	Osséja
ESAT Cal Cavaller	40 places	Adultes	Enveitg
SAVS	6 places	Adultes, presque tous travailleurs de l'ESAT	Enveitg
UGECAM LRMP			
MAS Le Nid Cerdan	45 places	Personnes handicapées mentales avec troubles associés	Saillagouse
CRP Les Escaldes	35 places	Adultes handicapés rééducation professionnelle	Angoustrine
Établissements médico-sociaux personnes âgées			



EHPAD Joseph Sauvy	90 lits actuellement, en reconstruction avec 75 lits	Personnes âgées dépendantes	Err
EHPAD Les Myosotis	35 lits	Personnes âgées dépendantes	Ur
Petite unité de vie	16 lits , 3 places	Personnes âgées autonomes	Latour de Carol
Services personnes âgées			
SSIAD Joseph Sauvy	Soins infirmiers	Personnes âgées	Err
ADMR 66	Service d'aide-ménagère à domicile	Personnes âgées	Bourg-Madame

Figure 69 : Caractéristiques des établissements médico-sociaux et de santé

(Source : Préfiguration du CLS Cerdagne Capcir Haut Conflent -Synthèse des constat et pistes d'actions-Icône médiation santé - Janvier 2015)

La loi de juillet 1991 qui a instauré la carte et les secteurs sanitaires ainsi que les Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire (SROS) a été la première étape de planification de l'offre hospitalière qui a remis en cause les possibilités d'accueil extrarégional des patients. La régulation de l'offre de soin maintenant organisée par l'Agence Régionale de Santé a conduit à la diminution de l'offre afin qu'elle corresponde aux réels besoins régionaux et non plus à un recrutement des patients plus éloignés. Cela a donc entraîné le renforcement de l'offre dans le secteur de Perpignan et de la plaine au détriment de celle de l'arrière-pays, en particulier de l'altiplano Cerdan.

Cette restructuration du secteur de la santé se fait sentir particulièrement sur le territoire de la CdCPC avec la fermeture progressive du site des Escaldes qui a entraîné la perte de 70 emplois dans les activités hospitalières (privé) entre 2008 et 2015 sur la commune d'Angoustrine. Cependant, dans le même temps, on note 47 emplois supplémentaires pour la même catégorie à Err et 27 à Osséja ; auxquels on peut ajouter 46 emplois supplémentaires à Saillagouse dans le domaine de l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés.

Ainsi, le secteur de la santé reste le principal moteur de l'économie cerdane et voit ses effectifs dans le privé augmenter malgré les restructurations en cours.

1.7 L'AGRICULTURE, ÉLÉMENT CONSTITUTIF FORT DU TERRITOIRE

Le diagnostic agricole et forestier constitue l'annexe 2 au rapport de présentation.

1.8 LE TOURISME

(Source : ÉTUDE DE POSITIONNEMENT ET DE DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE-Office de Tourisme de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne - Juin 2016)

Le tourisme est également une activité primordiale en Cerdagne avec une fréquentation toute l'année et un pic en saison estivale.

Un Office de tourisme Intercommunal sous la forme d'un ÉPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) assure les missions suivantes :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire des Pyrénées Catalanes.



- La promotion touristique du territoire en cohérence avec l'action de l'Agence départementale du tourisme des Pyrénées Orientales (ADT) et celle du Comité régional du tourisme (CRT)
- La promotion touristique, avec des accueils presse, des insertions publicitaires, et la participation aux salons du tourisme.
- Le développement du site internet, plateforme tourisme et développement du web, la gestion de 2 réseaux sociaux.
- L'aide technique aux différentes manifestations touristiques du territoire.
- L'accueil des visiteurs dans les bureaux d'information touristique à Saillagouse.

1.8.1 L'immobilier de loisir en zone de montagne

La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne vise à assurer un équilibre entre protection de l'environnement et activités économiques. De ce fait, elle encourage la réorientation de la construction vers la réhabilitation de l'immobilier de loisir afin de lutter contre le phénomène des « lits froids » et de préserver les sols naturels, notamment pour des usages agricoles.

Remarque : bien qu'il n'existe pas de définition officielle, est considéré comme lit « froid » un logement occupé moins de 4 semaines par an, contrairement aux lits « chauds », occupés au moins 12 semaines par an. La notion de lit « tiède », moins présente, définit les logements occupés entre 1 et 3 mois. (Source : rapport d'information du Sénat sur le patrimoine naturel de la montagne – concilier protection et développement).

On entend par « immobilier de loisir » l'ensemble des hébergements touristiques marchands, c'est-à-dire payants. Classiquement, on distingue les lits « professionnels », qui se composent des hôtels, des campings, des résidences de tourisme, villages vacances et autres établissements d'accueil collectif (auberge de jeunesse, centre de vacance, etc.), des lits « diffus », qui se composent des meublés situés en diffus dans le tissu urbanisé (type Airbnb ou équivalent).

Les lits « professionnels » sont proposés régulièrement à la clientèle par des agents économiques qui en tirent leur principale source de revenus à la différence des lits « diffus », proposés, quant à eux, de manière moins régulière et constituant une source de revenus complémentaire.

1.8.2 Une capacité d'accueil importante

Le territoire dispose d'une capacité d'hébergement importante permettant d'accueillir quasiment 40 000 touristes simultanément :

- 30 435 lits non marchands sur 6 367 résidences secondaires ;
- 8 260 lits marchands professionnels sur 311 structures ;
- 37 établissements de restauration répertoriés dont 1 « Toque Blanche » à Saillagouse ;
- 43 structures du terroir qui commercialisent des produits artisanaux ou de la nourriture directement chez le producteur ou bien sur les marchés ;

La répartition des lits non marchands par commune et par bassin de vie montre une forte concentration sur le bassin du Sègre qui rassemble 39 % de cette capacité d'accueil. On observe la même importance pour les lits marchands. Le secteur de la Soulane est celui qui présente, toute proportion gardée, la capacité d'accueil touristique la plus faible.

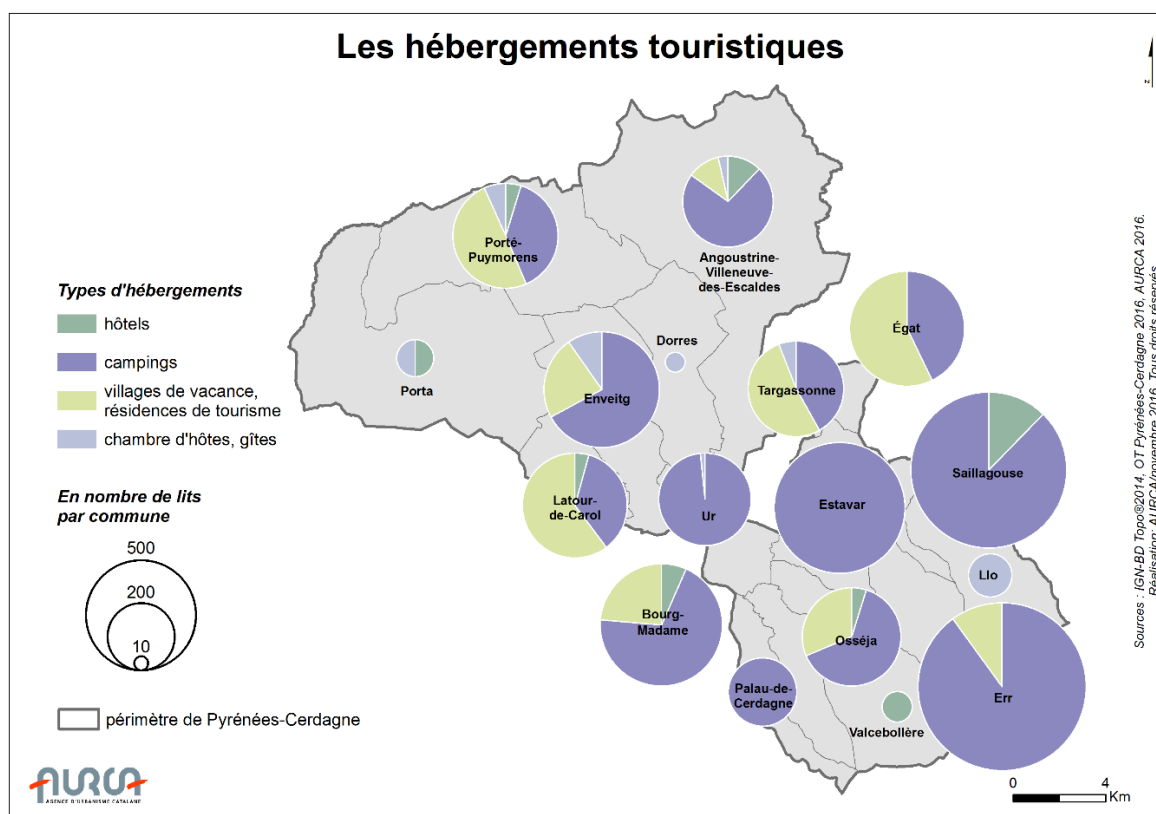


Figure 70 : Répartition géographique des hébergements touristiques

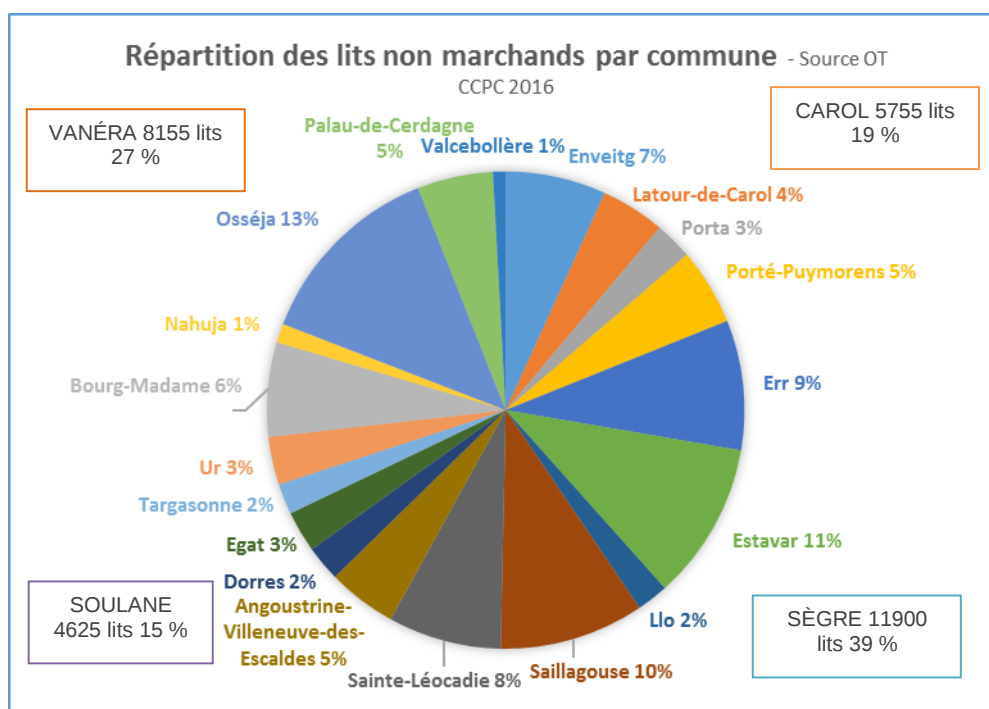


Figure 71 : Répartition des lits non marchands par commune

Les lits marchands se répartissent ainsi par catégorie de structure d'accueil touristique :

- 480 lits hôteliers (3 hôtels 3*, 4 hôtels 2*, 4 hôtels non classés)
- 1322 lits en hébergement collectif (12 établissements)
- 2900 lits en camping 3 et 4 * (11 établissements)
- 2174 lits en camping 2*, 1* et sans * (12 établissements)
- 984 lits en meublés (192 meublés)
- 412 lits en gîtes et chambres d'hôtes : (73 possibilités)

Pour mémoire, par lits marchands, on comprend :

Hôtel : une chambre = 2 lits

Chambre d'hôtes : une chambre = 2 lits ou capacité déclarée

Camping : un emplacement = 3 lits ; un mobil-home = 4 lits

Hébergement locatif : une location = 4 lits ou capacité déclarée

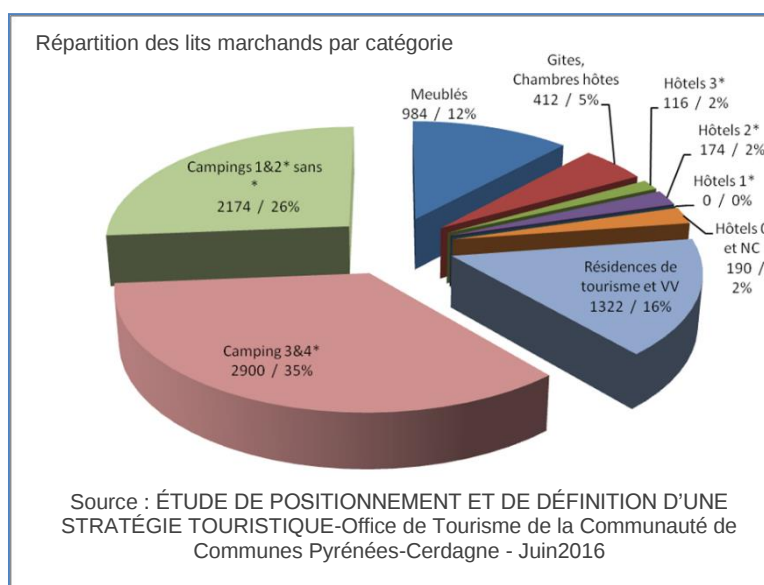


Figure 72 : Répartition des lits marchands par catégorie

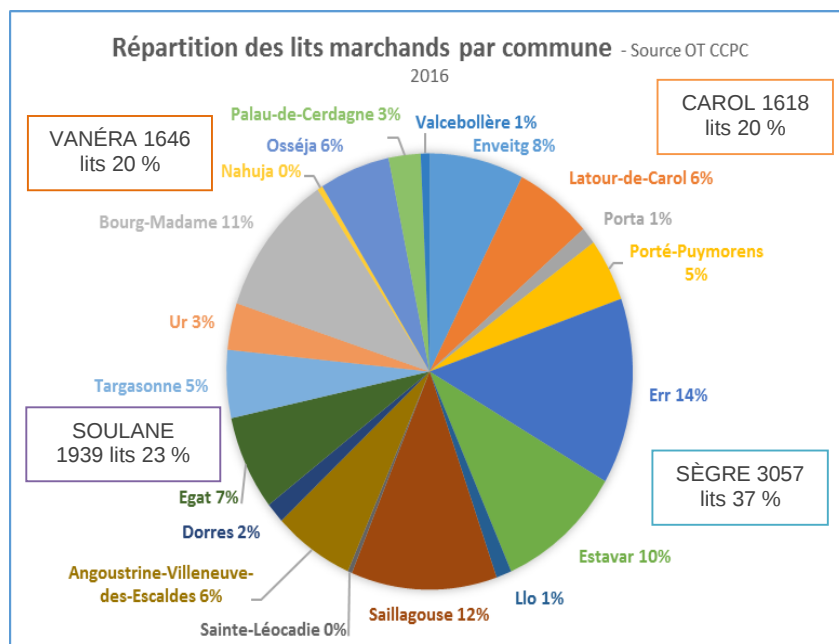


Figure 73 : Répartition des lits marchands par commune

Les campings recensés sur le territoire sont au nombre de 23 dont 11 dans le bassin du Sègre (5 à Err, 3 à Estavar et 3 à Saillagouse), 5 à la Soulane, 4 dans la vallée de la Vanéra et 3 dans la vallée du Carol. Afin d'assurer la pérennité des activités et par la même occasion permettre l'accueil d'un plus grand nombre de campeurs, cinq d'entre eux ont exprimé leur besoin d'extension.

Concernant la nature de l'offre d'accueil, on observe l'absence d'hôtel 4*, la forte dominance de l'hébergement de plein air avec la présence de plusieurs campings et Parc Résidentiels de Loisirs (PRL) 4*, l'absence d'hébergement de caractère et / ou insolite (yourtes, cabanes dans les arbres, bulles ...) et le peu d'hébergement bénéficiant d'un label reconnu.

Par ailleurs, bien que difficile à quantifier, notons la présence de lits « diffus » sur l'ensemble du territoire, de type locations de particuliers à particuliers.

On note également la présence de plusieurs centres de vacances de comités d'entreprises qui ne sont pas ouverts à tous les publics et dont la capacité d'accueil n'est pas comptabilisée ici, comme par exemple les deux centres SCNF à Enveitg ainsi qu'un autre à Porta.

- Projet de plateforme pour la requalification des hébergements touristiques à l'échelle du PNR

Comme sur l'ensemble du territoire national, le massif pyrénéen dispose de nombreux hébergements touristiques vieillissants. Ces derniers ont de forts besoins de rénovation et d'amélioration qualitative, notamment afin de répondre aux nouvelles exigences de la clientèle et rester ainsi concurrentiels. Il s'agit également dans le même temps de limiter la consommation des terres par la restructuration du parc existant.

C'est pourquoi le PNR des Pyrénées Catalanes, sur l'ensemble de son territoire, dont fait partie la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne, a fait émerger le projet de plateforme de rénovation pour inciter à la montée en gamme et à l'augmentation de la fréquentation. Tout hébergement touristique (ou hébergement ayant vocation à être commercialisé après travaux) localisé dans ce périmètre pourra être éligible et se voir accompagné et aidé. Ce dispositif s'inspire à la fois de celui d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) par son caractère intégrateur (un seul opérateur est mandaté par le maître d'ouvrage, réunissant toutes



les compétences nécessaires) et de celui d'opération de rénovation de l'immobilier de loisir (ORIL) pour son contenu.

La requalification de l'immobilier de loisirs reste une tâche compliquée devant laquelle la Communauté de communes, bien que consciente de cette problématique se trouve relativement démunie compte tenu de la propriété souvent privée des structures concernées. D'autre part, une partie de l'immobilier concerné peut nécessiter en priorité une mise aux normes en matière d'électricité et d'isolation qui s'avèrent très coûteuses et constituent donc un frein certain.

On peut noter, que durant l'étude du PLUI, le centre de vacances « Azureva », situé sur le territoire d'Égat a vu ses portes se fermer, cependant, celui-ci fait actuellement l'objet d'un projet de réhabilitation.

D'autre part, on note que dans le cadre du projet de requalification du site du Puigmal, le centre de vacances UDSIS devrait se transformer et être agrandi, dans l'objectif de devenir une Auberge 2.0 modernisée.

1.8.3 L'évolution de la fréquentation

L'Office du Tourisme a connu une baisse de fréquentation ces 3 dernières années, les chiffres de 2015 (très décevants au regard des années précédentes, en particulier en juillet, l'été ayant été maussade ...) sont présentés dans le tableau ci-dessous qui comptabilise le nombre de passage (acte d'accueil = 1 passage par famille, sont notés le département d'origine et la nationalité, à partir de décembre toutes les personnes sont enregistrées).

2015	nombre d'actes d'accueil	TOTAL
janvier	80	1,44%
février	191	3,43%
mars	105	1,88%
avril	195	3,50%
mai	282	5,06%
juin	258	4,63%
juillet	1049	18,82%
août	2809	50,39%
septembre	241	4,32%
octobre	61	1,09%
novembre	8	0,14%
Décembre*	295 personnes	5,29%
Total	5574	

Figure 74 : Fréquentation de l'Office du Tourisme Intercommunal en 2015

Jusqu'en 2007, la fréquentation touristique était supérieure en hiver avec un maximum au mois de février mais depuis quelques années on observe un renversement de la tendance avec un maximum de visiteurs en août.

Le mois d'août concentre la moitié de la clientèle de l'année, principalement française (73,05 % soit 4072 passages) mais également issue de la Catalogne autonome qui a représenté 17,60% de la fréquentation en 2015 (981 passages). Les autres nationalités les plus représentées sont



ensuite les Espagnols (6,06% soit 338 passages) puis les Anglais (1,44% soit 80 passages), les Allemands (0,63 % soit 35 passages) et les Belges (0,43% soit 24 passages).

L'OT a noté en 2015 une diversité plus importante de nationalités en visite sur le territoire avec par exemple des Finlandais, Bulgares, Danois, Thaïlandais, Italiens... 20 nationalités différentes au total.

La clientèle de proximité reste la principale puisque les habitants des PO représentent 24,41% de la clientèle française suivie par l'Hérault (9,48%), la Haute Garonne (7,98%), Loire Atlantique (4,84%), l'Aude (4,74%) et les Bouches-du-Rhône (4,25%).

De manière générale, l'OT observe que les budgets sont fortement impactés par la crise mais aussi par la météo ; ainsi les séjours sont plus courts, négociés et de plus en plus souvent réservés au dernier moment. La haute saison démarre de plus en plus tard et le pic de fréquentation est concentré sur le mois d'août.

En 2015, le nombre de nuitées enregistrées et ayant donné lieu à l'encaissement de la taxe de séjour était de 197672 ce qui correspond à une moyenne de 603 par jour et un taux d'occupation de 6% sur 365 jours.

L'agence Départementale du Tourisme dans son bilan réalisé en 2014 donne un poids des nuitées en hôtellerie sur le secteur de la montagne (comprenant donc la CdCPC mais également le Capcir-Haut-Conflent) de 10% par rapport à la totalité du département (16% pour le secteur Plaine et piémont ; 41 % pour le secteur Urbain et 33 % sur le secteur littoral). Ce poids n'est plus que de 3% pour ce qui concerne l'hôtellerie de plein air, mais il n'est pas facile de rivaliser avec la capacité d'accueil des stations touristiques du littoral (12% pour le secteur Plaine et piémont ; 4 % pour le secteur Urbain et 81 % sur le secteur littoral).

1.8.4 Les principales activités Touristiques et de loisirs

- Les sports d'hiver

Le territoire de la CdCPC ne compte plus qu'une seule station de sports d'hiver depuis la fermeture de celle de Cerdagne-Puigmal 2900 : la station de Porté-Puymorens.

Celle-ci a été créée en 1936 et compte aujourd'hui :

- 10 remontées mécaniques culminant à 2471 m d'altitude,
- 35 pistes de ski alpin sur un domaine skiable de 50 km,
- 6 boucles de ski de fond,
- un snow-park de 500 m de long,
- un espace free-style,
- un half-pipe,
- une chronopiste,
- une piste ludique et igloo,
- une kite-school au Col du Puymorens,
- des boucles de promenades en raquettes,
- du ski de randonnée...

Elle est gérée depuis 2009 par un ÉPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) regroupant 4 communes de la vallée du Carol.



Figure 75 : Les plans des pistes de la station Porté-Puymorens

En termes de retombées, Domaines Skiables de France (chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables) estime que 1€ investi dans une station de ski engendrerait 6€ de retombées économiques supplémentaires pour le territoire concerné sachant que le territoire en question est plus vaste que celui de la commune et se rapporte donc au moins à la vallée du Carol si ce n'est à l'ensemble de la CdCPC.

On observe, dans beaucoup de stations de ski, une certaine érosion de la fréquentation hivernale liée à la fois aux évolutions climatiques et parfois au manque d'enneigement mais également au contexte économique général plus difficile qui impacte directement un loisir réputé plus onéreux que d'autres.

Les chiffres 2016 pour Porté Puymorens montrent cependant une augmentation des journées d'ouverture et une hausse de fréquentation du domaine skiable (Source : Site internet de la station).

La fréquentation en saison 2014/2015 était de 93823 journées skieurs pour un Chiffre d'affaires de 1,57 millions d'euros (à titre de comparaison : Espace Cambré d'Aze 96985 journées skieurs pour 1,74 M€ ; Formiguères 87739 journées skieurs pour 1,83 M€ ; Font-Romeu-Pyrénées 2000 449288 journées skieurs pour 10,95 M€).

La station de ski Cerdagne-Puigmal 2900, fermée en 2013 sur décision préfectorale à la suite de problèmes financiers importants survenus après plusieurs années d'enneigement difficile, comprend toujours les équipements nécessaires (remontées mécaniques, matériels d'aménagement des pistes, bâtiments techniques...) dont le devenir reste à définir.



Figure 76 - Les bâtiments de Cerdagne-Puigmal-2900

La présence d'autres stations de ski voisines sur le territoire de la communauté de communes « Pyrénées Catalanes » (Font-Romeu, Les Angles...), en Andorre, (Grandvalira...) et à proximité de Puigcerdà (Domaine skiable ALP 2500), permet également à la CdCPC de bénéficier de retombées économiques liées à l'économie de la neige et de nombreux actifs habitants sur le territoire de la CdCPC vont travailler sur les stations de ski précitées. Une enquête de la CCI en 2007/2008 estime à 50 % la part des entreprises de commerces de consommation courante de Cerdagne-Capcir ayant une activité directement liée à la neige (Source : I.Farges-Latitude C-ADRET. Projet de territoire CdCPC Mai 2016).

- La randonnée

La randonnée constitue l'une des principales activités touristiques de découverte de la Cerdagne. Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes entretient 29 sentiers de randonnée reconnus d'intérêts communautaires et un schéma de la randonnée est en cours sur le territoire.

Des sentiers thématiques existent et sont répertoriés dans les différentes brochures de l'office de tourisme intercommunal ; on note par exemple :

- Le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, du Col de la Perche à la frontière espagnole
- Le Chemin des Contrebandiers, de Osséja à Castellar de N'Hug en Catalogne
- Le Chemin de la Retirada, de Valcebollère à la frontière espagnole
- Nuria par la vallée de Llo,
- Le sentier de Saint-Martin ou Chemin des Estives à Angoustrine
- Le sentier d'interprétation de Font-Vive ou Sentier des Encantades qui permet une découverte ludique des richesses patrimoniales locales.

Les renseignements sur la randonnée font partie des plus demandés à l'accueil de l'Office du Tourisme.

- Les Bains
- Les Bains de DORRES

L'eau sulfureuse issue d'un gisement de type « réservoir de fissure » situé dans les roches de type granitique ou gneiss, à proximité des bordures schisteuses des massifs magmatiques sort à 40° environ avec un débit constant de 25 m³ de l'heure (total des 5 sources existantes, la principale, celle des Bains, a un débit de plus de 20 m³/h).



Sur le site aménagé des bains géré en régie communale, l'eau est répartie dans deux bains extérieurs (l'ancien lavoir taillé en 1842 et le nouveau bassin) qui sont complétés par deux antiques baignoires taillées dans des blocs de granit.

Les bains de DORRES, propriété communale et principale ressource financière du village accueillent chaque année environ 43000 visiteurs (Source : Commune 2015) qui viennent s'y délasser, apaiser leurs douleurs osseuses ou musculaires ou y soigner leur peau. Le site emploie 3 personnes à plein temps et 2 personnes supplémentaires en saison estivale.

Le site des Bains de Dorres fait actuellement l'objet d'une réflexion quant à sa modernisation, notamment en ce qui concerne l'accueil.

- Les Bains de LLO

L'eau chaude et naturellement riche en soufre et en sels minéraux provient d'un forage artésien jaillissant situé à 77 m de profondeur avec un débit maximal de l'ordre de 40 m³ par heure (30 m³/h prélevés pour les bains) et situé à l'intersection d'une faille bordière du fossé cerdan orientée Nord-Est / Sud-Ouest et d'un réseau de failles Nord-Ouest / Sud-Est, parallèles à la faille du Sègre. Elle sort à une température d'environ 39° et a des propriétés reconnues pour la relaxation, les soins de la peau et des cheveux et les douleurs de rhumatisme ou musculaires.

Les bains ont été créés en 1997 dans les bâtiments d'une ancienne colonie de vacances et sont aménagés en Centre de balnéo-esthétique et d'hydro-massages où se trouvent des bassins en intérieur et en extérieur ainsi que sauna, hammam...

Le site qui accueille environ 85000 visiteurs par an (Source CDT66 2011), emploie environ 14 personnes à l'année et produit également des cosmétiques élaborés à base d'eau sulfureuse.

- La source « Colomer »

Une source d'eau minérale nommée source « Colomer » a été identifiée sur le site des Escaldes à Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes comme présentant des caractéristiques thermales particulièrement intéressantes et, de ce fait, a déjà reçu en 1988 une autorisation d'exploitation. Pourtant les sources d'eaux chaudes sur ce site, utilisées à des fins médicales sont à ce jour peu valorisées.

Pour étudier les possibilités de valorisation de cette ressource, la CdCPC a fait appel au BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) pour réaliser un état des lieux de la ressource en eau minérale consistant à caractériser ce gisement pour établir les possibilités de valorisation en vue de développer une filière thermique, bien-être, remise en forme sur le site des Escaldes dans le cadre d'une requalification du site. Les caractéristiques de la source sont une eau qui sort à 41,1°C avec un débit de 31,8 m³/h et l'analyse physico-chimique révèle des éléments majeurs comme la silice, les bicarbonates et le sodium.

Les conclusions de ce rapport présentées en décembre 2014 à l'ensemble des élus, ont mis en avant la nécessité de réaliser le suivi de la ressource sur au moins un an, grâce à la mise en place d'un plateau technique, en vue d'obtenir les différentes autorisations (caduques aujourd'hui) pour la future exploitation thermique et bien-être possible du centre.

Ce potentiel d'eaux chaudes constitue un atout pour le territoire de la CdCPC qui reste encore à valoriser.



- Le parapente

Le site du Pic dels Moros situé sur la commune de Targasonne non loin du plateau de la Calme constitue un espace de décollage pour les parapentes et les deltaplanes. Il se trouve à environ 2000 m d'altitude et l'atterrissage se situe à deux pas de la centrale solaire Thémis à 1600 m d'altitude.

Ce relief surplombant le village paraît avoir été volontairement érigé pour la pratique du vol libre et offre une topographie et une aérologie très adaptées. Depuis la fermeture de la station de ski du Puigmal, c'est le seul site de parapente conventionné en Cerdagne. Les éventuelles alternatives se situent en Capcir aux Angles (avec un potentiel nettement moins marqué) ou plus loin en Espagne.

Le site du Pic dels Moros a donc intrinsèquement le potentiel de devenir un incontournable du parapente au plan Européen. Sa situation géographique, son orientation, sa topographie et les possibilités de vol qu'il offre tout au long de l'année - même en hiver - le catégorisent comme un site d'exception.

Afin de sécuriser l'accès et les zones d'accueil, de rendre l'activité accessible à tous, de promouvoir l'activité sur le territoire et de rendre le site accessible pour les personnes à mobilité réduite, la Communauté de communes a mis en place un projet d'aménagement et de développement.

- D'autres activités touristiques, réparties sur un bon nombre de communes

La vallée de **Llo** et les gorges du Sègre, outre un itinéraire de randonnée qui mène à la chapelle Sant Feliu et le point de vue sur la Cerdagne, recèlent une **via ferrata** accessible à tous.

La commune de **Saillagouse** a aménagé plusieurs **plans d'eau et des espaces ludiques** et de grillade aux alentours, des parcours de pêche y sont organisés.

Une base de loisirs est aménagée à **Err**, celle-ci propose un **espace aqua-ludique**, un parcours accrobranche et des activités sur le plan d'eau (Wat'Err Jump).

L'aérodrome de **Sainte-Léocadie**, outre la plateforme de l'armée, accueille un **aéro-club** qui permet de passer un brevet de pilotage d'avion ou d'ULM et d'effectuer différents vols en montagne.

A **Osséja** les bords du lac accueillent également des espaces aménagés et un **mur d'escalade**.

A **Porta** existe un élevage de chevaux où sont organisées des « **randonnées transhumances équestres** » permettant de découvrir la Cerdagne autrement.

Au creux de la Vallée de Font-Vives à **Porté-Puymorens** existe un parcours de **tyroliennes** au-dessus du barrage et du lac du Passet et un parcours de **disc golf**.

Escalade, accrobranche et canyoning se pratiquent également à Angoustrine qui accueille également un **musée de la filature de laine** dont les visites se font sur rendez-vous.

Le Chaos de **Targasonne** qui rassemble de nombreux blocs granitiques où les tailleurs de pierres de Dorres et d'Angoustrine prélevaient le granit qu'ils découpaient sur place est aujourd'hui fréquenté par les adeptes de **l'escalade**.

Ce site attire de nombreux pratiquants et cela peut générer des problèmes de stationnement le long des routes.

Une **école de parapente** existe depuis 1988 et est maintenant localisée à **Egat** (anciennement à Font-Romeu), le départ d'une grande partie des vols a lieu sur le territoire de Targasonne au Pic dels Moros.

FOCUS – Le Musée de Cerdagne « Cal Mateu »

« Installé dans une très belle ferme du XVIII^{ème} siècle, dont les bâtiments sont inscrits au titre des Monuments Historiques depuis 1984, le Musée de Cerdagne donne à voir une bâtisse au style architectural particulièrement représentatif des grandes exploitations agricoles locales.

L'histoire de ce domaine remonte au XVII^{ème} siècle, au lendemain de la partition de la Cerdagne entre la France et l'Espagne, suite au Traité des Pyrénées de 1659. Modeste ferme, le domaine s'enrichira progressivement alors que la famille Sicart, propriétaire des lieux, se verra attribuer la charge de viguier, devenant représentant du Roi de France. Alors que la Révolution française va déstabiliser le pouvoir de la viguerie, l'histoire du domaine connaîtra d'autres destinées. En 1810, Mathieu Riu, riche commerçant français, devient propriétaire du domaine, connu désormais sous le nom de ferme Cal Mateu.

Habité jusque dans les années 90 par Jacques et Marie Bragulat, fermiers des lieux depuis 1950, l'actuel Musée de Cerdagne conte et façonne à son tour l'histoire de ce domaine. Bénéficiant de l'appellation Musée de France depuis 1997, riche d'importantes collections, pièces maîtresses de ses expositions, le Musée présente les multiples facettes de la Cerdagne et partage avec les visiteurs l'histoire du territoire Cerdan et ses évolutions au cours des visites accompagnées. »

Des visites guidées permettent de découvrir l'histoire de la Cerdagne au fil du temps, sa frontière, son agriculture, ses activités socio-économiques mais aussi les rôles et usages de cette ancienne bâtisse depuis sa construction jusqu'au Musée d'aujourd'hui...

« Au sud du domaine, se trouve le jardin potager. Longtemps garde-manger indispensable, il est aujourd'hui un espace de conservation de variétés anciennes et locales. Y sont également exposées des plantes vivrières qui retracent l'histoire de l'agriculture en Cerdagne ». (Source : <http://www.pyrenees-cerdagne.com/decouvrir/lart-et-les-traditions-populaires/le-musee-de-cerdagne>)

La fréquentation du musée est en augmentation régulière avec 2466 visiteurs en 2009 et 4814 visiteurs en 2013.

On trouve également à Sainte-Léocadie la vigne la plus haute d'Europe. Située à 1300 m d'altitude, ses 450 souches issues de 3 cépages différents (le muscat à petits grains, le chasselas et le riesling) sont plantées sur un sol granitique et donnent une récolte vendangée entre fin octobre et fin novembre. En 2013 ont été récoltés 150kg de raisin, 200 en 2014 et 350 kg en 2015. La vinification réalisée depuis 1991 donne le Clos Cal Mateu qui est ensuite mis en vente à la criée.



Figure 78 : La vigne la plus haute d'Europe



Figure 78 : Le Musée Cal Mateu



1.8.5 Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN)

- Réglementation des UTN

Avec la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne », la République française reconnaît dans son article premier, la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel. La montagne est source d'aménités patrimoniales, environnementales, économiques et sociétales.

Trente années plus tard, le texte a été actualisé sur la base du rapport parlementaire « un acte II pour la montagne, pour un pacte renouvelé entre la Nation et les territoires de Montagne » par le biais de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modification, de développement et de protection des territoires de montagne, dite « II de la loi Montagne ».

L'actualisation de la loi Montagne réforme dans le même temps la procédure de création des **Unités Touristiques Nouvelles (UTN)** par l'application du décret n°2017-1039 du 10 mai 2017 relatif à la procédure de création ou d'extension des unités touristiques nouvelles.

Les dispositions du Code de l'urbanisme relatives au « Développement touristique et unités touristiques nouvelles » (article L. 122-15 et suivants du Code de l'urbanisme) auxquelles renvoie le code du tourisme ont ainsi été grandement modifiées afin de transférer à l'échelon pertinent le pouvoir décisionnel, par le biais d'une planification du développement touristique dans les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'urbanisme)

- Définition des UTN

L'article L. 122-16 du code de l'urbanisme définit les unités touristiques nouvelles comme « toute opération de développement touristique effectuée en zone de montagne et contribuant aux performances socio-économiques de l'espace montagnard ».

La loi distingue, selon l'importance, deux types d'UTN : les **UTN structurantes** et les **UTN locales**. Elles viennent se substituer aux UTN de massif et aux UTN départementales de la première version de la loi Montagne et sont définies aux articles L. 122-17 et L. 122-18, R. 122-8 et R. 122-9 du Code de l'Urbanisme.

L'article L. 122-21 du Code de l'urbanisme indique que la création et l'extension d'UTN locales sont prévues par le plan local d'urbanisme qui en définit les caractéristiques conformément aux articles L. 151-6 et L. 151-7 du code de l'urbanisme.

1.8.6 État des lieux des UTN sur le territoire Pyrénées Cerdagne

Plusieurs UTN ont fait l'objet de projets ou d'études et certaines ont été créées selon l'ancien régime juridique sur des communes du territoire de Pyrénées Cerdagne, elles sont listées ci-dessous ; cependant, elles sont toutes caduques à l'heure actuelle.

- Commune de Porté Puymorens
 - Autorisation UTN du 29 juin 1982 :

Une seule UTN a été autorisée sur la commune de Porté-Puymorens en date du 29 juin 1982 portant sur un programme pluri annuel de développement touristique. Elle concernait le renforcement de l'équipement de la Combe de l'Estanyol et du vallon de la Fontfrède. La réalisation d'un centre de jour à la « Vignoble » a quant à elle été abandonnée.



- Projet d'UTN :

Un autre projet d'UTN a fait l'objet de délibérations du 22 décembre 2005, et du 3 et 24 janvier 2007 concernant un projet immobilier se composant d'hôtels et d'appartements, un golf de 18 trous ainsi qu'une rénovation domaine skiable. Néanmoins, le projet a été abandonné par délibération du 30 juillet 2008.

- Projet d'UTN concernant l'aménagement de la station :

Un troisième projet d'UTN, concernant l'aménagement de la station de Carlit-Puymorens n'est plus d'actualité.

- Commune de Porta : Autorisation UTN du 16/12/1996

Il s'agit du projet « Porte des Neiges – Pas de la Case » prévoyant un volet immobilier et un volet domaine skiable, reliant le domaine du Pas de la Case à celui de Porté Puymorens. Un télésiège a été réalisé puis démonté suite à un contentieux. La commune a été condamnée par le tribunal administratif.

De multiples rebondissements juridiques se sont suivis depuis les années 1970 où l'idée d'un aménagement de ce secteur a émergé, avec pour conséquence en 2014, l'annulation de la ZAC qui avait été créée par la commune.

Aujourd'hui ce très gros projet est complètement abandonné au profit d'un projet beaucoup plus raisonnable, sans domaine skiable, et sur une superficie très réduite pour tenir compte des enjeux environnementaux (cf. cahier 6) et fait l'objet d'un projet de nouvelle UTN dans le cadre du présent PLUI.

- Commune d'Err :

L'aménagement de la station du Puigmal, sur la commune d'Err, a fait l'objet d'un projet UTN en 2004 ; il concernait plus précisément :

- Le doublement du télésiège n°21 par le télésiège n°22 (réalisé) ;
- L'amélioration de l'accès à la station et la création de nouveaux parkings (réalisé) ;
- La modification du télésiège de Prat de Tosse ;
- La pose de canons à neige (réalisée partiellement), et de barrières à neige ;
- La réalisation d'un stade d'entraînement ;
- Le remodelage du jardin des enfants, (réalisé partiellement) ;
- Le remplacement de trois télésièges par un télésiège ;
- Le remplacement du télésiège de las Planes, réalisé hors UTN ;
- La création du télésiège de Montserrat, hors UTN.

Néanmoins, la situation financière extrêmement difficile de la station n'autorisant plus d'investissement, et la succession de plusieurs hivers sans assez de neige, ont provoqué la fermeture de la station sur décision préfectorale en 2014 et l'UTN est aujourd'hui caduque.

Tous les équipements sont cependant encore installés et une étude de faisabilité d'un projet de requalification et de restructuration a été réalisée sous l'égide de la Communauté de communes et fait l'objet d'un projet de nouvelle UTN dans le cadre du présent PLUI.

- Commune de Bourg-Madame



Un seul projet est identifié sur la commune de Bourg Madame.

Il s'agit de l'UTN du Turonet ayant fait l'objet d'une autorisation UTN en date du 28 avril 2006 pour un ensemble d'hébergements touristiques (hôtel, gîtes et résidences secondaires) ainsi qu'un centre de balnéothérapie.

Une ZAC « Las Planes » et « Feche de la Poujade » a été créée mais le permis de construire de l'hôtel, tacite depuis le 20 février 2008, n'a fait l'objet d'aucun engagement de travaux.

L'autorisation d'UTN est devenue caduque et aucun autre projet n'est connu à ce jour.

- Commune de Sainte-Léocadie

Une autorisation d'UTN en date du 22 juin 1982 ayant pour objet la création de la ZAC « Val de Llous », a été autorisée par arrêté préfectoral le 29 septembre 1983. L'UTN portait sur la création d'un ensemble immobilier de 137 appartements et 58 villas destinés à la vente, de 52 appartements destinés à la location, le tout représentant une superficie de 21 000 m² de SHON, de 890 m² de commerces, d'un club social et d'un hôtel.

Néanmoins, seulement deux immeubles ont été réalisés, suite à la délivrance de permis de construire en 2005, 2006 et 2007, avant l'interruption des travaux. Aujourd'hui, ces immeubles sont habités mais une partie des constructions engagées à proximité ont été abandonnées et il reste donc une friche immobilière.

Actuellement, l'UTN est caduque depuis février 2018 et la ZAC, bien qu'encore en cours malgré un aménageur défaillant, n'est plus réalisable pour sa partie non réalisée ; cela nécessiterait la création d'une nouvelle UTN.

1.8.1 De nouveaux besoins

Les touristes d'aujourd'hui ne sont plus forcément les mêmes et la demande a fortement évolué, que ce soit sur le territoire cerdan, le territoire national ou international.

L'offre doit être en amélioration permanente pour répondre à la demande de confort, de modernité, d'originalité, parfois de retour à la nature et souvent de variété de services associés.

Dans tous les cas, l'offre doit être à la fois renforcée et améliorée et cela passe par la diversification de l'hébergement et de l'accueil touristique, mais aussi des activités, car l'ère du tourisme 'tout ski' est en perte de vitesse. Il s'agit aujourd'hui d'offrir des possibilités à tous les publics et en toutes saisons.

Les enjeux sur le territoire résident dans la faculté de répondre à ces évolutions du tourisme et du touriste en proposant un panel de solutions complémentaires dans le cadre de son projet de PLUI. Ainsi, sont recensés ci-après les besoins connus en matière de développement touristique dans le cadre de l'étude du PLUI et exprimés par les communes, relais des professionnels et des porteurs de projets concernés.

Osséja

Afin de répondre favorablement à la demande croissante en besoin d'hébergement touristique, la commune d'Osséja souhaite créer une extension de son camping « El Pailles » existant permettant d'augmenter la capacité d'accueil de ce dernier.



Palau de Cerdagne

Actuellement exploité par un propriétaire privé, le camping « las Asperas », situé sur la parcelle cadastrée B 49 d'une superficie de 19 490 m² sur la commune de Palau de Cerdagne, ne répond plus à la demande croissante touristique locale. À cela s'ajoute le souhait à long terme du propriétaire de pérenniser l'activité en proposant une offre élargie de ses hébergements touristiques et une montée en gamme de ses équipements.

Targasonne

Situé à l'Ouest du village de Targasonne, le camping privé de « la Griole » s'étend sur une surface de 11 559 m² et plus précisément sur les parcelles cadastrées A 119, A 161, A 498, A 506, A 497, A 505, A 499, A 501, A 502 et A 496. L'objectif d'extension du camping, en continuité de l'existant, permettrait d'accroître les capacités d'accueil des touristes afin de répondre à la demande, en forte hausse, notamment au sein d'un cadre naturel et préservé. Ce camping accueille en particulier toute l'année de nombreux adeptes de l'escalade qui pratiquent leur sport à proximité, sur les gros blocs du Chaos de Targasonne.

Porta

Situé à plus de 2 000 mètres d'altitude, le projet « Porte de France », localisé sur la commune de Porta à la frontière avec l'Andorre, ambitionne de développer une nouvelle offre touristique destinée à une clientèle internationale, en s'appuyant notamment sur le potentiel de la station existante Grandvalira du Pas de la Case. Effectivement, cette dernière propose de nombreuses activités aux touristes en toute saison permettant ainsi de dynamiser la vallée. La non taxation de certains produits génère également un flux journalier important d'acheteurs et de fait une potentielle clientèle supplémentaire.

Notons par ailleurs que ce projet immobilier transfrontalier envisage une utilisation des équipements et services andorrans, notamment en terme de raccordement aux réseaux secs et humides par le biais d'accords internationaux.

Err

La station de ski du Puigmal, sur la commune d'Err, qui n'est actuellement plus exploitée, n'a pas été démantelée, permettant ainsi à un éventuel projet de s'appuyer sur les équipements existants, que ce soit le centre de vacances de l'UDSIS ou l'ensemble des locaux disséminés sur le site. Une étude de faisabilité a été réalisée sous l'égide de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne en 2018 afin de définir un projet prévoyant la redynamisation de l'ancien site positionné sur les 4 saisons.

Tout en proposant un projet moderne et novateur, l'étude ambitionne de transposer les éléments d'un parc d'attraction vers un projet de loisirs en montagne. Les activités qui pourront être implantées seront adaptées aux variations des conditions climatiques annuelles afin de permettre un fonctionnement de l'activité de manière continue. L'étude envisage aussi la réutilisation partielle des équipements de l'ancienne station de ski comme certaines remontées mécaniques, afin de permettre l'accessibilité à tous des futures zones du « parc » ainsi que différentes typologies d'hébergements à vocation touristiques sur divers secteurs. Cet espace répondra notamment à la demande croissante de ski free-ride et d'espaces pouvant accueillir des activités hybrides, souvent rejetées par les stations de ski comme le speed riding ou le snow kite par exemple.



1.9 LES ZONES D'ACTIVITÉS

La CdCPC a réalisé un schéma de développement des Zones d'Activités Économiques de son territoire avec une organisation de l'armature économique basée sur les 4 bassins de vie déterminés en vue de favoriser l'accueil d'entreprises. Ainsi, 4 zones d'activités d'intérêt communautaire sont situées sur les communes de :

- **Égat** : Zone d'activités économiques du bassin de vie de la Soulane « La Devèze », créée à l'initiative de la commune en 1990. Cette zone comprend à la fois des activités commerciales, artisanales et industrielles et ne dispose d'aucune capacité d'accueil. La zone dispose d'un accès au haut-débit / ADSL.
- **Saillagouse** : La ZAE du Sègre créée en 2000 et commercialisée en totalité en 2014, a une superficie totale de 6,82 ha pour 38 lots sur le territoire de Saillagouse ; elle est à vocation artisanale, industrielle, tertiaire et commerciale. En matière d'équipements, la zone dispose d'un accès au haut-débit / ADSL, d'un point Poste et un restaurant a été créé en 2015. La CdCPC a construit des ateliers-relais (810 m²) comprenant 9 locaux dont 4 sont occupés à l'heure actuelle.

L'extension de cette zone est prévue à la fois sur les territoires de Saillagouse et d'Err, le projet a fait l'objet d'un passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites il y a quelques années et un permis d'aménager a été délivré. Les travaux d'aménagement sont prévus à l'automne 2019 pour répondre aux nombreuses demandes d'installation d'entreprises. L'aménagement d'une voie cyclable est également prévu.

- **Latour de Carol - Enveitg** : ZA du Carol, pôle de la Gare internationale qui rassemble actuellement un bistrot de pays, une agence postale et une vitrine touristique. Cette zone a une vocation plutôt orientée sur la logistique, les transports et les énergies renouvelables. D'une superficie totale de 19 ha, elle compte 9 ha encore disponibles. La zone dispose d'un accès au haut-débit / ADSL.
- **Osséja - Palau** : La commune d'Osséja avait créé une petite zone d'activités dans les années 1985, la CdCPC a décidé d'étendre cette ZAE de la Vanéra, à vocation artisanale, tertiaire et commerciale. Les travaux d'aménagement ont été achevés en mai 2015, la surface totale de la zone est de 4,16 ha pour 22 parcelles, plusieurs ont déjà été vendues et des permis sont en cours. La zone dispose d'un accès au haut-débit / ADSL.

En outre il existe un projet de zone Commerciale en cours de construction à Ur, la « Zone des Arses », pour laquelle une Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a délivré un avis favorable le 13/02/2014 à Ur :

- Surface totale de la zone 6,34 ha comprenant 7 lots dont 2 divisibles en 4 et 5 lots pour une Surface de vente de 12132 m² dont un hypermarché de 2990 m², des moyennes et grandes surfaces spécialisées dans l'équipement de la maison, de la personne, de la culture et des loisirs et des boutiques pour 9142 m². Le projet comprend également un centre auto et un restaurant. Le site devrait à terme générer 115 emplois. La maîtrise d'ouvrage au départ intercommunale a été transférée à un aménageur privé.



CE QU'IL FAUT RETENIR

Un territoire dynamique sur le plan de l'économie et de l'emploi mais en perte de vitesse

Un taux d'activité important et un taux de chômage modéré comparés aux chiffres départementaux

Un nombre d'emplois en baisse et inférieur au nombre d'actifs qui engendre des déplacements pendulaires importants

Un secteur de la santé en pleine réorganisation mais qui reste le principal moteur de l'économie

Une agriculture omniprésente et garante de l'entretien du bocage cerdan

Une offre en accueil et en activités touristiques importante mais une fréquentation en baisse et concentrée dans le temps

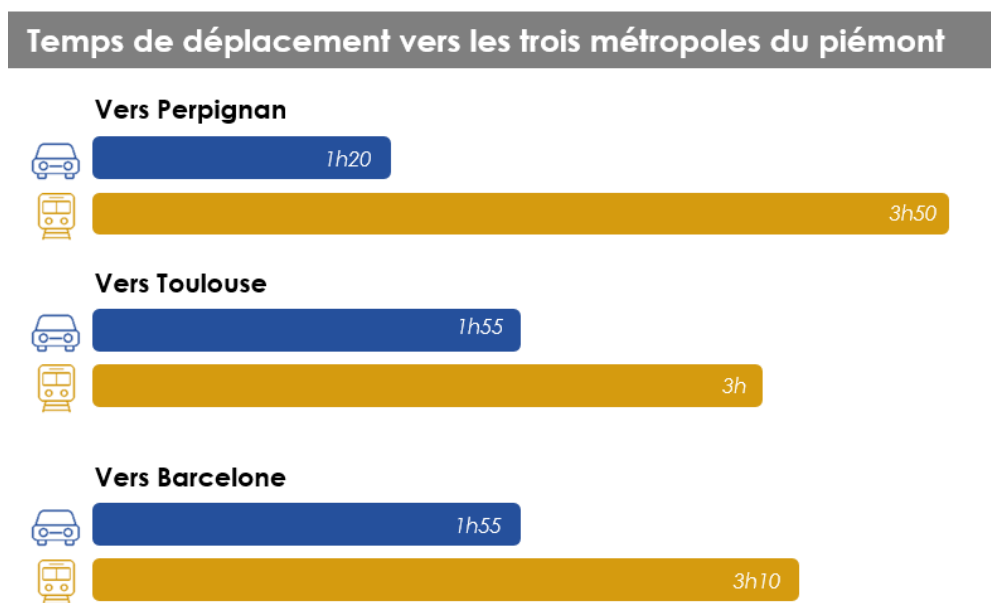
Un potentiel d'accueil dans des zones d'activités à qualifier

LA MOBILITÉ

1.1 LES TEMPS DE DÉPLACEMENT

La Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne se situe au cœur d'un triangle de trois Métropole : entre 1h20 et 2h sont nécessaires pour se rendre en voiture à Perpignan, à Toulouse ou à Barcelone. Ces villes du piémont, leurs équipements, leurs services et leurs commerces, sont accessibles par des voies nationales généralement aménagées en 2x1 voies. Ces temps de parcours restent peu fiables et soumis aux aléas météorologiques et aux phénomènes de congestion en période touristiques ou lors d'incidents.

Parallèlement, même si huit communes du territoire sont équipées de gares, plus de trois heures sont nécessaires pour rejoindre les Métropoles : les offres proposées aujourd'hui sont en effet pensées principalement à destination des touristes et peu compétitives pour les actifs. Ces infrastructures routières et ferroviaires représentent néanmoins de formidables opportunités pour le devenir du territoire cerdan et il existe un réel enjeu d'entretien et de modernisation pour assurer l'accessibilité multimodale à la Cerdagne.



Depuis Saillagouse - Sources : oui.sncf et mappy.fr

Figure 79 : Les temps de déplacement vers les métropoles

À l'échelle de la communauté de communes, les trois pôles de proximité - Saillagouse, Bourg-Madame et Osséja - sont accessibles en voiture en moins d'un quart d'heure depuis la plupart des communes de l'altiplano, mais également depuis celles de la Catalogne espagnole comme Puigcerdà et du Capcir jusqu'à La Cabanasse. Les communes de Porté-Puymorens et Porta, et

plusieurs sites touristiques, restent cependant éloignées de ces pôles pour les activités de la vie quotidienne.

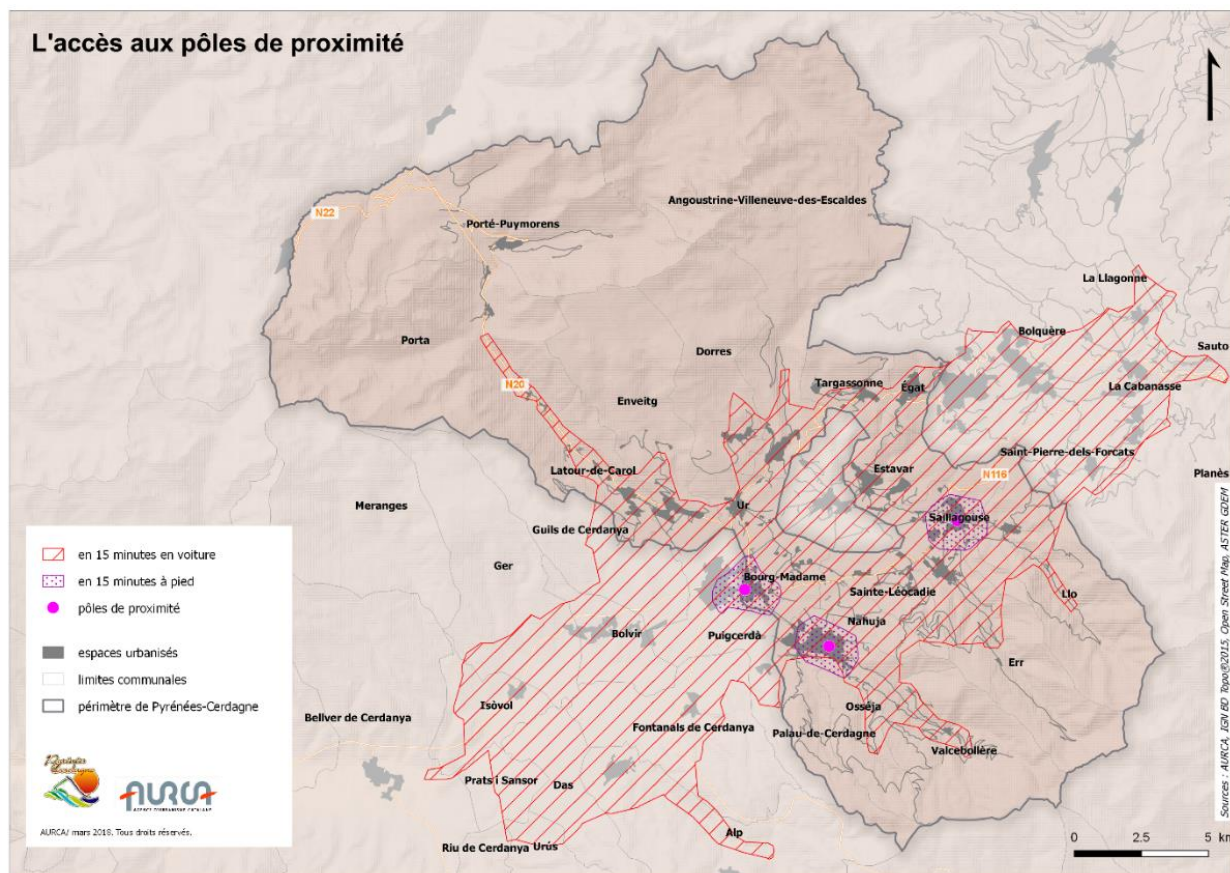


Figure 79 : Carte des isochrones 15 minutes

1.2 LES INFRASTRUCTURES ET MOYENS DE DÉPLACEMENT

Le réseau routier principal est structuré par la RN 116 qui traverse les PO en reliant Perpignan à Bourg-Madame et par la RN 20 qui reliait autrefois Paris à l'Espagne mais dont la plupart des tronçons ont été renommés et qui relie aujourd'hui Pamiers à Bourg-Madame et à la frontière ; enfin la RN 22 et la RN 320 qui empruntent l'ancien tracé de la RN 20 (avant la mise en service du tunnel du Puymorens) vers l'Andorre.

Il faut noter l'importance de la RN 152 qui aboutit à Bourg-Madame et relie la Cerdagne à Barcelone et permet à de nombreux barcelonais de rejoindre le territoire pour les week-ends et les vacances.

Une problématique spécifique se fait jour concernant la traversée de Bourg-Madame (RN 116 / RN 20) qui reste très empruntée malgré la réalisation du nœud routier au nord du territoire communal (La Joncasse) en articulation avec l'axe Puigcerdà – Llivia (N 154 + RD 68).

Il existe un projet de déviation de la RN20 pour contourner par le sud le village de Latour de Carol et la gare internationale et se raccorder à la route actuelle au nord du hameau de Quers. Le tracé envisagé permettrait également d'éviter les centres villages d'Enveitg, Bourg-Madame et Ur.

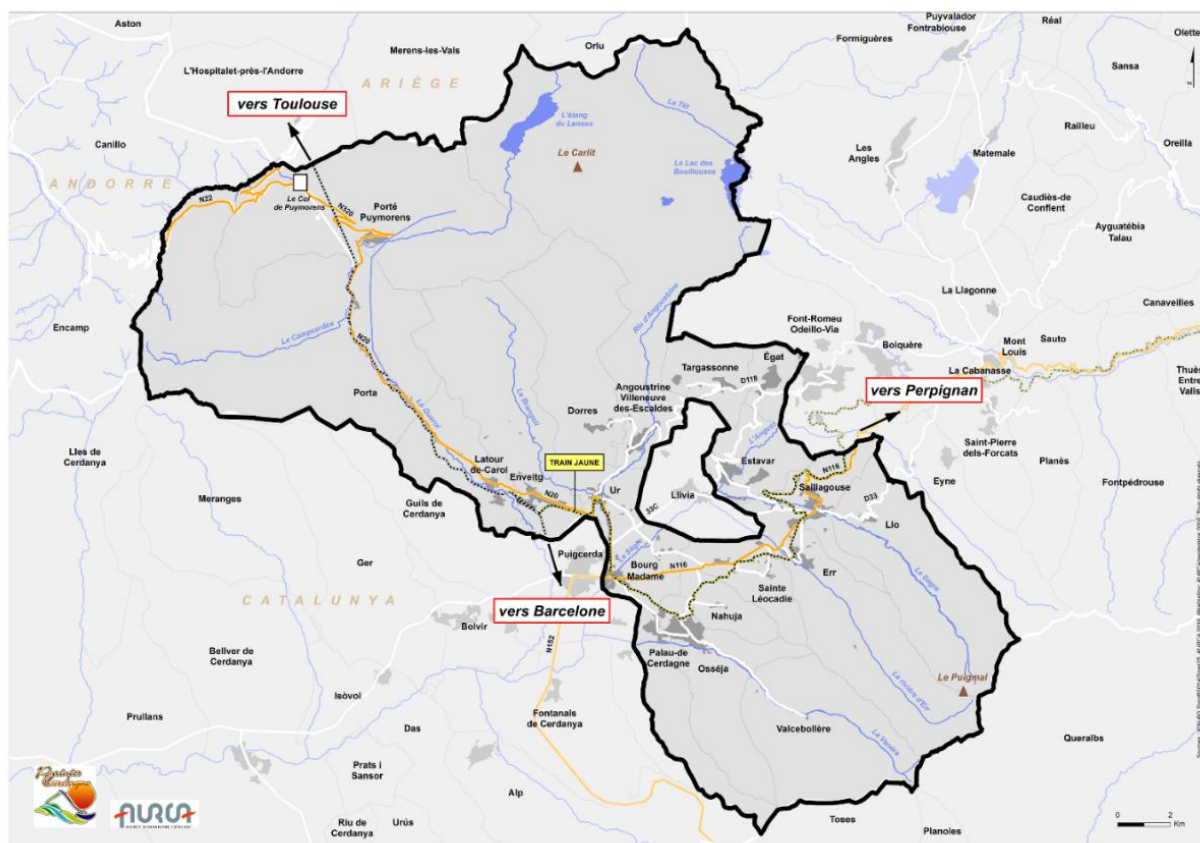


Figure 80 : Les infrastructures

Le réseau routier secondaire assure la desserte entre les différents villages comme la D618 qui relie Ur-Angoustrine-Targassonne et Égat et se poursuit vers Font-Romeu puis Mont-Louis ; la RD 30 qui permet d'éviter le centre de Bourg-Madame et relie Ur à Osséja en passant par Caldégas puis poursuit jusqu'à Valcebollère ; la RD 33 qui relie Llo à Saillagouse puis Estavar et ses variantes 33A-33C-33F qui mènent respectivement à Err, Llívia et Égat ou la RD 70 qui relie Bourg-Madame à Osséja.

Seule la commune de Dorres se trouve isolée de ces dessertes et son accès par la RD 10 en arrivant d'Angoustrine se termine sur la place du village.

Le programme pluriannuel 2016-2022 de travaux sur le réseau départemental mentionne l'aménagement d'une partie de la RD 30 entre Osséja et Valcebollère (achèvement du programme antérieur) ainsi que la déviation de Caldégas par la RD 30 dans les opérations programmées en étude (Déclaration d'Utilité Publique à venir).

Données Fréquentation : Comptages routiers (Source : CD66, DIRSO)

Poste de comptage	MJA 2015	% PL 2015	MJE 2015	MJA 2011	Évolution 2011-2015
D10 F Égat	2770		3 608	2878	-4%
D70 Osséja	3909		4 521	4014	-3%
D618 Targassonne	1533		2 102	1716	-11%
N20 Porta	3511	8%	5150	3488	1%
N20 BOURG-MADAME-NORD	4028	5%	5270	5083	-21%
N20 BOURG-MADAME-FR.	8158*			8048	
N22 Giratoire - Tunnel	1727	7%	2189	1642	5%
N22 Giratoire - Pas de la Case	7325	3%	10644	7677	-5%
N22 Giratoire - Croisade	7318	2%	11011	7646	-4%
N320 Ariège - N22	6357	4%	9856	6402	-1%
N320 N22 - Tunnel Puymorens	2586	6%	4570	1935	34%
N116 Hix	4218	5%	6205	4428	-5%

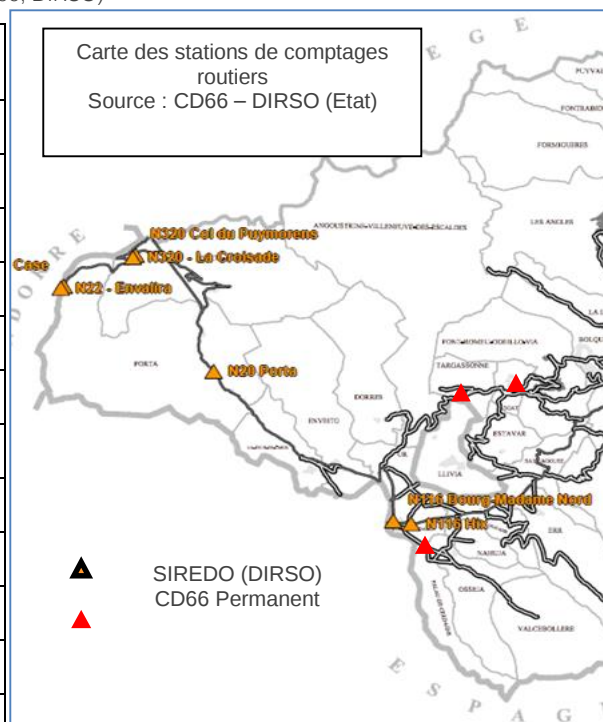


Figure 81 : Comptages routiers et carte de localisation des stations de comptage

MJA = Moyenne Journalière Annuelle = nombre de véhicules par jour, en moyenne sur l'année
% PL = parmi les MJA, part des poids-lourds

MJE = Moyenne Journalière Estivale = nombre de véhicules par jour, en moyenne sur juillet/août
* comptage 2014

L'évolution « SIREDO » des comptages routiers effectués par le CD66 depuis ses stations permanentes met en évidence l'augmentation de la fréquentation en période estivale et en particulier au mois d'août pour les 3 points de mesures. Le tourisme d'été est donc beaucoup plus important que le tourisme d'hiver sur la Cerdagne qui ne compte plus qu'une seule station de sports d'hiver à Porté-Puymorens.

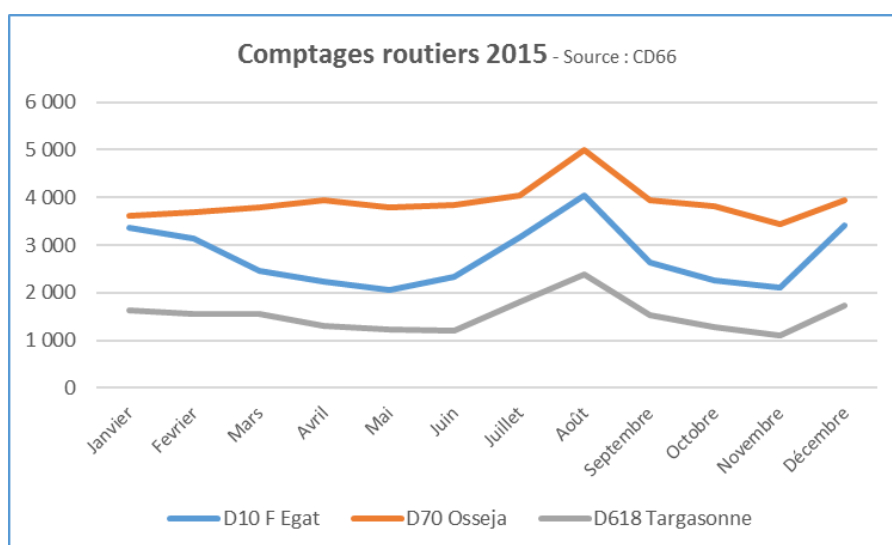


Figure 82 : Comptages routiers : Evolution annuelle 2015



La desserte ferroviaire est intéressante puisqu'elle permet de rallier Paris via Toulouse, Barcelone via Puigcerdà, et Perpignan, au départ de la gare internationale de Latour de Carol-Enveitg. Cependant, les lignes sont à écartement de rails différents et fonctionnent sur des systèmes électriques distincts également.

La ligne Barcelone / Latour assure entre 4 et 5 allers/retours par jour en 3h10 en moyenne, la liaison vers et depuis Toulouse est assurée 6 à 7 fois par jour en 3 h en moyenne.

Des problèmes de communication sont à noter pour regagner la Cerdagne depuis Paris par cette ligne, notamment avec les horaires nouvellement mis en place par la SNCF depuis l'hiver 2016. En effet, les horaires du train dit « de nuit » Paris – Latour-de-Carol – Enveitg ne favorisent plus vraiment les échanges avec une arrivée retardée le matin à 9h50 au lieu de 7h51 en semaine et 10h48 le week-end. Le départ du même « train de nuit » pour Paris est prévu quant à lui beaucoup plus tôt à 19h21. Des négociations sont en cours avec la Région et la SNCF pour essayer de faire modifier ces horaires.

La liaison vers Perpignan par **le petit train jaune**, TER géré par la Région, est assurée 2 fois par jour au départ de Latour (22 gares desservies, 3h pour relier Latour à Villefranche-de-Conflent puis 48 minutes pour rejoindre Perpignan via le train à 1€) ; dans une bonne partie des gares, le train ne s'arrête que si les voyageurs le demandent.

Cette liaison mise en service partiellement en 1910, bien que le temps de parcours soit plus long que par la route, est un réel atout pour le territoire malgré les contraintes liées au dénivelé et à la présence d'une voie unique puisqu'elle accueille en saison estivale plus de 200 000 voyageurs. Quand ses circulations sont suspendues, un réel impact économique est constaté par les professionnels du tourisme et le monde économique.

Il faut noter que les rotations sont plus nombreuses sur la partie Villefranche / Font-Romeu avec 4 ou 5 allers/retours par jour et que le train roule normalement quelles que soient les conditions climatiques.

Il faut souligner l'existence de problèmes liés aux horaires et aux correspondances qui restent compliquées entre les différentes lignes et qui ne militent pas dans le sens du développement de mode de transport. Là aussi des négociations sont en cours avec la Région et la SNCF pour améliorer ce service.

La gare de Latour-de-Carol - Enveitg est repérée comme l'une des zones d'activités communautaires à développer et à améliorer. Actuellement, l'accueil en gare est assuré et il y existe un point d'information touristique, un guichet de la Poste et un bistrot de pays.

La desserte aérienne est un peu plus éloignée puisque les aéroports de Perpignan (1h22 depuis Saillagouse), de Barcelone (1h43 depuis Bourg-Madame), Gérone (1h49 depuis Bourg-Madame) ou Carcassonne (2h19 depuis Saillagouse) ne peuvent être rejoints directement que par la route. Cependant, la montée en puissance de l'aéroport d'Andorra-La Seu d'Urgell peut s'avérer être une alternative de proximité intéressante pour certains vols. Sa mise en service pour des vols commerciaux devrait intervenir courant 2017 avec des destinations comme Madrid, Lisbonne ou Majorque.

Il existe un aérodrome à Sainte-Léocadie qui est géré par l'Armée ainsi qu'une piste en herbe pour l'aéroclub.



Données Fréquentation des aéroports les plus proches en 2014 (en million par an) :

Barcelone	37,6
Toulouse	7,5
Girona	2,2
Carcassonne	0,41
Perpignan	0,35
Andorra La Seu	Inauguré en 2015

Figure 83 : Fréquentation des aéroports

(Source : aeroport.fr, <http://www.aena-aeropuertos.es/csee/Satellite?pagename=Estadisticas/Home>)

Nota : Ryanair déplacerait ses activités à Toulouse Blagnac d'ici la fin de l'année => devenir de l'aéroport de Carcassonne ?

Les Cars Interurbains (Bus à 1€) désormais de compétence régionale et conventionnés avec le Conseil Départemental 66 assurent la desserte de la quasi-totalité des communes du département des PO et donc de la CdCPC. Les tarifs sont très attractifs puisqu'il existe des cartes de libre circulation hebdomadaire à 8€, mensuelle à 30€ ou annuelle à 180€ avec un tarif réduit à 80€ pour les moins de 25 ans.

Les lignes :

- 260 : Perpignan-Égat-Targasonne-Angoustrine-Villeneuve les Escaldes-Ur-Enveitg-Latour de Carol-Porta
- 260 a et b : Latour de Carol-Enveitg-Ur-Bourg-Madame-Osseja-Nahuja-Err-Saillagouse-Egat-Targasonne-Angoustrine-Villeneuve-les-Escaldes-Ur-Bourg-Madame-Enveitg-Latour de Carol-Porta-Porté
- 265 : Osséja-Palau de Cerdagne-Bourg-Madame les mardis, aller à 9h15 et retour à 11h45 1 aller supplémentaire le samedi.

Ces lignes sont très empruntées, notamment en saison hivernale et en particulier les week-ends et font l'objet d'un doublage du service.

Données Fréquentation annuelle (ligne entière), (Source CD66)

Ligne		2011	2015	Évolution
260	Porta-Perpignan	123230	134583	9%
260 A et B	Porta-Porta	27848	40423	45%
262 (saisonnière)			859	

Figure 84 : Fréquentation des lignes de bus à 1€

Il existe en outre un système de **transport à la demande** (TAD) au départ de Valcebollère, Palau de Cerdagne, Nahuja, Osséja avec desserte de Err, Saillagouse, Font-Romeu et Bourg-Madame le jeudi après-midi sur réservation du trajet la veille par téléphone.

Un système de **transport à la demande adapté aux personnes handicapées** existe également au tarif de 1€ et fonctionne sur le même mode de réservation que le TAD.

Une réflexion est menée pour desservir l'hôpital transfrontalier par prolongement de ligne ou par mise en service d'une ligne de TAD.

Les **Bus Scolaires** sont également gérés par le CD66 en ce qui concerne la desserte des écoles, collèges et lycées.

En ce qui concerne les **modes doux de déplacement**, ceux-ci ne sont pas très développés sur le territoire compte tenu du climat et de la topographie. Néanmoins, Saillagouse, Bourg-Madame et Osséja sont trois communes à taille piétonne : l'ensemble des quartiers sont accessibles en moins de 15 minutes à pieds, ce qui, conjugué à un effort d'aménagement des cheminements piétons, participe du dynamisme des centres-villes.

De plus, les cyclistes ne sont pas rares et un réseau de pistes cyclables permettrait de sécuriser leurs déplacements et d'offrir un mode alternatif aux habitants et aux touristes. Le département va mettre en place une signalétique directionnelle pour les cyclistes en Pyrénées Cerdagne.

La communauté de communes travaille à la définition et à la réalisation de boucles cyclo-touristiques permettant la découverte du territoire autrement. Pour exemple, « La Carolane » emprunte le chemin du même nom depuis le Pas de la Casa sur le territoire de Porta à Ur, sur 29,3 km et avec un dénivelé de 1800m. Une autre boucle de 13,9 km avec un dénivelé de 330 m plus accessible à tous, relie Err, Saillagouse et le hameau de Bajanda sur la commune d'Estavar.

A LA DECOUVERTE D'UN TERRITOIRE

Description :

- Emprunte la boucle « A la découverte d'un territoire » N°19 du topoguide « Randonnées en Cerdagne ».
- 13,90 km/ dénivelé : 330 m
- 60 % sur chemin non revêtu

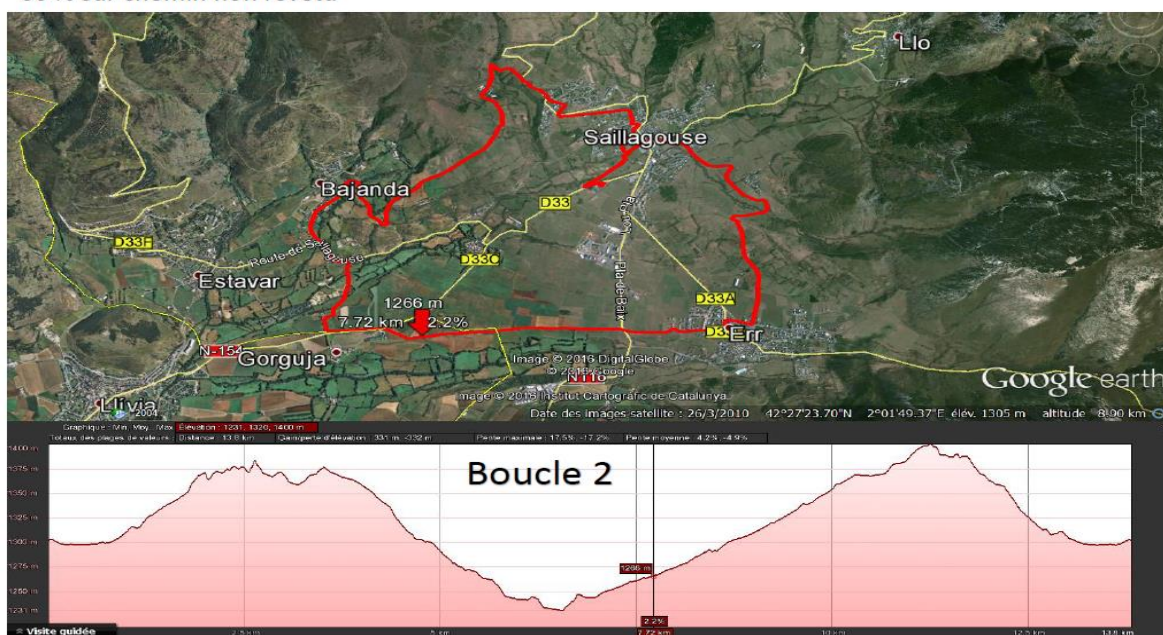


Figure 85 : Exemple d'une boucle cyclo-touristique

Un projet de voie verte transfrontalière par la vallée du Sègre de Saillagouse à Puigcerdà est prévu à la fois dans les schémas départementaux et régionaux.

Le chemin de Saint Jacques de Compostelle est balisé jusqu'au Pas de la Casa (et ce sans traverser la nationale).

En matière **d'accidentalité**, d'après les données remontées par les forces de l'ordre, de 2011 à 2015, l'accidentalité sur le territoire de la Communauté de Communes fait état de 23 accidents



corporels ayant entraîné 8 tués, 21 blessés hospitalisés et 4 blessés légers ce qui, dans un territoire montagnard avec des routes régulièrement enneigées et des voies structurantes supportant de forts trafics, reste plutôt un bon résultat.

Cependant, il faudrait s'interroger sur le fait qu'aussi peu d'accidents puissent provoquer autant de morts. En outre, si l'on fait abstraction du nombre du chiffre des tués (8 en 5 ans), la part des 2 roues motorisés est supérieure à celle que l'on constate sur le reste du territoire départemental.

FOCUS – Le Train Jaune

« Symbole du Pays Catalan, le train jaune de Cerdagne, aussi affectueusement dénommé « le Canari » relie Villefranche-de-Conflent (427 m) à Latour-de-Carol (1232 m) sur un parcours de 63 km et gravit 1200 m de dénivelé jusqu'à la gare de Bolquère, la plus haute de France à 1593 m. Source : <http://www.tourisme-pyreneesorientales.com/>

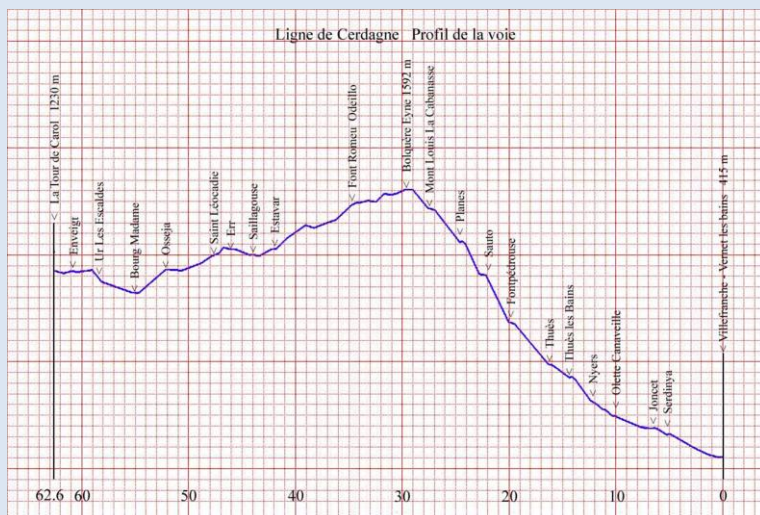


Figure 88 : Profil de la voie du Train Jaune

(Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Ligne_de_cerdagne_profil.jpg?uselang=fr#file consulté le 05/09/2016)

Édifiée au début du siècle, la ligne ferroviaire du Train Jaune avait pour mission de relier les hauts plateaux catalans au reste du département. Les premiers travaux entrepris en 1903 permirent, dès 1910, de relier Villefranche-de-Conflent à Mont-Louis. La ligne définitive ne sera achevée qu'en 1927 en atteignant Latour-de-Carol. Elle conserve actuellement son tracé initial dans un environnement permettant de magnifiques paysages de montagne.

La construction de cette voie a ainsi nécessité l'édification de 650 ouvrages d'art, dont 19 tunnels et deux ponts remarquables : le Viaduc Séjourné (16 arches en granit, perché à 65 m au-dessus de la Têt) et le Pont Gisclard (873 tonnes d'acier, à 80 m au-dessus d'un précipice), pour permettre au Train Jaune des Pyrénées de se jouer du relief. »

Le train jaune fonctionne grâce à l'électricité transmise par le « 3ème rail » et provenant du complexe hydroélectrique de la Vallée de la Têt alimenté par le barrage des Bouillouses qui en fait un train à énergie verte.



Figure 87 : Le train jaune à Saillagouse



Figure 86 : Le Tachro du Train Jaune (Indicateur de Vitesse)

1.3 LES MODES DE TRANSPORT

En matière d'équipement automobile, les ménages de la CdCPC sont 88,8 % à disposer d'au moins une voiture pour leurs déplacements ; 45 % possédant 1 véhicule et 43 ,8 % en possédant 2 ; il est vrai que compte tenu du climat et de la géographie du territoire, les déplacements automobiles sont relativement inévitables, notamment pour les habitants des plus petites communes qui ne disposent pas ou très peu de tissu commercial ou d'équipements et de services.

Ainsi, 79 % des déplacements domicile – travail sont effectués en véhicule individuel ce qui peut être rapporté à la configuration géographique de la CdCPC, qui, bien que desservie par le réseau de bus départementaux présentant un tarif attractif, ne permet pas vraiment les déplacements pendulaires compte tenu de la faiblesse du nombre de rotations journalières et des horaires pas toujours adaptés.

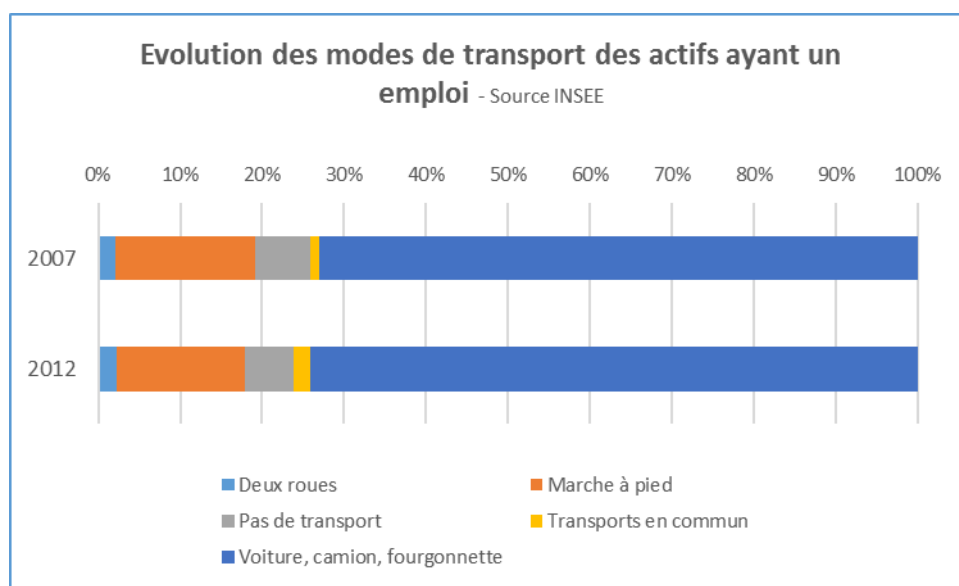


Figure 89 : Évolution des modes de transport des actifs ayant un emploi 2007-2012

Ainsi, seulement 2,2 % des actifs (63 personnes) utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail, un nombre qui a cependant doublé depuis le dernier recensement.

La topographie et l'absence de circuits cyclables se font sentir au regard du chiffre de 1,6 % d'utilisation des deux roues pour se rendre au travail.

Et les déplacements touristiques ?

Des enquêtes réalisées sur les déplacements touristiques (personnes n'habitant pas le territoire) par le PNR PC durant l'été 2014 et l'hiver 2015 montrent que l'usage de la voiture est largement majoritaire (79,1 % l'été et 86,5 % l'hiver) et que les chiffres sont encore supérieurs lorsque les personnes interrogées ont des enfants de moins de 15 ans.

84,1 % des touristes d'été et 85,5 % des touristes d'hiver estiment que la voiture est indispensable pour se déplacer sur le territoire du PNR et ce malgré la connaissance de l'existence des Bus à 1€ ou du train jaune. Sont mis en avant la difficulté d'organisation, des horaires peu adaptés à l'intermodalité des transports ou le manque de sécurité pour les déplacements à vélo ainsi que le manque d'information aux usagers.



Cependant, on aperçoit une sensibilité et une ouverture vers le changement puisque 79,2% des touristes interrogés disent que des solutions « douces » pourraient venir modifier leurs habitudes de déplacement...

En matière d'accessibilité de certains sites touristiques, on note des problèmes de sécurisation et d'organisation des accès et des stationnements pour les Bains de Dorres ou pour les sites d'escalade et de parapente.

1.4 LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Le Projet TEAMM (Territoire d'Expérimentation d'Actions de Mobilité innovante en zone de Montagne) a été lancé fin 2013 par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), en partenariat avec le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et EDF. Cela correspond à une étude-action sur la mobilité dans les territoires ruraux de montagne pour laquelle le PNR des Pyrénées Catalanes est mobilisé comme accompagnateur et a également un rôle de co-animateur.

L'objectif est de concevoir et expérimenter des solutions de mobilité alternatives à l'usage individuel et systématisé de la voiture, répondant aux besoins et aux attentes du territoire. Un diagnostic intégrant des enquêtes de terrain a été réalisé, puis des ateliers d'acteurs (regroupant élus, institutionnels, partenaires privés et associatifs, usagers) ont été organisés afin de discuter des résultats de la première étape et des solutions à mettre en œuvre. Des actions prioritaires ont été identifiées dans le cadre de ces ateliers (complémentarité des transports existants, communication sur l'offre disponible, mise en œuvre d'un réseau d'auto-stop organisé, développement des pistes cyclables et cheminements piétonniers ...).

Le PNR a été retenu pour 2 projets dans ce cadre : celui d'un réseau de stop organisé (Rezo Pouce) et pour de nouveaux aménagements cyclables.



REZO POUCE est une organisation particulière de co-voiturage par l'auto-stop pour optimiser l'occupation des véhicules sur des distances inférieures à 20 km.

Le principe : les passagers et les conducteurs doivent s'inscrire auprès des différents partenaires (mairie, associations...) et obtenir ainsi un macaron ou une carte permettant de s'identifier. Des « arrêts sur le Pouce » sont matérialisés et les conducteurs doivent s'arrêter pour y prendre les passagers sans prise de rendez-vous préalable contrairement aux autres systèmes de co-voiturage pour de plus longues distances.

Vélos à assistance électrique

Pour contribuer à atténuer les effets du changement climatique, et encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales, le Ministère de l'écologie et du Développement Durable et de l'Énergie a lancé un appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

C'est dans le cadre que le Parc Naturel Régional « Pyrénées-Catalanes » s'est positionné et que la Communauté de Communes a proposé le projet d'acquisition de vélos à assistance électrique



afin de favoriser les modes doux de déplacement sur son territoire et ainsi contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En 2015, le Territoire du PNR a été lauréat de cet appel à projets, ainsi le projet d'acquisition de vélos de la Communauté de Communes va bénéficier d'une subvention FEDER à hauteur de 80%.

En matière **d'électromobilité**, 6 points de recharge électriques sont prévus par le Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité (SYDEEL) des Pyrénées Orientales sur le territoire de Pyrénées-Cerdagne.

Actuellement (février 2017), il existe une borne de recharge à Osséja (Garage de Contrôle Technique, recharge payante et réservée aux clients, réservation obligatoire) et une autre au Pas de la Casa (Parking Abelletes, badge du parking nécessaire, 2 prises disponibles, recharge gratuite pour les clients, pas de réservation). Il en existe 2 autres sur la Communauté de communes voisine à Font-Romeu et à La Cabanasse. (Source :

<http://www.breezcar.com/actualites/article/region-languedoc-roussillon-midi-pyrenees-bornes-de-recharge-0116>, consulté le 22/02/2017)

L'une de ces 6 bornes doit être installée sur le parking de Castel-Izard à Porté-Puymorens et une autre sur le site de la gare internationale Latour-de-Carol – Enveitg.

1.5 LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES

Compte tenu de la répartition géographique des emplois vue précédemment, les déplacements pendulaires sont importants dans la vie des habitants de la CdCPC. En effet, sur une bonne partie des communes, le nombre d'habitants qui partent travailler à l'extérieur de leur commune de résidence est bien supérieur à celui de ceux qui travaillent sur place comme par exemple à Porta ou Estavar où 93,3 % et 89,5 % des actifs partent travailler à l'extérieur.

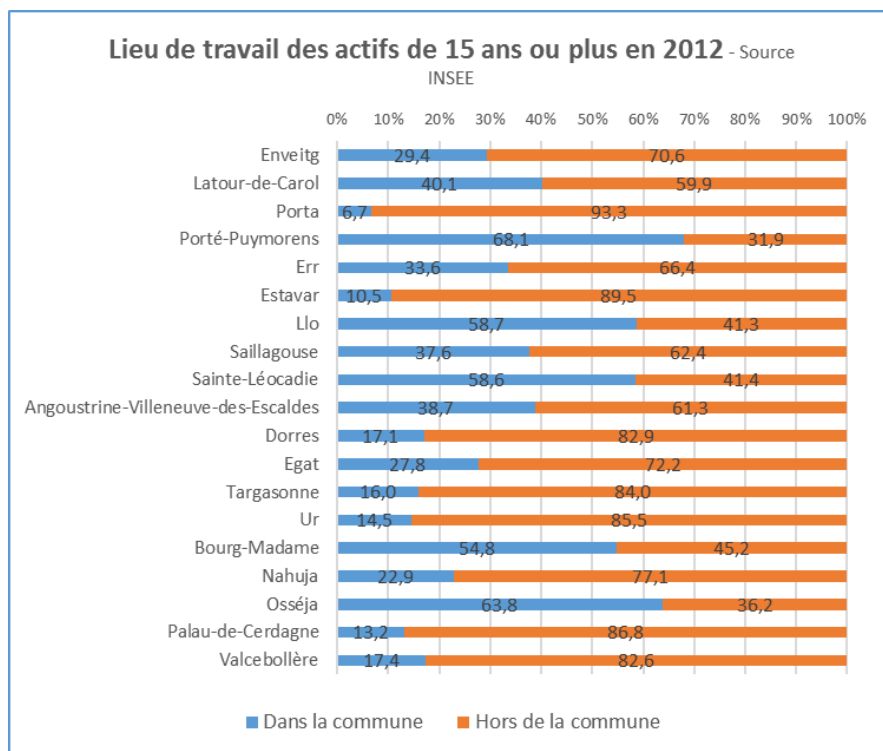


Figure 90 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus en 2012



Quelques communes à l'inverse permettent à leurs habitants de travailler sur place à l'image de Porté-Puymorens, qui certainement grâce à la station de ski occupe 68,1 % de ses actifs ; ou d'Osséja qui offre du travail à 63,8 % de ses actifs grâce notamment à la présence de la zone d'activité et surtout des différentes structures médico-sociales qui emploient plus de 500 personnes.

Globalement, comme évoqué précédemment, 590 actifs extérieurs viennent travailler sur le territoire de la CdCPC pendant que 941 sortent du territoire, ce qui représente des flux pendulaires de 1531 personnes. Les données de détail disponibles montrent quels sont les pôles d'attraction en terme d'emploi. Les déplacements pendulaires transfrontaliers pâtissent de l'absence de données disponibles.

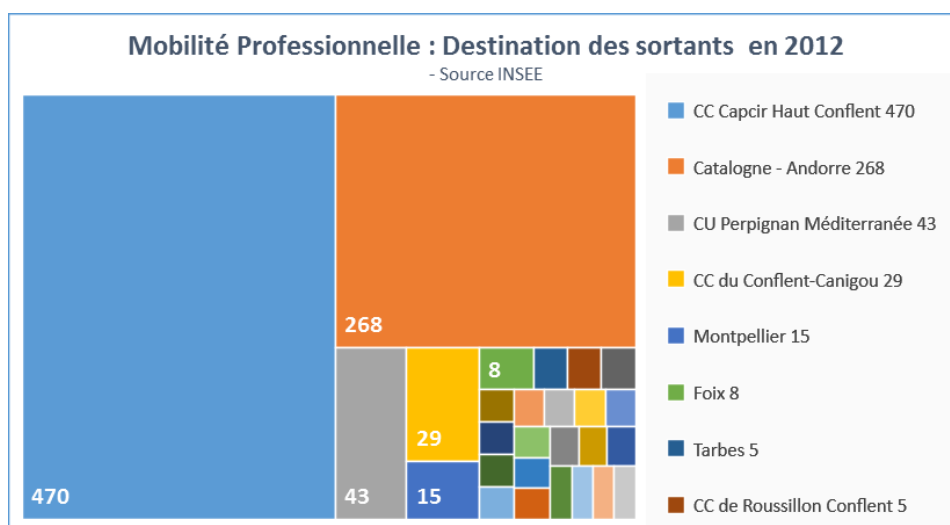


Figure 91 : Mobilité Professionnelle : destination des sortants en 2012

La communauté de communes voisine de Capcir Haut-Conflent (nouvellement Pyrénées-Catalanes) est le premier pourvoyeur d'emplois puisqu'elle offre 470 emplois aux actifs habitants la CdCPC alors qu'en échange seulement 349 de ses habitants viennent occuper un emploi sur le territoire de CdCPC.

Le second pôle attractif en terme d'emplois pour les habitants de la CdCPC sont les pays étrangers et dans le cas de la CdCPC certainement l'Espagne et l'Andorre et en particulier Puigcerdà puisque 268 actifs traversent la frontière chaque jour. Cependant, si le phénomène des actifs espagnols venant travailler en France peut-être une réalité, l'INSEE ne fournit pas cette donnée.

Malgré l'éloignement et le temps nécessaire pour rallier la plaine du Roussillon, on compte tout de même 43 actifs qui se rendent vers les communes de Perpignan-Méditerranée et quasiment le même nombre de personnes font la route dans l'autre sens.

L'aire d'influence de Prades, pourtant commune la plus importante et la plus proche après Puigcerdà se fait moins sentir puisque seulement 29 personnes se rendent sur le territoire de Conflent-Canigó pour des raisons professionnelles chaque jour et 12 actifs font le trajet inverse vers la CdCPC.

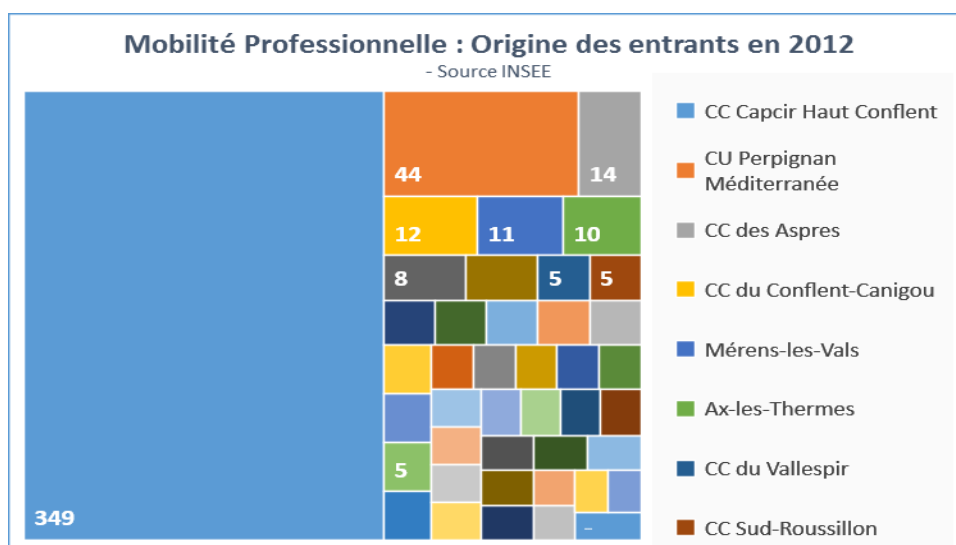


Figure 92 : Mobilité Professionnelle : destination des entrants en 2012

1.6 LE STATIONNEMENT

Ci-dessous quelques précisions méthodologiques qui s'appuient sur des éléments remis au réseau des agences d'urbanisme par la DDTM62 (août 2014).

Qu'est-ce qu'un Parc (de stationnement) ?

Un parc de stationnement est un emplacement public ou privé qui permet le remisage des véhicules automobiles et de leurs remorques, des vélos, en dehors de la voie publique, à l'exclusion de toute autre activité.

Il peut se trouver dans un immeuble bâti en superstructure (partie en élévation à l'air libre), en infrastructure (partie enterrée ou en dessous du sol artificiel), sur une aire aménagée ou non pour le stationnement, sur la terrasse d'un immeuble, ou sous un immeuble bâti (sur pilotis ou en encorbellement).

Cette définition exclut donc de l'inventaire le stationnement sur chaussée (longitudinal, bataille ou épis) et celui sur l'espace public, de type square, raquette de retournement ou placette de lotissement même si certains véhicules y stationnent en détournant la vocation première du site qui est souvent récréative.

... ouvert au public ?

Le terme "parc ouvert au public" intègre une partie de l'offre privée, notamment les parkings des petites surfaces commerciales et grandes et moyennes surfaces commerciales (GMS) et autres centres commerciaux ainsi que l'ensemble des parkings en ouvrage ouverts au public, qu'ils soient publics ou privés. Cela comprend également les Parcs ouverts au public de statut privé : exemple parking ouvert au public (non fermé par une barrière/portail) appartenant à un restaurant, une chambre d'hôtes, un commerce...

En revanche, il ne comprend pas les parkings de bureaux et le stationnement résidentiel privé.

Quid des aires non aménagées (terrains vagues) ?

Dans le cas d'aire non aménagée (de type terrain vague ou parcelle stabilisée) est appliqué un ratio communément admis de 25m²/véhicule qui intègre à la fois l'espace occupé par le véhicule et le dégagement pour accéder à la place.



Quid des emplacements ou parcs fermés à certaines heures de la journée (ou qui n'ouvrent que lors d'évènements) ?

Ils ne sont pas pris en compte dans l'inventaire.

Stationnement des vélos

Il peut s'agir de box aménagés destinés à accueillir spécifiquement des vélos ou d'aménagements ponctuels matérialisés par des arceaux ou « pince-roues ».

Stationnement des bus

Il s'agit d'espace dédié au stationnement des bus. Cela peut être un parc de stationnement à destination des bus uniquement ou bien des places de stationnement matérialisées au sol dans un parc de stationnement classique.

Le tableau suivant établit un inventaire global des capacités de stationnement sur le territoire de la CdCPC (sources : données fournies par les communes) :

Nombre de places de stationnement Source : Communes juin 2016	Véhicules motorisés	Dont Places PMR	Véhicules hybrides ou électriques	Vélos	Bus
Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades					
Bourg-Madame	215	7			1
Dorres	70	1	2 en cours		
Égat					
Enveitg					
Err	489				
Estavar	65				
Latour-de-Carol					
Llo	100				
Nahuja					
Osséja	295	7			
Palau-de-Cerdagne					
Porta	123				3
Porté-Puymorens					
Saillagouse	145	2	1 en cours	5	
Sainte-Léocadie	226	2			1
Targassonne	55				
Ur					
Valcebollère	28	1			
CdCPC					

Figure 93 : Capacité de stationnement des communes

En 2012, selon l'INSEE, 2697 ménages disposeraient d'au moins un emplacement réservé au stationnement soit 73.6% des ménages de la CdCPC (rappel : 88,8 % des ménages disposent d'au moins 1 voiture).



CE QU'IL FAUT RETENIR

Un territoire accessible malgré l'éloignement du chef-lieu de département mais un temps de trajet important

Un carrefour au cœur du triangle Perpignan/Toulouse /Barcelone et un réseau ferré qui en assure les liaisons

Un territoire traversé par de nombreux poids-lourds et un réseau routier sur-fréquenté en saison estivale

Un emblématique train Jaune qui permet l'accès au territoire par tous les temps depuis 1927

Des déplacements automobiles largement majoritaires malgré une desserte en transport collectifs et une fréquentation de ceux-ci en hausse



LE CADRE DE VIE

1.1 L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

La CdCPC n'a pas la compétence enfance et jeunesse et l'accueil des jeunes enfants est organisé au niveau communal et suivi par le Conseil Départemental 66 via la CODAJE (COMmission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants), instance de réflexion, de conseil, de proposition, d'appui et de suivi pour les institutions et les organismes qui interviennent dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants.

Cette structure recense sur la CdCPC les établissements suivants :

- 1 multi-accueil « La Ribambelle » de 16 places géré par une association à Bourg-Madame
- 1 multi-accueil « Els Angelets » de 15 places géré par la collectivité à Osséja
- 1 multi-accueil « Les Galopins » de 20 places géré par des parents à Saillagouse

L'accueil de loisirs périscolaire et extra-scolaire est assuré à Bourg-Madame par la mairie, alors que seul le péri-scolaire est assuré à Enveitg tandis que l'extra-scolaire est organisé à Latour de Carol par l'association « Les Francas ». L'extra-scolaire est assuré à Err également par la mairie.

A Osséja et Palau de Cerdagne, c'est le SIVU de vallée de la Vanéra qui organise les activités péri et extra-scolaires sur les 2 communes et qui gère le point d'information jeunesse.

On dénombre 21 assistantes maternelles sur territoire de la CdCPC au 25/07/2016 offrant 54 places pour garder les enfants auxquelles on peut ajouter 12 places en périscolaire 2016 (Source : <http://mairie-saillagouse.com/fr/enfance-jeunesse/assistantes-maternelles> consulté le 12/09/2016).

Le rapport du Projet de territoire CdCPC (C.Claustre-I.Farges-C. Baladou ; mai 2016) note qu'avec 68 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (Source CODAJE), la Cerdagne Capcir est le premier territoire du département en matière d'accueil pour les jeunes enfants, notamment en raison de la présence de nombreuses assistantes maternelles. Cependant, il existe un besoin d'ajustement pour répondre à des situations particulières comme un relais d'assistantes maternelles pour mieux coordonner l'accueil.

Une partie des communes n'ayant qu'un petit nombre d'enfants en âge d'être scolarisés ne disposent plus d'école sur leur territoire et les enfants se déplacent dans les écoles des communes voisines en général dans le cadre de regroupements pédagogiques (RP).

Ainsi les communes de Llo, Nahuja, Porta, Porté-Puymorens, Sainte-Léocadie et Valcebollère n'ont plus d'école depuis des années (1960 pour Porta par exemple), et la commune de Ur qui n'avait que 5 élèves scolarisés en 2015/2016 a vu son école fermer ses portes en cette fin d'année scolaire. Les élèves sont donc orientés sur les écoles d'Enveitg et Latour de Carol avec une mise en place de transport scolaire. Une garderie périscolaire et une aide à la scolarité seront tout de même organisées sur la commune depuis le 1er septembre 2016.

La courbe de l'évolution des effectifs scolaires montre d'ailleurs qu'après la forte augmentation observée entre 2009 et 2012 et le maintien en 2014, une diminution est amorcée en 2015 qui



risque de se poursuivre étant donné le chiffre publié de la population de 2013 confirmant la baisse globale de la population de la CdCPC.

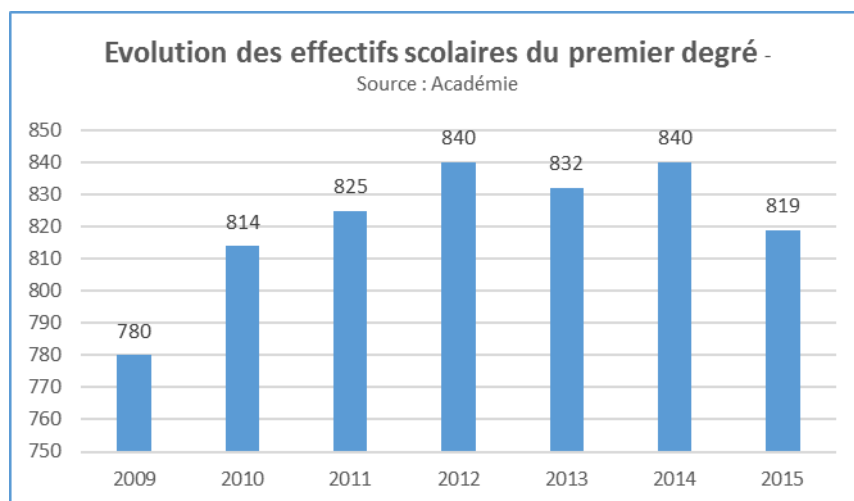


Figure 94 : Évolution des effectifs scolaires du premier degré

En matière de regroupements pédagogiques :

- La commune d'Err fonctionne avec Estavar,
- La commune de Dorres a un regroupement pédagogique avec Angoustrine et accueille les enfants scolarisés en CM1 et CM2 (et CE2 en fonction des effectifs)
- Égat s'organise avec Targasonne,
- Enveitg fonctionne avec Latour de Carol, Porta, Porté-Puymorens et Ur
- Palau de Cerdagne est en regroupement pédagogique avec Osséja depuis 7ans, les CP et CE1 sont accueillis sur Palau, les autres classes sur Osséja ; il existe un système de navette scolaire organisé sous la responsabilité des communes et une cantine a ouvert ses portes à la rentrée 2016 à Osséja et sert environ 60 repas par jour. Ce regroupement pédagogique accueille également les enfants scolarisés des communes de Nahuja et Valcebollère.
- Les écoles de Saillagouse accueillent les enfants venant de Llo, Sainte-Léocadie

Il existe une **école Catalane** « Jordi Pere Cerdà » depuis 2012 à Saillagouse qui a accueilli 32 élèves en 2015-2016 et où les inscriptions se portent à 40 élèves pour la rentrée 2016/2017 ; c'est le restaurant Planes qui fait office de cantine et les enfants y parlent 4 langues. Quelques enfants scolarisés sont issus de familles sud catalanes des alentours de Puigcerdà.

En ce qui concerne **l'enseignement du second degré**, il est assuré en majorité par le collège de Bourg-Madame, seules les communes d'Égat et Targasonne ne dépendent pas de son périmètre et sont rattachées au Collège de Font-Romeu.

Le point haut des effectifs est également observé en 2012 et a légèrement baissé ensuite. Cependant, au regard de l'évolution des effectifs du premier degré, on peut supposer que les effectifs du collège vont se maintenir sur les prochaines années avec le passage des enfants au second degré. A moins que l'amorce de la baisse de population sur le territoire de la CdCPC ne se fasse déjà ressentir sur les effectifs du collège.

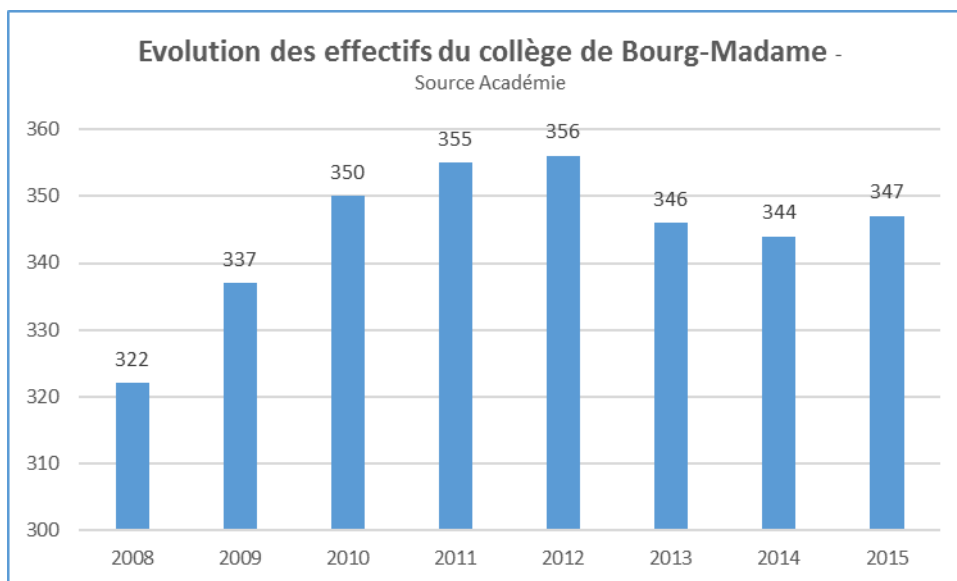


Figure 95 : Évolution des effectifs du collège de Bourg-Madame

Les adolescents sont ensuite dirigés vers le **Lycée climatique et sportif situé à Font-Romeu** dont les effectifs sont revenus à la hausse puisqu'il accueillait 384 lycéens en 2005, 354 en 2010, 424 en 2013 et 450 en 2014 (source : académie).

Il existe également un **lycée privé agricole** sous contrat avec le ministère de l'agriculture « Le Mas Blanc », situé à Bourg-Madame, qui accueille une centaine d'élèves de la 4^{ème} au BAC Pro et en formation continue pour un BPA travaux forestiers. Cet établissement dispose en outre d'un internat.

La Perle Cerdane, maison de santé à Osséja, dispense des cours aux enfants qui y résident en constitue ainsi une annexe au Collège de Bourg-Madame. Il y existe un internat.

1.2 LES SERVICES PUBLICS

La disparition progressive des services publics en zone rurale reste une préoccupation très forte des élus des hauts cantons selon une étude réalisée auprès des maires des PO en 2008 par l'État

L'offre de services sur le territoire se répartit principalement sur les communes les plus importantes, Bourg-Madame, Osséja et Saillagouse. Cependant, des pôles intermédiaires de services sont également existants, quelquefois mis en place par la communauté de communes comme par exemple le **pôle multiservices** à la gare internationale de Latour de Carol-Enveitg qui rassemble une agence de la Poste, un distributeur de billets, un accueil touristique et un bistrot de pays.

La Poste dispose de guichets sur les communes d'Angoustrine, Bourg-Madame, Enveitg, Err, Estavar, Latour de Carol, Osséja, Palau de Cerdagne, Porté-Puymorens, Saillagouse, Ur.

Un centre des impôts est localisé à Saillagouse, un autre sur le Communauté de communes voisine à Font-Romeu.

Pour améliorer l'accès aux services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, à la Caisse d'Allocations Familiales, au Pôle Emploi et au Télépac (service permettant aux agriculteurs de



déclarer en ligne pour l'obtention des subventions de la PAC) un **visio-guichet** a été installé suite à une réflexion appuyée par le Pays Terres-Romanes en Pays Catalan. Ces Visio-guichets permettent à l'utilisateur de converser directement avec le conseiller de l'administration souhaitée mais aussi de pouvoir envoyer et recevoir les documents utiles.

Dans le cadre du **Pôle d'Excellence Rurale** (label décerné à des projets favorisant le développement des territoires ruraux qui reçoivent à ce titre des financements particuliers de la part de l'État) 12 actions ont été réalisées par la CdCPC dans différents domaines :

- En matière de soins : maison de santé pluridisciplinaire, maintien et développement d'un pôle de radiologie, mise en place d'un réseau de santé informatique ;
- En matière de services pour la jeunesse et petite enfance : l'extension de la Crèche/Halte-Garderie à Saillagouse ; une crèche à Osséja, un centre aéré à Err ;
- En matière de services en direction des personnes âgées : hébergement et équipement pour la livraison de repas à domicile ;
- En matière de services à vocation plus générale : équipements destinés à la diffusion de la TNT et équipement des écoles en matériel informatique (tableaux blancs numériques).

Dans un autre domaine, la CdCPC a apporté son soutien à la construction des locaux pour le PGHM (Peloton de Gendarmerie Haute Montagne) sur le territoire d'Osséja en 2010.

1.3 LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES LIÉS À LA SANTÉ ET AU SOCIAL

Le territoire est relativement bien pourvu en offre médicale et paramédicale, en particulier grâce à la spécialité « santé » développée sur Osséja et ses différents centres de soins.

Le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Languedoc Roussillon donne les indications suivantes sur son site internet qui cartographie l'offre de santé sur le territoire au 31 décembre 2013 :

Commune	Médecin généraliste	Dentiste	Infirmier	Masseurs-Kinésithérapeutes	Pharmacie	Ambulance
Enveitg	1		1	2	1	
Porté-Puymorens				1		
Estavar				3		
Llo			4			
Saillagouse	1	1	1	2	1	1
Angoustrine-Villeneuve les Escaldes				1		
Égat			2			
Targassonne		1				
Bourg-Madame	5	2		4	1	
Osséja	3	1	10	3	1	
CdCPC	10	5	18	16	4	1

Figure 96 : Répartition des professionnels de santé



En 2012 la densité moyenne régionale était de 11,7 médecins généralistes pour 1000 habitants et celle des cantons regroupés de Saillagouse et Mont-Louis était de 15,5 ; soit nettement supérieure. Ce chiffre est à nuancer car la densité est inférieure sur le canton de Saillagouse et d'autre part il faut tenir compte des variations saisonnières importantes qui ne sont pas prises en compte dans ces calculs.

La vallée de la Vanéra concentre la plupart des acteurs de la santé de la CdCPC ce qui correspond bien à sa caractéristique économique. L'INSEE donne un médecin de moins en 2014 à Osséja et il faut signaler que 6 d'entre eux ont plus de 55 ans. On note en outre à Osséja la présence d'une sage-femme et d'un psychologue.

L'âge des médecins, infirmiers et certains autres professionnels de santé est à prendre en compte car leur départ à la retraite pourrait poser des problèmes à terme.

Un autre facteur vient également nuancer la bonne densité de médecins est le fait que ceux-ci cumulent les fonctions.

La Maison Sociale de Proximité du Conseil Départemental est située à Font-Romeu, avec une antenne à Bourg-Madame ainsi que des permanences sur d'autres communes du territoire (Ur : 4ème jeudi de chaque mois, Palau de Cerdagne : 2ème et 4ème jeudi du mois, Bourg Madame : le 1er et 3ème jeudi du mois, Enveitg : le 2ème jeudi du mois). L'équipe médicale de la Maison sociale organise en outre des consultations de planification sur les communes de Bourg-Madame (1 mercredi du mois). Enfin des permanences concernant l'Information Logement sont organisées à Saillagouse le 3ème mardi du mois.

Le territoire comporte en outre 1 Point Information Jeunesse sur la commune d'Osséja, un Point Jeunes à Bourg-Madame et une Mission locale jeunes à Saillagouse.

L'Association Chemin Faisant gère un Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) sur l'ensemble du territoire Cerdagne-Capcir sous forme de permanences sur les communes de Bourg-Madame, Les Angles et Font-Romeu à destination des jeunes de 12-25 ans et leurs familles. Elle organise également des actions de sensibilisation et de prévention à l'égard des enfants et adolescents au sein des établissements scolaires.

Un Point Accueil Écoute Séniors (PAES) est également géré par l'Association Chemin Faisant sur l'ensemble du territoire Cerdagne Capcir. Elle organise également des actions de prévention santé à l'égard des séniors ainsi que des cycles de rencontres organisés dans les Bistrots de Pays en partenariat avec la CCI, le Musée de Cerdagne et le Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes.

En matière de santé mentale on dénombre un Centre médico-psychologique (CMP) enfants et adolescents sur Osséja, un CMP adultes sur Saillagouse et un CMPP (Centre Médico-Psychopédagogique) à Saillagouse.

Une offre médicosociale à destination des personnes handicapées importante sur l'ensemble de la Cerdagne et du Capcir : trois IME (Instituts Médico éducatifs) à Osséja (dont l'un ayant un recrutement dépassant les limites de la région) ; un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile), deux MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), un Foyer d'hébergement, un ESAT (établissement et service d'aide par le travail), deux centres de rééducation professionnelle (les deux CRP ayant un recrutement dépassant les limites de la région).

(Source : Préfiguration du CLS Cerdagne Capcir Haut Conflent -Synthèse des constat et pistes d'actions-Icône médiation santé - Janvier 2015)



L'Hôpital transfrontalier implanté à Puigcerdà dont la construction et le fonctionnement ont été portés par un Groupement Européen de Coopération Territoriale, réunissant les services de l'État français (Direction de l'Hospitalisation et de l'organisation des Soins, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation Languedoc Roussillon) et la Generalitat de Catalogne est ouvert depuis le 19 septembre 2014. Il est le point d'orgue d'un projet européen de santé qui met en relation les différents services de santé de chaque côté de la frontière pour assurer une offre complète et adaptée.

Ainsi des conventions et des réorganisations de services se sont opérées sur le territoire comme le déplacement du SAMU anciennement situé à Err qui a été déplacé au sein des locaux de l'hôpital pour y travailler étroitement avec son homologue catalan, le SEM (Système d'urgences Médicales) ainsi qu'avec le service des Urgences.

D'autre part, le Groupement de Coopération Sanitaire « Pôle Sanitaire Cerdan » sous statut ESPIC (Établissement Sanitaire Privé d'Intérêt Collectif) sera créé à Err, issu de la coopération entre l'association Joseph Sauvy et l'UGECAM. Dans le cadre d'une filière gériatrique, une continuité de soins de santé sera définie pour les patients des deux côtés de la frontière entre cette structure et l'Hôpital de Cerdagne. Ce GCS assurera de plus une activité de rééducation fonctionnelle dans le cadre de l'hospitalisation, du moyen séjour et à domicile.

L'ensemble des prestations logistiques de l'Hôpital de Cerdagne (la restauration, le ménage et l'entretien des espaces verts) seront fournies par le Pôle Sanitaire Cerdan.

Source : <http://www.hcerdanya.eu/fr/projet-de-territoire/les-partenaires-de-lhopital-de-cerdagne-dans-le-cadre-dun-reseau>

Si le territoire semble bien pourvu en offre médicale et paramédicale, on note une baisse de la présence des services de l'État avec une diminution des moyens et des permanences sur le territoire en ce qui concerne la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la CARSAT (Caisse d'assurance Retraite et Santé au Travail) ou Pôle Emploi.

1.4 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Dans le cadre de ses compétences, la CdCPC va mettre en œuvre un schéma des équipements sportifs d'intérêt communautaire et doit commencer par réaliser un état des lieux et une étude des besoins.

Actuellement, chaque commune dispose à son échelle d'une offre plus ou moins développée en équipements sportifs ou de détente allant de l'espace vert aménagé en parc de jeux pour les enfants à la piscine couverte comme à Targassonne.

La base de données du Ministère en charge des sports recense 247 équipements différents qui se répartissent suivant les catégories présentées dans le tableau ci-dessous (source : www.res.sports.gouv.fr consulté le 12/09/2016).



	Nb d'équipements de la zone géographique	% des équipements de la zone géographique
Bassin de natation	4	42,74%
Boulodrome	11	6,05%
Court de tennis	15	6,05%
Équipement et piste de ski	3	5,65%
Équipement d'activités de forme et de santé	4	4,84%
Équipement équestre	10	4,44%
Équipement d'athlétisme	3	4,03%
Pas de Tir	3	4,03%
Plateau EPS	10	3,63%
Salle de combat	2	3,23%
Salle multisport	7	2,82%
Salle ou terrain spécialisé	2	1,61%
Salle non spécialisée	8	1,61%
Site d'activités aériennes	9	1,61%
Site d'activités aquatiques et nautiques	12	1,21%
Skate park et vélo freestyle	4	1,21%
Structure artificielle d'escalade	3	1,21%
Terrain de grands jeux	15	1,21%
Terrains extérieur de petits jeux collectifs	14	0,81%
Divers équipements Sports de nature	106	0,81%
	245	98,79%

Figure 97 : Les équipements sportifs du territoire

Les divers équipements de sports de nature comprennent les boucles de randonnée, Via Ferrata, Sites d'escalade, Canyon, refuges de montagne, sites spéléologiques ; les équipements équestres sont détaillés selon leur type (carrière, manège) ; les bassins de natations comprennent également le bassin de réception du toboggan de Err.

Sont également comptabilisés et détaillés les équipements sportifs des écoles et du collège.

Il faut noter que la station de sports d'hiver Cerdagne-Puigmal 2900 est toujours comptabilisée dans cette base de données alors que ne sont pas recensées certaines activités comme l'accrobranche d'Err ou le wat'Err Jump ou le Tyrovol de Porté-Puymorens.

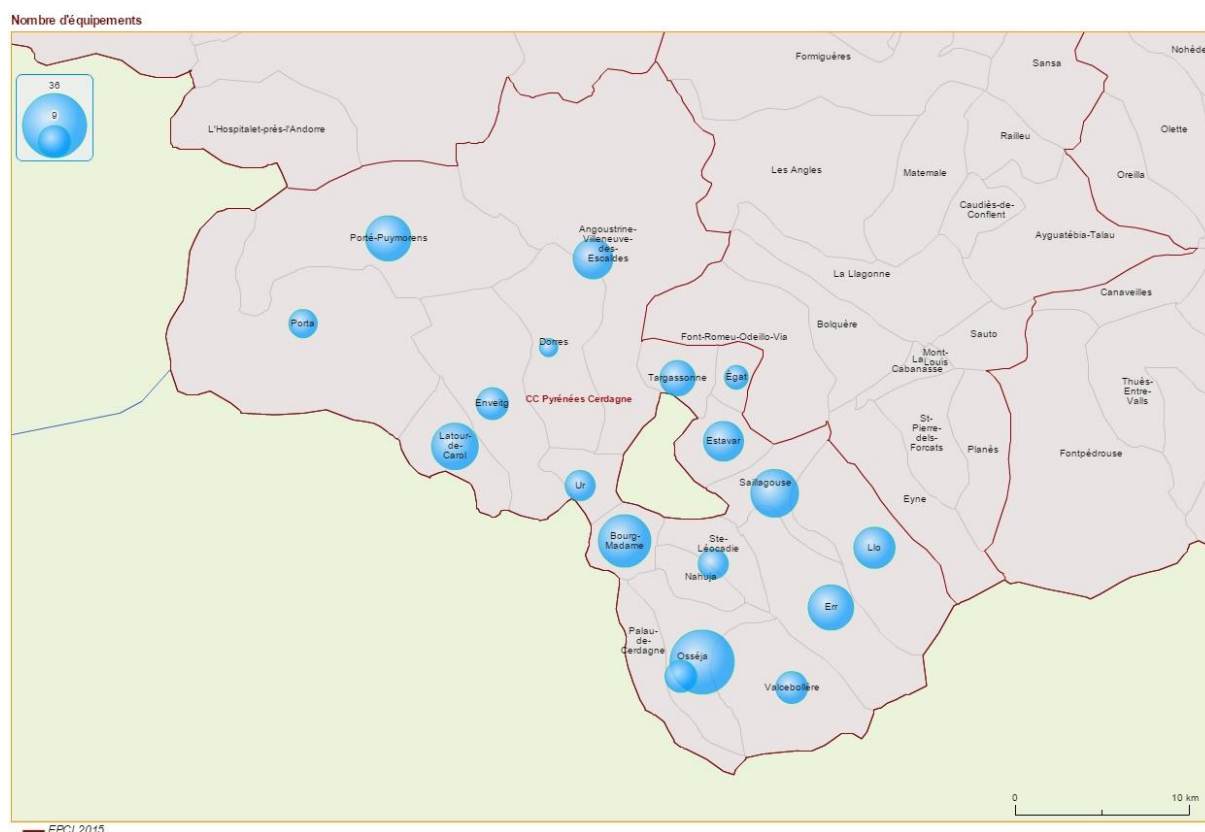


Figure 98 : Répartition géographique des équipements sportifs

(Source : Ministère en charge des sports - RES (12/09/2016))

Les équipements de sports de nature sont donc les plus représentés sur le territoire, correspondant bien à l'image de la Cerdagne, en particulier pour les touristes.

1.5 LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

En matière d'équipements culturels, le musée de Cerdagne « Cal Mateu » a été présenté en particulier dans le chapitre consacré au tourisme, il organise régulièrement des expositions saisonnières et des expositions permanentes ainsi que des ateliers pédagogiques à destination des groupes d'enfants ou de jeunes adultes. En tant que site culturel et musée de France, Cal Mateu propose également une programmation culturelle comme des concerts ou des séances de dédicaces d'auteurs du territoire Cerdan.

Il existe également le musée du granit à Dorres ouvert depuis 1999 et qui retrace l'histoire des tailleurs de pierres.

L'art contemporain est présent en Cerdagne avec les sculptures des Pritchard's, personnages en situations très colorés, sculptés ou peints que l'on peut admirer à Saillagouse.

Les cinémas existant sur les hauts cantons se sont organisés en réseau afin de mutualiser les coûts de transports des bobines cinématographiques et de représenter un poids plus important (en terme de fréquentation) pour obtenir les copies des films dans le cadre de l'association Cinéma en Terres Romanes, initiée par le Pays Terres Romanes en Pays Catalan. Ainsi, il existe un cinéma à Osséja, à Saillagouse, aux Angles et à Font-Romeu.



Certaines communes sont dotées d'une bibliothèque ou d'une médiathèque qui sont gérées soit par la collectivité soit de manière associative.

La Charte Intercommunale de Cerdagne est une association dont le siège est localisé à Saillagouse qui intervient dans les communes en matière de culture. Cette charte gère ainsi une école de musique, des activités théâtrales en liaison avec les écoles et le collège des programmes d'activités pour les seniors, la Saison Cerdane (spectacles de théâtre), un programme de festivités estivales...

La compétence Patrimoine et culture faisant maintenant partie des attributions de la CdCPC, un transfert des compétences se réalise depuis la Charte Intercommunale vers la Communauté de communes.

1.6 LES ÉQUIPEMENTS DE SECOURS ET DE GENDARMERIE

La responsabilité de la sécurité sur leur territoire était assumée par les maires jusqu'en 1996, date à laquelle a été mise en place une organisation départementale qui s'est substituée entièrement au cadre communal ou intercommunal dans certains cas.

L'organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers est sectorisée géographiquement en 2 groupements Nord et Sud, répartis chacun en 3 compagnies. Le territoire de la CdCPC dépend du Groupement Nord, compagnie Ouest dont le territoire se développe le long de la vallée de la Têt d'Ille sur Têt à la frontière andorrane et Espagnole.

5 secteurs du SDIS couvrent le territoire de la CdCPC qui compte 4 Centres d'Incendie et de Secours localisés sur les communes de Bourg Madame, Latour de Carol, Porté-Puymorens et Saillagouse. Les communes d'Egat et Targassonne sont concernées par le centre de Font-Romeu.

Les services de la gendarmerie sont présents sur le territoire à Bourg-Madame, Osséja et Saillagouse.

1.7 L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE ET LES PERSPECTIVES POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'observatoire France Très Haut Débit donne l'état de la couverture DSL, Câble et Fibre, wimax radio et satellite. À fin mars 2016, le pourcentage de logements et locaux professionnels desservis par classe de débit et par commune est présenté dans le tableau ci-dessous.

Des efforts sont encore à faire sur certaines communes qui disposent d'une desserte très faible voire inexistante (Estavar, Nahuja, Targassonne, Valcebollère) sur certains secteurs.

A l'inverse, les communes les plus peuplées disposent dans l'ensemble, d'une bonne couverture.



Pourcentage de logements et locaux desservis Source : Observatoire FTHD mars 2016		Inéligible	- De 3 Mbit/s	De 3 à 8 Mbit/s	De 8 à 30 Mbit/s	De 30 à 100 Mbit/s	100 Mbit/s et +
CAROL	Enveitg		3		97		
	Latour-de-Carol		39	61			
	Porta	0.9	29.7	67.1	2.3		
	Porté-Puymorens		0.5	99.5			
SÈGRE	Err		18.2	80.1	1.7		
	Estavar		99.4		0.6		
	Llo		1.4	8	90.6		
	Saillagouse				100		
	Sainte-Léocadie		52.6	43.8	3.6		
SOULANE	Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades		1.3		98.7		
	Dorres		14.6	85.4			
	Égat			8.1	91.9		
	Targassonne	0.9	99.1				
	Ur		40.6	58.1	1.3		
VANÈZE	Bourg-Madame		16	6.8	13.3	63.9	
	Nahuja		100				
	Osséja		10.1	17	21.4	51.5	
	Palau-de-Cerdagne			31.2	62.9	5.9	
	Valcebollère		100				
PO			9	10.7	37.4	22.6	20.3

Figure 99 : Couverture Très Haut Débit par commune en mars 2016

Le minimum acceptable pour les particuliers évolue avec les usages et s'il était au départ de 2Mbit/s, il approche aujourd'hui les 8 Mbit/s pour une utilisation multiposte (internet, téléphonie et télévision) et atteindra à moyen ou long terme les 30Mbit/s.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la région Languedoc-Roussillon établit un état des lieux de la couverture numérique en haut et très haut débit et donne les actions à engager pour son déploiement en les priorisant sur certains secteurs ou équipements particuliers.



Puymorens, Targasonne et Valcebollère ; le calendrier de disponibilité des bandes donne la date du 1er janvier 2019 pour ces communes.

En ce qui concerne la couverture mobile, la commune de Valcebollère fait partie des communes repérées en zone blanche, le centre est couvert en 2G et en attente 3G ou 4G avant mi 2017.

L'ARCEP (site consulté le 03/11/2016) donne la couverture en 2G / 3G / 4G pour les 4 opérateurs et par commune ; ainsi on observe une inégalité de service sur le territoire, les communes de Porta et Porté-Puymorens ne disposent encore d'aucune couverture en 4G et d'une très faible couverture en 3G, la couverture 2G n'étant pas totale (maximum 78% sur 1 opérateur à Porté), Angoustrine autour de 20% en 4G et Osséja, malgré la présence des maisons de santé, ne dispose que d'une très faible couverture 4G et la couverture 3G atteint seulement 70% sur 2 opérateurs.

En revanche, Bourg-Madame dispose d'une couverture 4G à 95% sur 1 opérateur, de même que Égat ; Targasonne et Ur 94%, Saillagouse 93%, Estavar 88%, Sainte-Léocadie 86 %, Nahuja 61%, Dorres 60 %, Enveitg 42 %, et Err, Latour de Carol et Llo autour de 30%. Toutes ces données de l'ARCEP étant issues des opérateurs et concernant la surface couverte des communes à l'extérieur des bâtiments.

En conclusion, la faiblesse de la couverture numérique peut constituer un handicap à l'attractivité résidentielle du territoire et au maintien ou à l'installation d'entreprises et ainsi freiner le développement de l'économie ou du tourisme.

1.8 LA VIE ASSOCIATIVE, L'ANIMATION DU TERRITOIRE

Chaque commune compte un certain nombre d'associations sportives ou culturelles qui entretiennent un lien social et assurent une animation permanente dans les différents villages. Elles sont listées dans le tableau ci-dessous (*sources : données communales ou recherches internet*)

ANGOUSTRINE	ERR	OSSEJA	SAINTE-LÉOCADIE
SMCC Trace Catalane (Ski Randonnée) Les Amis de l'École Le Sanglier du Soula (Chasse) La Boule Saint-Martin Comité des Fêtes Club Futsal Club Détente et loisirs Cerdanya Aventure (ancien Acromix) Braquet Club des Escaldes (Vélo) Association d'Irrigation des Marinouses Arts Perpétuels Angoustrine Dynamic ACCA (Chasse) AAPMA (Pêche)	ASA Canal d'Err Groupement Pastoral du Puigmal Coopérative Scolaire d'Err ACCA Err Association des parents d'élèves Err / Estavar Comité des fêtes d'Err Err Accueil Les Amis de la bibliothèque Ski Club du Puigmal Les sauveteurs Cerdans	ACCA (chasse) Les amis d'osséja (club du 3ème âge) A.p.a.c.c. (protection animale) Association chiens de berger Ball-trap La boule osséjanaise Cerdanya sardanista (sardane) Club de bridge Fario de la vanéra (pêche) Football club cerdagne et font-romeu capcir Grup excursionista de cerdanya Jardins familiaux du carlit Les clés du classique Orchestral harmonie Pieds et mains agiles (groupe de détente et de loisirs) RACC. XV (rugby, école de rugby) Ski club Puigmal Tir sportif osséjanais	ACCA Chasse Association Sportive et Culturelle Association Les Amis du Musée Association CASA de Cerdanya Association l'Ane Rouge



		Tous azimuts (lutte contre l'illettrisme) Les vergers de Cerdagne	
BOURG-MADAME ADMIR Anciens combattants UCAPL (Association des Commerçants artisans et professions libérales) Association pour le Fonctionnement et la Gestion de la Halte-Garderie crèche « La Ribambelle » Association sportive du Mas Blanc Office Municipal des Sports et des Loisirs Bourg-Madame Accueil Club du 3ème âge « Amitiés Guinguettoises » Association d'Insertion ARES Festival d'Hix – Art Passion Groupe de recherche archéologique et historique de Cerdagne Société de Chasse « La Caille cerdane » Grup Excursionista de Cerdanya Antenne de la Croix Rouge Pompiers Club de Handball Traditional Taekwondo Aïkido Club de remise en forme guinguettois Répliques 66	ESTAVAR ACCA d'Estavar Aikido EPA Promotion Sport Culture Altitude Country Association des Sclérodermiques Cerdagne Badminton Comité des fêtes d'Estavar Gymnastique Din's Amics Groupe Photo Pyrénées Catalanes Henshin K2C (Kiushi Do) Les Jardins Partagés d'Estavar Talent Cerdagne (Cours de théâtre, musique) Union Sportive d'Estavar (Judo, Tae Kwon Do, Foot Salle, évènementiel...) Vidéo Pyrénées	PALAU DE CERDAGNE La Fête pour Tous (Animation du village : marché de Noël, réveillon de la Saint Sylvestre, cargolade, vide-grenier ...) Mathias DELCOR (Organisation de conférences historiques) Vivre ensemble à Palau (Club du 3ème âge) ACCA (chasse)	TARGASONNE Comité des fêtes ACCA
DORRES Association des Amis du Belloch Comité des fêtes	LATOURE DE CAROL Club Loisir et détente Bouge en vallée du Carol AAPMA association de pêche Association de Latour-de-Carol pour l'Animation, le Sport, la Culture et l'Art (ALASCA)	PORTA AAPMA association de pêche ACCA Chasse Association Carol en musique Bouge En Vallée du Carol Omni Sports Loisirs Porta 2600 Groupement des Propriétaires de Porta	UR Club des loisirs Club des Aînés « Les Amis d'Ur » Association Art K Danse Chorale Carol en Musique Chœur Transfrontalier de Cerdagne Association Familles de France Association de la Foire Internationale du Cheval ACCA Les pêcheurs ASA des canaux d'irrigation
ÉGAT	LLO ACCA de Llo Autour de Llo, vie du village Taekwondo Altitude Cerdagne Capcir Les Bolas de Llo (pétanque)	PORTE PUYMORENS ACCA AAPMA (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) ODAPP	VALCEBOLLÈRE Association Culturelle ACCA GP du Faytou



ENVEITG	NAHUJA	SAILLAGOUSE	
Le chêne Déchaîné Association de Chasse ARAVO Aventure Culture et Loisirs Cerdagne Rando ITMEDD Institut Technique et Management Environnemental du Développement Durable Kayak Club de Cerdagne		ADAPACC ACCA Amicale Post Scolaire Association de sauvegarde de l'église Sainte-Eugénie Chemin faisant Chorale « Les Camillières » Clinique Sensevia Crèche Halte-Garderie « Les Galopins » Football Club Cerdagne Capcir Football Club Saillagouse Groupement des Commerçants (En sommeil) Hand-Ball Club Cerdan (En sommeil) Isard Bouliste La Croix Blanche La Truite du Sègre La Perle Cerdane Les Aînés de l'an 2000 Porque No ? Pourquoi pas ? RACC (Rugby) Relai Activités Rotary Club Proxi's (Service à la personne) Tennis Club Saillagouse Yoga	

Un grand nombre de manifestations en tous genre viennent animer le territoire au fil de l'année et au gré des saisons, du tournoi sportif au concours international de chiens de bergers, en passant par les Sardanes et autres fêtes de chaque village qui pour certaines attirent des très nombreux visiteurs, en voici quelques exemples :

- ✓ En juillet : le concours des chiens de bergers à Osséja, la foire d'été à Saillagouse
- ✓ En août : la fête du pain et la Xicolatada à Palau de Cerdagne, la foire d'été à Saillagouse, la vente du vin du Clos de Cal Mateu à Sainte Léocadie, la fête de la Saint Génis à Err, le Festival de Musique d'Hix...
- ✓ En octobre : la foire internationale du cheval à Ur, la foire annuelle et la foire au gras de Bourg-Madame.
- ✓ En décembre divers marchés de Noël à Bourg-Madame, Palau de Cerdagne et Saillagouse
- ✓ La saison Cerdane et ses spectacles



CE QU'IL FAUT RETENIR

Un territoire globalement bien équipé mais une offre à adapter et à moderniser

Une offre en services liés à la santé intéressante en raison de la qualité du climat

Un territoire animé, vivant



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de la population.....	6
Figure 2 : Evolution de la population par commune	7
Figure 3 : Répartition géographique de la population en 2013	8
Figure 4 : Evolution de la population par bassin de vie.....	9
Figure 5 : Répartition de la population par bassin de vie en 2013	9
Figure 6 : Evolution des composantes démographiques	10
Figure 7 : Analyse et comparaison des composantes démographiques	10
Figure 8 : Composantes démographiques par commune	11
Figure 9 : Comparaison des dynamiques de croissance par commune	12
Figure 10 : Evolution des naissances et décès 2004-2014	13
Figure 11 : Migrations résidentielles par tranche d'âge en 2008	14
Figure 12 : Tranches d'âge des sortants et des arrivants en 2008	15
Figure 13 : Lieu de résidence 1 an auparavant en 2012	15
Figure 14 : Evolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale.....	16
Figure 15 : Nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2012	16
Figure 16 : Evolution et structure des ménages	17
Figure 17 : Structure des ménages 1999-2007-2012	17
Figure 18 : Evolution des tranches d'âge 2007-2012	18
Figure 19 : Indice de vieillissement	18
Figure 20 : Foyers fiscaux et foyers imposables 2012-2014	19
Figure 21 : Evolution des Catégories Socio-Professionnelles 2007-2012	20
Figure 22 : Population de 15 ans ou + selon la catégorie socio-professionnelle	20
Figure 23 : Evolution du parc de logements 1999-2007-2012	22
Figure 24 : Période d'achèvement des résidences principales en 2012	23
Figure 25 : Evolution de la répartition du parc de logements 1999-2007-2012	23
Figure 26 : Comparaison de la répartition du parc de logements en 2012.....	23
Figure 27 : Répartition géographique des logements par bassin de vie	24
Figure 28 : Structure du parc de logements en 2012 et répartition géographique.....	25
Figure 29 : Structure du parc de logements des communes en 2012	26
Figure 30 : Type des logements en 2012 par commune	27
Figure 31 : Type des constructions autorisées 2008-2013.....	27
Figure 32 : Constructions autorisées par type 2008-2013 et répartition par commune et par bassin de vie	28
Figure 33 : Taille des résidences principales en 2012 par commune.....	29
Figure 34 : Statut d'occupation des résidences principales et évolution 1999-2007-2012	30
Figure 35 : Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012.....	30
Figure 36 : Les logements sociaux dans la construction entre 2011 et 2015	31
Figure 37 : Résidences Principales Logements Locatifs Sociaux par commune et par type	32
Figure 38 : Résidences Principales Logements Locatifs Sociaux, part communale.....	32
Figure 39 : Répartition Géographique des Logements Locatifs sociaux par bassin de vie	33
Figure 40 : Période de construction des résidences secondaires en 2013	34
Figure 41 : Taille des résidences secondaires en 2013	34
Figure 42 : Evolution de la vacance entre 2007 et 2013.....	36
Figure 43 : Période de construction des logements vacants en 2013	37
Figure 44 : Taille des logements vacants en 2013	37
Figure 45 : Répartition des résidences principales en fonction des réglementations thermiques en 2013	38
Figure 46 : Répartition des logements vacants en fonction des réglementations thermiques en 2013 ...	39
Figure 47 : Répartition des résidences secondaires en fonction des réglementations thermiques en 2013	39
Figure 48 : Analyse et Comparaison des marchés immobiliers	42
Figure 49 : Maison à vendre à Estavar - mai 2017	42



Figure 50 : Logements potentiellement indignes, répartition communale en 2013	43
Figure 51 : Taux de chômage par commune.....	45
Figure 52 : Comparaison de la population active et du nombre de chômeurs, taux de chômage.....	45
Figure 53 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité.....	46
Figure 54 : Evolution comparée des emplois, des actifs et de la population de 15 à 64 ans.....	46
Figure 55 : Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail par commune 2006-2006-2012-2013.....	47
Figure 56 – Indice de concentration d'emploi par commune 2007-2012.....	48
Figure 57 : Répartition géographique des emplois en 2013	48
Figure 58 : répartition géographique des emplois par bassin de vie en 2013.....	49
Figure 59 : Comparaison de la répartition des emplois par secteur d'activité en 2013.....	49
Figure 60 : Occupation des emplois en 2012	50
Figure 61 : Effectif salarié par secteur d'activités et par bassin de vie en 2013.....	51
Figure 62 : Effectif salarié par secteur d'activités et par commune en 2013	51
Figure 63 : Evolution comparée des établissements employeurs et des effectifs	52
Figure 64 : Répartition des établissements par nombre de salariés en 2013.....	53
Figure 65 : Création d'établissements par secteur d'activités de 2011 à 2015	53
Figure 66 : Classement de la Base Permanente des équipements 2015	55
Figure 67 : Commerces à Latour de Carol.....	55
Figure 68 : Répartition géographique des commerces de proximité en 2015.....	56
Figure 69 : Caractéristiques des établissements médico-sociaux et de santé.....	58
Figure 70 : Répartition géographique des hébergements touristiques	60
Figure 71 : Répartition des lits non marchands par commune.....	61
Figure 72 : Répartition des lits marchands par catégorie.....	61
Figure 73 : Répartition des lits marchands par commune.....	62
Figure 74 : Fréquentation de l'Office du Tourisme Intercommunal en 2015	63
Figure 75 : Les plans des pistes de la station Porté-Puymorens.....	65
Figure 76 - Les bâtiments de Cerdagne-Puigmal-2900.....	66
Figure 78 : La vigne la plus haute d'Europe	69
Figure 78 : Le Musée Cal Mateu	69
Figure 79 : Carte des isochrones 15 minutes	77
Figure 80 : Les infrastructures.....	78
Figure 81 : Comptages routiers et carte de localisation des stations de comptage.....	79
Figure 82 : Comptages routiers : Evolution annuelle 2015	79
Figure 83 : Fréquentation des aéroports.....	81
Figure 84 : Fréquentation des lignes de bus à 1€	81
Figure 85 : Exemple d'une boucle cyclo-touristique.....	82
Figure 86 : Le Tachro du Train Jaune (Indicateur de Vitesse)	84
Figure 87 : Le train jaune à Saillagouse	84
Figure 88 : Profil de la voie du Train Jaune	84
Figure 89 : Évolution des modes de transport des actifs ayant un emploi 2007-2012	85
Figure 90 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus en 2012	87
Figure 91 : Mobilité Professionnelle : destination des sortants en 2012.....	88
Figure 92 : Mobilité Professionnelle : destination des entrants en 2012	89
Figure 93 : Capacité de stationnement des communes	90
Figure 94 : Évolution des effectifs scolaires du premier degré	93
Figure 95 : Évolution des effectifs du collège de Bourg-Madame	94
Figure 96 : Répartition des professionnels de santé	95
Figure 97 : Les équipements sportifs du territoire	98
Figure 98 : Répartition géographique des équipements sportifs	99
Figure 99 : Couverture Très Haut Débit par commune en mars 2016.....	101
Figure 100 : Cartographie de la couverture numérique par classe de débit THD en mars 2016.....	102



MAITRISE D'OUVRAGE



Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne

4 rue du Torrent
66800 Saillagouse
Tél. 04.68.04.53.30
Email : contact@pyrenees-cerdagne.com

PARTICIPATION AUX ÉTUDES / CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'Urbanisme Catalane

19, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 87 75 52 - Fax : 04 68 56 49 52
E-mail : agence.catalane@aurca.org



web

PLUi approuvé le 19 décembre 2019.
Tous droits réservés.